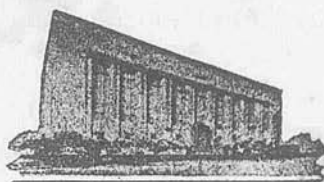

REPUBLICA DOMINICANA

**BOLETIN DEL
ARCHIVO GENERAL
DE LA NACION**



CIUDAD TRUJILLO

SUMARIO

	<u>Pág.</u>
<i>Notas Editoriales</i>	
<i>Histoire de Saint Domingue</i> , por De Beauval Segur	4
<i>Dónde estuvo la villa de la Navidad?</i> , por el Dr. Apolinar Tejera.....	53
<i>Independencia de 1821</i>	59
<i>Indice General de los libros copiadores de la sección de Relaciones Exteriores</i> (continuación)	84

Se agradecerá a las Instituciones y personas que reciban este Boletín, envíen en canje, a la Dirección del Archivo, sus respectivas publicaciones, e informen acerca de su dirección correcta.

BOLETIN DEL ARCHIVO GENERAL DE LA NACION

PUBLICACION BIMESTRAL

DIRECTOR

EMILIO RODRIGUEZ DEMORIZI

AÑO IX

CIUDAD TRUJILLO, R. D., ENERO-ABRIL, 1946

NUM. 44-45

NOTAS EDITORIALES

Enriquecimiento del Archivo

El enriquecimiento de esta Institución en los últimos meses escapa a toda ponderación. Basta señalar la importantísima adquisición de los Archivos Reales de Higüey y del Seybo, que constituyen el más importante conjunto de documentos originales existentes en la República. Se trata de más de 20.000 documentos que abarcan los siglos XVII al XIX. A pesar del carácter local de este archivo, contiene numerosos documentos relativos al Gobierno de la Isla, Reales Cédulas, Ordenanzas, Bandos de buen gobierno, Actas Capitulares, etc., etc. Tales documentos están siendo clasificados a fin de ponerlos, cuanto antes, al servicio del público.

También han ingresado al Archivo otros documentos de diversa procedencia, y la Hemeroteca, la más rica del país, se ha aumentado considerablemente.

Publicaciones del Archivo

Además de las labores ordinarias de la oficina, de organización, encuadernación, etc., se ha trabajado asiduamente en las publicaciones del Archivo que cada día gozan de mayor crédito en el país y en el extranjero. Se ha distribuido ya la obra *Samaná, pasado y porvenir*, Editora Montalvo, 1945, 261 pp. Esta obra aparece coincidiendo con las obras de progreso que el Honorable Presidente de la República, Generalísimo Rafael L. Trujillo Molina, realiza en Samaná. No obstante su carácter histórico, tiende más bien a presentar, como incentivo a su explotación, las inmensas riquezas de la espléndida bahía y de la feraz península samanés.

Otra publicación importante del Archivo, próxima a salir de la imprenta, es el II volumen de las *Relaciones Históricas de Santo Domingo*, que será de inapreciable valor para investigadores y literatos.

Oficina de Canje y Difusión Cultural

Esta Oficina, adscrita al Archivo, trabaja intensamente. Ha publicado ya dos ediciones del *Boletín Bibliográfico Dominicano*, y tiene, en formación, en prensa, una importante *Biblioteca Dominicana*, constituida por obras selectas de nuestra bibliografía.

Investigadores y visitantes

Entre otras personas, estuvieron en el Archivo durante los meses enero-abril, los señores: Dr. Manuel de Jesús Troncoso de la Concha, Dr. Américo Lugo, Lic. C. Armando Rodríguez, Dr. J. Martínez Castells, Lic. Diógenes del Orbe, Dr. Oscar Robles Toledano, Monseñor Enrique E. Sanabia, Lic. Ramón Lugo Lovatón, Lic. Enrique de Marchena, Lic. Porfirio Herrera, Lic. Carlos Larrazábal Blanco, Ramón Marrero Aristy, Lic. José Díaz Valdepare, Dr. Gustavo Adolfo Mejía Ricart, Lic. Alcides García Lluberes, Mario Fermín Cabral, Lic. José Enrique Hernández, Luis E. Despradel, Osvaldo Bazil, Sócrates Nolasco, Lic. Luis E. Perelló, Arturo Bonetti, Rodolfo Bonetti Burgos, Dr. Javier Malagón Barceló, Dr. Erwin Walter Palm, Pericles Franco, Rafael Damirón, Dr. Carlos Curiel, Ramón Beras, César A. Herrera, Rafael Herrera, E. Fernández Grannell, José Vela Zanetti, Manuel de Js. Goico C., Ing. Oscar Cucurullo Y., Luis E. León, Efraín Reyes Duluc, Jaime A. Lockward, German E. Ornes Coiscou, Carlos Norman Cornelio, J. Fernand Saint Amand, Julio César Henríquez, Ramón Antonio Calderón, F. C. Genao G., José Espaillat R., Federico A. Peynado, Juan A. Ortiz Peña, Tulio H. Arvelo D., P. Antonio Valle, Angel Ballista, Manuel S. Cluet, Flavio O. Vergés Cabral, Sra. Lucía de Lara Fernández, Srtas. Edna Garrido, Carmen Lara Fernández, Edelmira Martínez Lancer, Elena G. Nolasco, Evangelina Santos Moreno.

Donaciones

Se han recibido, entre otras, las siguientes: colección de la revista *La Unión Masónica*, obsequio del Sr. Nicanor A. Jiménez, por medio de la Junta Comunal del Partido Dominicano de Santiago; colección de la revista *Acción*, del No. 1, año I, al No. 8, año III, (1942-1944), obsequio del Sr. Milciades de Castro, de Ciudad Trujillo; copia mecanográfica del testamento de Colón, enviada por el Sr. Carlos M. Fernández, de Monseñor Nouel; colección de *La Revista Médica*, S. D., del 1º de julio, 1905 al 31 de enero de 1907, obsequio del Sr. J. G. Obregón, de Ciudad Trujillo.

Adquisiciones

Han ingresado a la Hemeroteca las siguientes importantes colecciones de periódicos y de revistas: *La Opinión*, S. D., 1928; *El Correo de Ultramar*, Paris, 1869-1877; *La América Ilustrada*, Nueva York, 1873-1874; *El Eco del Cibao*, Santiago de los Caballeros, 1904-1905; *El Día*, Santo Domingo, 1901-1902; *El Avisador*, Santo Domingo, 1897-1898; *El Anunciador*, Santo Domingo, 1897; *La Revista Ilustrada de Nueva York*, Nueva York, 1891-1892; *La Voz de Santiago*, Santiago de los Caballeros, 1880-1882; *El Orden*, Santiago de los Caballeros, 1874-1875.

Visita del Secretario de Estado de lo Interior y Policía

El 28 de enero recibió el Archivo la visita del Lic. Victor Garrido, recién designado Secretario de Estado de lo Interior y Policía, quien fué presentado al personal y luego recorrió, acompañado del Director y del Subsecretario de Estado del ramo, Sr. Virgilio Alvarez Sánchez, las diversas salas y secciones en que está dividido este Departamento.

HISTOIRE DE SAINT DOMINGUE (*)

Par DE BEAUVAL SÉGUR

Avant de parler des possessions des français dans l'Isle de Saint Domingue, il est à propos de donner une idée de l'Isle en général et de sa première découverte; elle a 160 lieues de tour, elle est fort inégale dans sa largeur. Le milieu de l'isle est par les 19 degrés de latitude. Christophe Colomb en fit la découverte en 1492 et en prit possession au nom du Roy d'Espagne; L'Isle était habitée par des indiens et divisée en quatre royaumes qui contenaient environ douze cent mille âmes: ces hommes étaient nuds, sans armes, car ils ne se faisaient la guerre qu'à coups de bâton, ils vivaient de poissons, de coquillages et de racines: ils reçurent les Espagnols comme des Dieux, leur couleur, leur barbe, leurs habillemens, leurs armes à feu et leurs vaisseaux paraissaient aux yeux de ces Indiens des choses surnaturelles, il ne fut pas difficile aux Espagnols de soumettre de pareils peuples. Ils bâtirent d'abord une espèce de fort, et ayant découvert des mines d'or fort abondantes ils partagèrent entre eux les villages des Indiens et en faisant travailler continuellement ces malheureux peuples aux mines, ils parvinrent en peu d'années à les détruire au point qu'il n'en reste pas aujourd'hui de l'espèce. Les richesses qu'on portait en Espagne attirèrent dans l'isle une quantité prodigieuse de castillans, ils y bâtirent plusieurs villes et entre autres celle de San Domingo qui subsiste. Elle est fort bien bâtie et fortifiée, il y a de belles Eglises quelques couvents et un Evêque, enfin elle est encore la Métropole des possessions espagnoles dans l'Amerique. Lorsque la diminution des Indiens commença à ralentir le travail des mines, les habitants allèrent faire des incursions dans les isles voisines pour y enlever des indiens qui les habitaient. Ils y réussirent d'abord, mais ces peuples s'étant tenus sur leurs gardes, les Espagnols s'avancèrent plus loin et firent la découverte du Mexique. Ils y trouverent des nations nombreuses et guerrières qu'ils n'assujettirent qu'après plusieurs combats, leurs fusils et leurs chevaux portaient la terreur dans les armées innombrables de ces indiens à qui ces choses étaient inconnues. Après la Conquête du Mexique ils firent celle du Perou et du Chily. Les habitants de St Domingue passèrent dans ces nouveaux pays, et il n'y a actuellement dans la ville que le Gouverneur et l'Evêque, une garnison européenne, et quelques moines; le reste de leurs possessions dans l'isle est habité par des gens sortis des pre-

(*) Esta breve *Historia de Santo Domingo*, inédita, fué copiada por el Dr. Américo Lugo en la Biblioteca Nacional. (Paris, Francia), y corresponde a la *Colección Lugo*. Libreta 95, de los fondos del Archivo General de la Nación.

miers castillans et des indiennes leurs concubinés, par des nègres et de mulâtres presque tous fugitifs de la partie française; chacun de ces habitants a une grande étendue de terrain où il élève des bestiaux, des chevaux, des mulets, qu'ils mènent vendre aux français de qui ils achètent la toile, le drap, les armes & dont ils ont besoin. Ces hommes paresseux se nourrissent de lait, de vivres du pays et de viande séchée au soleil, qu'ils préfèrent à la viande fraîche qu'ils ont en abondance; ils iraient nus sans leur commerce avec les français, car le Roy d'Espagne n'y envoie tous les ans qu'un petit vaisseau porter de l'argent pour ses officiers et ses soldats, et il est défendu à tout autre bâtiment même d'Espagne d'y aller trafiquer. On verra par la suite de cette histoire abrégée comment les français se sont établis dans l'isle: ils en possèdent aujourd'hui environ le tiers, et quoiqu'il n'y ait pas eu de limites réglées, les montagnes qui partagent presque tout l'isle dans sa longueur sont à peu près la séparation des deux peuples. L'Espagnol du côté du midy et de l'est et le français du côté du Nord et de l'Ouest. On observera que les premiers après en avoir fait la conquête y portèrent des juments, des vaches et des cochons qui multiplièrent extraordinairement dans toute l'isle, et que ce fut le premier objet qui y attira les aventuriers. Cette isle était appelée haïty par les Indiens, Hispaniola par les Européens, et elle est connue aujourd'hui sous le nom de St Domingue qu'elle a prit de sa Capitale.

En 1630, les Anglais s'étant emparés de la partie de l'isle de Saint Christophe habitée par les français plusieurs de ces Gens chassés de leur pays se joignirent à des aventuriers de toutes nations et sachant que la côte septentrionale de l'isle de Saint Domingue était abandonnée par les Espagnols, que cette partie de l'isle fourmillait de bestiaux sauvages, ils allèrent s'y établir, un capitaine hollandais qui les y porta fut bientôt chargé des cuirs des animaux qu'ils tuaient, et leur donna en échange de la grosse toile, de la poudre, des balles et des armes. Les profits qu'il fit étaient trop considérables pour négliger d'y faire un autre voyage aussi lucratif et ce commerce n'étant plus ignoré en hollande, nos aventuriers ne manquèrent plus de choses nécessaires; leurs besoins n'étaient pas considérables; de grosse toile pour se faire deux chemises et deux culottes qu'ils ne lavaient jamais un gros chapeau dont ils coupaient les bords et auquel ils ne laissaient qu'un morceau comme aux bonnets anglais, de la poudre, des balles, un fusil long de six pieds et de gros calibre, un petit sabre long de deux pieds et demi qui leur servait à dépecer les bêtes qu'ils tuaient, un couteau flamand, des pipes, du tabac, un peu d'eau de vie, leur suffisaient. Ils ne vivaient que de viande n'avaient

point de femmes, aucune pratique de religion, et vivaient dans la plus grande union; entre eux ils s'appelaient frères, ils se mettaient deux ensemble dans une petite cahute de roseaux, et dormaient sur un cuir de boeuf, on les appella Boucaniers du nom de boucaner ou fumer la viande qu'il voulaient conserver.

Leur nombre s'accrut considérablement en peu de temps par la quantité d'aventuriers anglais et français qui vinrent dans l'isle; mais une grande partie d'entre eux s'ennuyant de cette vie sédentaire, ils achetèrent aux hollandais de petits bâtiments appelés flibots avec lesquels ils parcoururent les mers des environs, ou ils prirent tous les navires et barques espagnoles qu'ils purent attraper; de flibots on leur donna le nom de flibustiers, ils regardaient les Espagnols comme leurs ennemis jurés, parce que ces derniers dans l'isle de Saint Domingue massacraient tous les boucaniers qu'ils pouvaient surprendre. Ces Flibustiers étaient armés et vêtus comme les boucaniers, ils choisissaient leur capitaine et leurs officiers qu'ils destituaient lorsqu'ils n'en étaient pas contents; comme ils n'avaient point de bagage, qu'ils couchaient sur le lest de leurs flibots, et que leur nourriture consistait en viande fumée et quelques biscuits ou farine de manioc dont ils savaient encore se passer, un armement était bientôt fait, on prélevait d'abord sur les prises, la dépense de l'armement, les officiers avaient un certain nombre de parts, les blessés et les estropiés avaient un lot proportionné à leurs blessures, et cela était réglé. Tout était porté à la masse et partagé ensuite également. Si les prises ne suffisaient pas pour payer les blessés, ils remettaient en mer, et le premier butin était destiné à acquitter cette dette commune. Ces gens sans principes, sans religion, s'étaient fait des lois qu'ils suivaient exactement: un homme qui se serait approprié quelque chose du butin ou aurait volé, était abandonné dans une isle déserte. La moindre lâcheté était punie de mort, il en était de même de celui qui faisait violence à une femme prise à bord des vaisseaux; s'il s'élevait une querelle entre deux flibustiers, on tachait de les réconcilier, s'ils ne le voulaient pas on les faisait battre en présence des autres flibustiers; il était rare qu'un des deux ne restât pas sur le champ de bataille. Ces hommes tiraient avec une si grande justesse, qu'à cent vingt pas ils ne manquaient jamais de donner dans une piastre, on doit s'imaginer combien de pareils gens devaient être redoutables. Après cette connaissance on sera moins étonné des prodiges de valeur qu'ils ont fait dans tout le nouveau monde: je reviens à mon sujet.

Ces premiers flibustiers se retiraient à l'isle de la Tortue d'où ils avaient chassé une garnison espagnole de vingt-cinq hommes. Cet-

1632 te isle qui n'a que huit lieues de long sur deux de large, est fort montueuse et presque inaccessible excepté du côté de son port ou rade qui est vis à vis le port de paix. Elle est dominée par un gros rocher d'ou il sort une source, et aux environs de ce rocher il y a une plaine qui n'est pas considérable. Les flibustiers y ayant fait quelques retranchements et mis du canon, plusieurs boucaniers de l'est de Saint Domingue, qui n'en est séparée que par un canal de deux lieues, vinrent s'y établir et cultivèrent du tabac. Les negociants de Dieppe, à l'exemple des hollandais y envoyèrent des vaisseaux. Ces nouveaux habitants leur demandèrent des engagés et ils leur en portèrent. Ces hommes s'engageaient en France pour trois ans, le boucanier les achetait de l'armateur pour ce temps qu'ils passaient dans l'esclavage, car leurs maîtres les traitaient plus durement qu'on ne fait aujourd'hui les nègres. Ceux qui résistaient à ces travaux devenaient libres au bout de trois ans et se faisaient cultivateurs, boucaniers ou flibustiers. Ils établirent dans l'isle un gouvernement démocratique en 1638. Les Espagnols alarmés de cet établissement firent un armement considérable pour chasser ces aventuriers, ils y parvinrent après une grande perte d'hommes, mais sitôt qu'ils furent partis, les flibustiers qui s'étaient retirés dans les bois, ou qui avaient passé dans l'isle de Saint Domingue par le moyen de leurs canots, revinrent dans leur établissement où on n'avait pu faire d'autre dommage que de brûler quelques cahutes de paille faciles à réparer; ils avaient sauvés leurs petits effets dans les bois avant la descente des Espagnols: nos aventuriers choisirent pour chef un Anglais nommé Willis qui attira dans l'isle autant qu'il pût des gens de sa nation pour s'en rendre maître. Les français s'en étant aperçus envoyèrent un député à M. de Poincy, Gouverneur de St Christophe, où les français étaient rentrés par le Traité de paix; ce Député était chargé de lui dire de la part des habitants de la Tortue qu'ils voulaient se donner à la France et qu'il leur donnât un chef pour recevoir leur serment de fidélité et les commander. M. de Poincy leur envoya un brave officier nommé Le Vasseur, ils chassèrent de l'isle Willis et tous les anglais. Le Vasseur était protestant, il avait rassemblé à St Christophe et mené avec lui tout ce qu'il avait pu trouver de gens de sa religion, il se fortifia dans l'isle, il bâtit sur le rocher dont j'ai parlé une citadelle très-forte. Les Espagnols l'attaquèrent plusieurs fois et ils furent toujours repoussés. Ce Commandant avait dessein de s'ériger en souverain, on en donna avis à M. de Poincy qui envoya son neveu Louvilliers pour engager Le Vasseur à le venir trouver à Saint Christophe sous prétexte de se concerter ensemble sur les moyens de conserver et d'augmenter cette

colonie naissante; mais Le Vasseur connaissant le piège répondit, que dans les circonstances présentes il ne pouvait quitter l'Isle les Espagnols étant à la veille de venir encore l'attaquer. Louvilliers se retira. Alors Le Vasseur leva le masque, il força plusieurs habitants à lui prêter serment comme à leur souverain, mais ayant été surpris hors de son fort, il fut massacré; on en donna avis à M. de Poincy qui y envoya le Chevalier de Fontenay. C'est le premier qui s'est intitulé Gouverneur pour le Roy, de la Tortue et Côte de St Domingue en 1641.

L'Espagne ne put voir sans crainte pour ses possessions, cet Etablissement prendre une forme solide, elle envoya une Escadre et des troupes de débarquement à la Tortue, dont les Français furent chassés de nouveau. Les Espagnols y mirent une forte garnison qui s'y maintint jusqu'en 1660 que les flibustiers sous le commandement d'un gentilhomme nommé du Rousset y retournèrent, en chassèrent les Espagnols et l'ont toujours conservée depuis ce temps. A présent, elle est sans habitants, elle est bien munie de bois qu'on conserve pour le Roy; indépendamment de la Tortue, les Français s'étaient habitués le long des côtes de Saint Domingue et quoi qu'il fussent presque toujours aux mains avec les Espagnols, ils se maintinrent dans les quartiers du Cap, port de paix, léogane et le petit Goave. Ces quatre endroits s'étant extrêmement peuplés ne craignirent plus les Espagnols qui n'osaient en approcher, ils cultivaient le tabac qu'ils vendaient aux hollandais et aux Dieppois, qui emportaient aussi beaucoup de cuirs. Ces derniers leur portaient toujours des engagés et souvent des femmes.

En 1665, il se forma une Société sous le nom de Compagnie des Indes occidentales, à qui le Roy accorda les isles Antilles; elle nomma M. D'Ogeron ancien Capitaine dans le régiment de la marine pour Gouverneur de la Tortue et Côte de Saint Domingue, la compagnie ne pouvait faire meilleur choix. Ce gentilhomme que diverses aventures avaient conduit à Saint Domingue, y avait établi une habitation au port Margot, il employa sa fortune à établir ou secourir les misérables. Les marchandises qu'il faisait venir de France étaient distribuées à tous ceux qui en avaient besoin et ceux qui gagnaient quelque chose lui rendaient le prix qu'elles lui avaient coûté; il ne regrettait pas celles que le malheur ou la mort des autres lui faisaient perdre, on le prenait pour juge des procès, il accommodait les querelles, enfin il était regardé comme le père des colons; état heureux pour une belle âme et qui

lui fait goûter des plaisirs infiniment au dessus de ceux que procurent la souveraineté et les honneurs attachés aux dignités.

Malgré cet amour et cette vénération des habitants à son égard, ils lui dirent nettement qu'ils lui abeiraient comme Gouverneur au nom du Roy à qui ils s'étaient donnés volontairement, mais qu'ils ne se soumettraient jamais à aucune compagnie, qu'ils ne souffriraient pas qu'on leur interdît le commerce avec les hollandais qui ne les avaient laissé manquer de rien dans un temps où l'on ne savait même pas en France qu'il y ait des Français établis à la Tortue, ou ils n'auraient pu se soutenir sans eux puisqu'on ne leur avait pas envoyé le moindre secours depuis qu'ils s'étaient soumis au Roy. M. D'Ogeron fit semblant d'acquiescer à leurs raisons, et fut reconnu pour Gouverneur. Ce ne fut que par degrés et en assurant les habitants que la compagnie leur fournirait à bon marché, toutes les choses dont ils avaient besoin, et surtout des esclaves, que leur tabac serait toujours d'une sûre défaite et à un haut prix, ce fut, dis je, par ces promesses, qu'il les persuada de donner à la compagnie le commerce exclusif. On verra quelle fut la suite de ces promesses, qui n'étant pas exécutées pensèrent faire perdre à la France cette colonie naissante. On me permettra une réflexion à ce sujet: Les compagnies sont avantageuses pour l'Etat, lorsqu'il s'agit d'Etablissement dans un pays sans habitants, et par conséquent inculte, tel par exemple qu'était la Louisiane. Ces compagnies (qui n'ont jamais réussi en France) font des avances, transportent des colons, les établissent dans l'espérance de faire de gros gains; mais ces profits qui ne peuvent venir qu'à la suite des temps et qu'on s'est imaginé devoir être plus prompts, les nouvelles avances qu'on est obligé de faire; la mauvaise administration des gens qu'on y a employés et dont le choix est l'effet de la protection, et non de leur capacité, toutes ces choses dégoûtent bientôt les associés, ils négligent d'envoyer de nouveaux secours, la colonie dépérit, et ne voyant aucune apparence aux profits immenses dont le mémoire fait pour l'établissement les avait flattés, ils se croient trop heureux de céder leurs droits au Roy même avec perte; alors l'Etat peut en tirer une grande utilité et sans dépense puisqu'il n'a autre chose à faire qu'à protéger les habitants et laisser agir l'industrie. Les compagnies qui se forment pour des pays établis sont aussi ruineuses que les premières son avantageuses à l'Etat: un commerce exclusif arrête nécessairement l'industrie en général; mais il forme une barrière insurmontable à celle du colon et à la population, parce que la compagnie étant maîtresse de mettre le prix qu'elle veut aux denrées d'Europe et à celle des cultivateurs, les travaux de ce dernier tournent presque tous au pro-

fit de cette compagnie, ainsi bien loin de se fixer dans le pays, il en sont aussitôt qu'il à gagné de quoi se mettre à l'abri de l'indigence.

La Compagnie qui suivant les promesses de Mr. D'Ogeron avait fourni assez exactement des marchandises d'Europe aux Colons et reçu leurs denrées à prix raisonnables, cessa d'y envoyer le même nombre de vaisseaux; ainsi les denrées de France ayant augmenté considérablement et celles du pays étant sans nulle valeur faute de débouchés, toute la colonie prit les armes et se révolta, une escadre commandée par M. de Gabaret fut envoyée à St. Domingue, mais il ne put apaiser le soulèvement; après son départ M. D'Ogeron parvint à rétablir le calme par la douceur et par les promesses qu'il fit au nom du Roy. Effectivement sur les représentations de ce Gouverneur, sa Majesté envoya une amnistie avec la permission à tout navire français de trafiquer à Saint Domingue en payant à la Compagnie cinq pour cent d'entrée et de sortie; elle défendait aussi de recevoir aucun navire étranger. Des lors la Colonie prit des accroissements considérables et elle occupa presque toute l'étendue de pays qu'elle possède aujourd'hui, malgré la guerre continuelle qu'elle avait avec les Espagnols. Les deux partis se la faisaient avec tant d'acharnement qu'on ne se faisait aucun quartier de part et d'autre et chaque nouvel Etablissement français était arrosé du sang des deux nations.

La Compagnie des Indes occidentales fut supprimée et le Roy affirma ses droits sur les isles Antilles à la compagnie des fermiers du Domaine d'Occident, pour le prix de cent mille écus. La guerre ayant été déclarée aux hollandais, ils vinrent avec des escadres à Saint Domingue, elles avaient des troupes de débarquement qui furent repoussées partout où elles se présentèrent.

M. D'Ogeron étant parti pour France, laissa M. de Poincey son neveu pour Gouverneur en son absence et M. D'Ogeron étant mort, M. de Poincey hérita du gouvernement et des biens de son oncle, comme il avait toutes ses vertus, les habitants ne s'aperçurent pas de la perte qu'ils avaient fait: il arriva des colons de toutes parts, le nouveau Gouverneur en usa avec eux comme Mr. D'Ogeron en avait usé en pareil cas, aussi la colonie sous le commandement de ces deux hommes vertueux commença à prendre une consistance que les Espagnols n'ont pu détruire malgré tous leurs efforts.

Depuis quelque temps le tabac était en party; comme c'était la

seule denrée qu'on cultivait à Saint Domingue, et qu'on traitait les habitants avec la plus grande dureté en les forçant
1680 à le donner aux bas prix auquel il était fixé, ils furent au desespoir et la plupart d'entre eux songèrent à se retirer à la Jamaïque, ou ils étaient assurés d'être bien reçus. M. de Poincey en ayant été informé parcourut tous les quartiers de l'isle en assurant que la ferme du tabac serait supprimée à la fin du bail, et convertie en droits d'entrée fort légers; la confiance qu'on avait en lui calma les esprits, chacun prit patience en attendant le terme désiré; M. de Poincey en instruisit M. de Colbert et lui manda que si l'on ne tenait pas la parole qu'il avait donnée, il ne répondait pas de la colonie. La Compagnie était si fort en horreur, qu'un de ses vaisseaux étant venu au Cap avec une cargaison de nègres, tout le monde prit les armes pour le renvoyer et il ne fut reçu qu'après que M. de Poincey eut donné sa parole qu'il ne venait pas faire sa vente en vertu d'un privilège exclusif de la Compagnie, mais comme tout autre marchand; cet horreur des habitants subsiste plus que jamais, elle n'est pas sans fondement, on a vu les troubles qu'elle a occasionnés, on verra encore la même chose dans la suite de cette histoire et que la Colonie n'a jamais été aussi maltraitée que sous le Gouvernement de gens qu'avaient été au service de cette compagnie.

M. de Poincey étant mort, M. de Cussy lui succéda, il servait depuis longtemps dans la colonie où il était fort aimé; cette attention à ne choisir pour commander que des gens qui
1684 connussent le pays, a donné en peu de temps des accroissements considérables à nos établissements dans le nouveau monde. On s'est trouvé fort mal de s'écarter de ce principe.

Le premier soin de M. de Cussy fut de pourvoir à l'administration de la justice qui avait été rendue jusqu'alors par les Officiers de milice de chaque quartier, et il en résultait bien des injustices par le défaut de lumières de ces juges. Il demanda des lettres patentes pour l'établissement de quatre sièges royaux qui ressortiraient à un Conseil souverain qui fut d'abord établi au petit Goave et peu de temps après à Léogane où le Gouverneur général fixa sa résidence. Ce quartier étant au milieu des possessions françaises, le Général pouvait plus aisément donner ses ordres, ou se transporter lui même dans les endroits où sa présence était nécessaire. Depuis que le Pays s'est peuplé, le Roy a établi d'autres sièges royaux et un Conseil au Cap à l'instar de celui de Léogane; chacun de ces conseils fut composé de douze conseillers, d'un procureur général et d'un greffier. Le

Général, l'Intendant et les Officiers supérieurs y avaient séance et voix délibérative; ces juges s'assemblaient tous les mois; chaque particulier plaidait sa cause, ils rendaient la justice gratis, et l'épée au côté; quoique dispensés de tout service militaire, on les a vus plusieurs fois entendant tirer l'alarme (*), quitter leur tribunal pour se rendre au bord de la mer. Ces Conseils sont encore sur le même pied et le seul changement qu'il y ait, c'est que le Général et le premier Gouverneur sont les seuls militaires qui ont droit d'y prendre séance et que l'intendant ou Commissaire ordonnateur en est le Président. Les Conseils prenaient connaissance de l'administration des finances qui par ce moyen n'étaient jamais détournées ni dissipées mal à propos. Les choses ont bien changé!

Les promesses de M. de Poincy au sujet du tabac n'ayant point eu d'effet, la Colonie fut sur le point d'être anéantie par la disette de toutes choses où étaient les habitants et le désespoir ou cela les mit. Heureusement quelques flibustiers qui avaient vécu parmi les Espagnols ayant appris la façon de cultiver et de faire de l'indigo, ils le montrèrent à ceux qui avaient des nègres esclaves, ils réussirent parfaitement, et l'on s'adonna bientôt par toute l'isle à cette culture qui mit à l'aise tous les habitants qui avaient quelques nègres.

Quoique les hostilités ne fussent point cessées avec les Espagnols à Saint Domingue, les habitants furent assez tranquilles jusqu'à cette année 1691. Les Espagnols rassemblèrent trois mille hommes; dans ce nombre était un corps de 300 cavaliers armés de lances, ils s'avancèrent du côté du Cap où se trouva pour lors M. de Cussy qui, ayant en avis de leur marche rassembla à la hâte mille hommes à la tête desquels il se mit avec M. De Franquenay Lieutenant de Roy. Il marcha à la rencontre de l'ennemi qu'il rencontra dans la plaine de Limonade. Le combat fut bientôt engagé et quoique les Espagnols fussent deux fois plus forts et eussent des troupes réglées, ils commencèrent à plier, lorsque les trois cents lanciers qui étaient cachés derrière un petit bois, fondirent sur les français et les rompirent; malgré ce désavantage, ils se battirent en désespérés et sans demander de quartier. Les deux chefs, trente officiers et six cents hommes y périrent. Cette victoire que coûta plus de douze cents hommes aux Espagnols, les rendit maîtres de la campagne. Ils emmenèrent les esclaves, les femmes, les

(*) En temps de guerre, lorsqu'il paraît un navire suspect, on tire un certain nombre de coups et alors tous les habitants se rendent en armes au bord de la mer.

enfants qu'ils purent attraper, et massacrèrent tous les hommes qu'ils joignirent, ils pillèrent le Cap et le brûlèrent. Ce bourg n'était composé que de maisons ou barraques couvertes de roseaux, ils se retirèrent après cette expédition.

Dans cette même année, les Anglais s'étant emparés de la partie de St. Christophe habitée par les français, en chassèrent tous les habitants qu'ils envoyèrent dans différentes colonies françaises. (*) Plusieurs familles vinrent à Saint Domingue. M. Dumas commandant pour lors les dispersa chez les habitants les plus riches qui les reçurent avec plaisir, il y avait un grand nombre de veuves et de filles qui trouvèrent des maris dans leurs hôtes: de toutes les Colonies de l'Amérique, celle de St. Christophe avait toujours été la mieux réglée et la plus policée; la dispersion de ses habitants apporta dans l'isle de St. Domingue des sentiments de religion, des principes d'honneur et de manières honnêtes qu'on ne connaissait guères auparavant; l'isle de Ste. Croix fut encore prise par les Anglais et ils transportèrent ses habitants à St. Domingue; ils y furent reçus avec la même humanité que ceux de St. Christophe et apportèrent les mêmes mœurs: On bâtit des Eglises dans les quartiers, on les orna de dépouilles de celles des Espagnols dans les villes qu'avaient été pillées par les flibustiers. Ceux ci ne manquaient jamais au retour de leurs courses d'apporter tout ce qu'ils pouvaient enlever de vases, d'ornements, de cloches &c dont ils faisaient présent aux églises françaises de St. Domingue.

J'ai dit que M. D'Ogeron avait porté les habitants à souffrir le privilège exclusif de la Compagnie pour la traite des noirs, elle s'était engagée à en fournir deux mille tous les ans mais elle n'avait pas rempli longtemps cet engagement et la Colonie en aurait absolument manqué, si les flibustiers n'y avaient un peu suppléé, soit par leurs prises en mer, soit par les esclaves qu'ils enlevaient dans les descentes fréquentes (*) qu'ils faisaient chez les Anglais et les Espagnols; mais comme cela ne suffisait pas, la culture et par conséquent la population ne faisaient aucun progrès; les cultivateurs du Tabac ne trouvant aucun débouché à leurs denrées, abandonnèrent leurs terres pour se faire flibustiers. Les nouveaux venus d'Europe ne pouvaient prendre d'autre parti. Le Corps de ces flibustiers de-

(*) Cette isle fut découverte par Christophe Colomb en 1493. Par un événement assez singulier les français et les anglais débarquèrent en 1630 dans l'isle par deux côtés opposés; ils y étaient venus pour s'établir. S'étant rencontrés dans l'intérieur de l'isle, ils la partagèrent et vécurent longtemps en bonne union.

(*) En 1694 dans une descente qu'ils firent à la Jamaïque sous les ordres de M. Ducasse ils en enlevèrent trois mille.

vint extrêmement nombreux, mais comme ils étaient toujours en mer, ils ne servaient à la défense directe de l'Isle que lorsque le hasard les y amenait pour partager leur butin, carêner leurs vaisseaux ou prendre des munitions. La colonie était si faible et si dépourvue d'hommes cultivateurs qu'en 1691 on ne comptait guère plus de 600 habitants, dans la même étendue de pays que nous possédons aujourd'hui. Ce ne fut qu'après l'abolition du privilège de la Compagnie, que cette Colonie fit les progrès rapides qui l'ont portée au point de splendeur et de richesse où elle se trouvait en 1740.

M. Ducasse qui fut nommé Gouverneur après la mort de M. de Cussy, arriva cette année là, il connaissait parfaitement cette colonie et il y fut fort étonné de trouver quatre mille
1691 hommes de moins qu'il n'y en avait vus peu d'années auparavant. La France était en guerre avec l'Espagne et l'Angleterre. Ces deux puissances menaçaient l'isle d'une invasion. Un officier proposa de réunir tous les colons dans les quartiers du Cap et au fond de l'isle à Vache, c'est-à-dire aux deux extrémités de nos possessions (*).

M. Ducasse ne gouta pas cette proposition, il visita tous les quartiers de l'isle, il encouragea les habitants, leurs promit de prompts secours de France, et engagea par point d'honneur et par caresses, tous les flibustiers qui arrivaient à rester auprès de lui pour la défense du pays. Les anglais parurent peu de temps après avec plusieurs vaisseaux et bâtimens de toutes grandeurs; ils tentèrent la descente dans plusieurs quartiers, d'où ils furent repoussés; enfin ils réunirent leurs forces et vinrent attaquer Léogane; ils furent reçus vigoureusement et obligés de se rembarquer après une grande perte d'hommes. Voyant que la force ne leur réussissait pas, ils envoyèrent un officier sous prétexte de demander les prisonniers, mais en effet, pour tenter la fidélité des habitants, il leur représenta que depuis qu'ils s'étaient donnés à la France, bien loin d'en avoir reçu le moindre secours, elle voulait en faire des esclaves en les sacrifiant à l'avidité d'une compagnie, qu'ils seraient traités bien différemment par le Gouvernement d'Angleterre; il fut interrompu par des cris de: Vive le Roy, nous sommes Français et nous mourrons Français

On renvoya l'officier et l'Escadre retourna à la Jamaïque sans

(*) un d'eux lui répondit: pourquoi nous faire de pareilles promesses. Notre Roy nous abandonne parce qu'il ne nous connaît pas, mais nous saurons mourir sous ses drapeaux.

faire d'autre entreprise. Les Espagnols pendant ce temps là, s'avançaient du côté du Cap au nombre de deux mille hommes; mais ayant su que Laurent de Graff, fameux capitaine flibustier les attendait à un défilé avec nombre de ses braves, ils retournèrent sur leur pas; lorsque les flibustiers virent les ennemis retirés, il ne fut plus possible à M. Ducasse de les retenir, il avait un ordre de la Cour ainsi que son predecesseur d'en faire des habitants et d'abolir la flibuste; mais outre que l'exécution en était presque impossible, M. Ducasse les regardait comme les défenseurs de la colonie; non seulement ils harcelaient sans cesse les ennemis, par les descentes fréquentes qu'ils faisaient chez eux, mais ils prenaient les vaisseaux de guerre, les corsaires, ils détruisaient leur commerce en prenant leurs vaisseaux marchands, et par là ils fournissaient à la colonie toutes les choses dont elle avait besoin, tandis qu'elle ne recevait pas le moindre secours de la France ou de ses armateurs; il était donc démontré que sans ces flibustiers les colons étaient forcés de tendre les bras à l'Angleterre. M. Ducasse voyait trop bien pour suivre des instructions aussi aveugles; il sauva St. Domingue en conservant cette espèce d'hommes et il fit réussir une entreprise qui aurait échoué sans eux: C'est ce qu'on verra en parlant de la prise de Carthagène.

La Colonie avait besoin d'un Gouverneur tel que M. Ducasse, pour la soutenir dans une circonstance où sa chute paraissait inevitable surtout après que les (Espagnols) Anglais et les espagnols réunis se furent emparés de la moitié de nos possessions. Ce général joignit à une fermeté et à un courage extraordinaire, une connaissance parfaite du pays et des hommes qui l'habitaient, sa douceur, son affabilité et son désintéressement lui concilièrent tous les coeurs. Avertit exactement de tout ce qui se passait chez les ennemis, il prévenait leurs desseins, et alla, les attaquer plusieurs fois chez eux dans le moment où ils se proposaient de venir nous attaquer nous mêmes; les colons se croyaient invincibles lorsqu'ils l'avaient à leur tête, et si M. Ducasse avait pu être partout, les ennemis n'auraient réussi nulle part; n'étant pas secondé par les officiers qui servaient sous lui, nous fîmes des pertes, mais il sut s'en relever promptement, et dans le temps qu'on croyait la Colonie aux abois, on le voyait à la tête de ses braves, repandre l'alarme et la désolation à la Jamaïque et chez les Espagnols, jamais on n'a porté plus loin que lui les vertus civiles et les talents militaires, ses actions sur mer en commandant les vaisseaux du Roy, la Colonie de St. Domingue qu'il a gouvernée et où son nom est encore en vénération ont immortalisé ce grand homme.

Les Anglais et les Espagnols ayant reuni leurs forces parurent à

la vue de St. Domingue avec une flotte de vingt deux voiles, parmi
lesquelles il y avait huit vaisseaux de guerre espa
1694 gnols; elle portait quatre mille hommes de troupes
de débarquement que deux autres milles envoyés de
St. Domingue joignirent à la Baie de Mancenille où se fit le dé
barquement; ils marchèrent vers le Cap où ils se rendirent en même
temps que leurs vaisseaux entraient dans le port de cette ville. Le
petit nombre de gens qui habitaient ces quartiers ne permettait
pas de s'opposer à tant de forces; la resistance fut faible et les enne
mis pillèrent et brûlèrent sans obstacle la plaine et la ville; ils sui
virent la côte en faisant la même chose et arrivèrent au port de paix.
Ce port, après, l'abandon de l'isle de la tortue (vis-à-vis de laquelle
il est placé), était fort important, les environs étaient fort peuplés,
et on y avait bâti une assez bonne forteresse qui était la seule de la
colonie; les ennemis en firent le siège, cinq cents habitants qui s'y
étaient retirés le soutinrent pendant 16 jours mais s'ennuyant d'être
ainsi renfermés ils se mutinèrent en disant que pendant qu'ils defen
daient la place on enlevait leurs femmes, leurs enfants et leurs es
claves, il fallut bien adhérer à leur avis et le Gouverneur qui aurait
du rester avec les soldats et les gens de bonne volonté; prit au contrai
re le parti de se retirer avec les habitants; on sortit la nuit, les tran
chées furent nettoyées sans beaucoup d'efforts, mais les ennemis qui
avaient été avertis par un déserteur, avaient dressé deux embuscades
plus loin et dans le chemin par où les français devaient passer. Ces
derniers quoique surpris, s'en tirèrent avec la plus grande bravoure
et passèrent sur le ventre à tout ce qui se présenta pour s'opposer à
leur retraite. Les ennemis perdirent beaucoup de monde dans cette
action et pendant le siège, il n'en couta pas cent hommes aux français.
Après la prise du port de paix, la désunion se mit parmi les alliés et
la maladie faisant de grands ravages, surtout parmi les anglais, ils se
retirèrent tous sans rien conserver de leurs conquêtes, ils ne furent
dédommagés de la perte de tant d'hommes que par la prise de quel
ques esclaves; ils brûlèrent les maisons des habitants mais comme ils
n'avaient pas encore de sucreries, leurs bâtiments n'étant faits que de
bois brut, et couverts de paille, le dommage fut bientôt réparé d'au
tant plus qu'à l'approche de l'ennemi ils avaient caché dans les bois
leurs effets, leurs esclaves et leurs familles.

Après cet événement la Colonie fut assez tranquille. M. Ducasse
s'attacha à encourager l'Agriculture, les flibustiers dans leurs cour
ses enlevaient de grandes richesses qu'ils dissipèrent bientôt dans
la débauche et au jeu. Plusieurs d'entre eux, à la sollicitation du
Gouverneur formèrent des établissements et se marièrent. Depuis la

translation des Colonies de St. Christophe et de Saint-Croix, il y avait dans l'isle un grand nombre de filles bien élevées par leurs mères, les habitants aisés commencaient à envoyer leurs enfants en France pour y recevoir de l'éducation.

1697 M. Ducasse indépendamment de ces soins, prenait dès lors des mesures pour faire la conquête de toute l'isle, il en avait écrit à la Cour à qui il ne demandait que de légers secours, il serait parvenu à l'exécution de son projet par la confiance et l'amitié que tous les colons avaient pour lui, et cette conquête serait infailliblement restée à la France, lors de l'avenement de Philippe cinq au trône d'Espagne; mais un intérêt particulier prévalut sur celui de l'Etat, et les forces de la Colonie au lieu d'être employées utilement pour le Roy, ne servirent qu'à enrichir quelques-uns de ses sujets.

M. de Pointis chef d'Escadre, ayant engagé plusieurs personnes à faire un armement, il présenta son projet au Roy qui l'approuva, il lui accorda sept vaisseaux et des troupes de débarquement avec lesquelles il prétendait s'emparer de quelques villes du Mexique; mais comme avec ces troupes et les équipages des vaisseaux, il ne pouvait débarquer plus de deux mille hommes, il demanda que M. Ducasse lui fournit quinze cents flibustiers ou habitants pour son expédition, ce qui lui fut accordé. On en donna avis à ce Gouverneur qui se prépara en gémissant à obeir aux ordres qu'il avait reçus et qu'il n' (avait) aurait cependant pas pu exécuter, s'il n'avait pris le parti de se mettre à la tête des flibustiers qui n'auraient pas marché sans lui.

M. de Pointis arrivé à St. Domingue traita M. Ducasse avec tant d'hauteur, que les flibustiers indignés, dirent qu'ils ne s'embarqueraient pas; Le Gouverneur eut besoin de tout l'ascendant qu'il avait sur eux pour les ramener. Il regla ensuite avec M. de Pointis que ceux qui s'embarqueraient partageraient le butin homme pour homme avec les équipages des vaisseaux du Roy, on passa un écrit qui fut affiché et dont M. Ducasse garda l'original signé de lui et de M. de Pointis, ce dernier qui n'avait aucun objet certain en vue, tint plusieurs conseils dont le resultat fut d'aller à Carthagène. Il fit voile pour cette ville, mais lorsqu'on en approcha, les plans qu'on lui avait fournis se trouvant faux, il aurait été fort embarrassé sans les flibustiers qui connaissaient tous ces parages. La ville est située dans une baie où l'on ne peut entrer que par un goulet fort dont le fort de Bocachica défend l'entrée, il passait pour imprenable. On trouve ensuite celui de Sainte-Croix et enfin celui de Saint-Lazare qui commande la ville. Toute la côte est bordée de rochers qui empêchent l'approche des vaisseaux et même des chaloupes, excepté aux

environs de Bocachica. M. Ducasse descendit le premier à terre avec quatre vingts hommes pour reconnaître le pays et fouiller les bois. Au signal qu'il donna, le débarquement se fit dans une anse de sable, sans obstacle et hors de la vue du fort. On dressa des batteries de canons et de mortiers qui tirèrent plusieurs jours sans effet. On envoya sommer le Gouverneur du fort qui ne fit que rire de la proposition. (*)

M. de Pointis aurait vraisemblablement manqué son expedition, si la temérité des flibustiers ne lui eût ouvert l'entrée de la baie; ils se moquaient des précautions et des moyens qu'on employait pour se rendre maîtres de la place; à la fin s'ennuyant de voir qu'on n'était plus avancé que le premier jour de l'attaque, ils confèrent entre eux et partirent de la main. M. de Pointis qui était alors avec M. Ducasse crut que ces Gens s'enfuyaient; il lui dit qu'il le plaignait bien d'avoir à commander de pareilles troupes, à quoi l'autre répondit qu'on les laissât faire et qu'ils rendraient bientôt bon compte de la place; M. Ducasse le quitta pour joindre ses flibustiers qui marchèrent sans garder d'ordre à découvert et exposés à tout le feu des ennemis dans une plaine rase, mais comme ils étaient dispersés, ils ne perdirent que quarante hommes et en eurent autant de blessés. M. Ducasse le fut à la cuisse. Lorsqu'ils se furent rapprochés du fort, ils firent un feu si terrible dans les embrasures et sur les remparts, ils tuèrent tant de monde aux ennemis que leur feu cessa entièrement; les flibustiers crièrent alors qu'on leur apportât des échelles, ils plantèrent leurs drapeaux sur le bord du fossé, alors M. de Pointis fit avancer deux bataillons. On apportait des échelles lorsque le Gouverneur arbora le pavillon blanc, il aurait plus du tiers de sa garnison dans un si petit espace de temps. La reddition de Bocachica ouvrit l'entrée de la Baie aux vaisseaux de M. de Pointis qui, ayant proposé aux flibustiers d'attaquer le fort de Ste. Croix, ils y marchèrent tout de suite, et la garnison à leur vue l'abandonna, il en fut de même du fort Saint-Lazare qui ne fit que peu de résistance. On commença le siège de Carthagène qui est divisée en haute et basse ville, on ouvrit la tranchée devant la dernière et lors que la brèche fut praticable on marcha à l'assaut. Les flibustiers voyant les troupes suivre les détours des tranchées, coupèrent droit à la muraille ayant M. Ducasse à leur tête, il planta le premier son drapeau sur le rempart et entra dans la ville quoique blessé dans trois endroits;

(*) L'Amiral Vernoy a échoué à la même entreprise avec six mille hommes de débarquement.

la basse ville ayant été ainsi emportée, la haute capitula le lendemain; le Gouverneur sortit avec les honneurs de la guerre, et toutes les richesses de Carthagène furent livrées aux français. On y trouva pour vingt millions d'or et d'argent sans compter les pierreries et les marchandises précieuses. Le pillage dans la basse ville fut considérable, tout fut mis dans les caisses et porté dans les vaisseaux du Roy. Les flibustiers murmurèrent de cet enlèvement avant d'avoir fait les parts suivant les conditions dont on était convenu à St. Domingue. M. Ducasse en parla fortement à M. de Pointis qui lui répondit que tout serait partagé à Bocachica, mais il en partit sans tenir sa promesse. Les flibustiers voyaient bien qu'il voulait les tromper, ils prirent la résolution d'arborer le Sceptre que Montait M. de Pointis et de s'emparer des caisses qui étaient dans ce vaisseau, mais M. Ducasse les en empêcha en les assurant qu'ils ne perdraient rien. Le départ des vaisseaux mit ce Gouverneur au désespoir. Les flibustiers enragés retournèrent à Carthagène sans vouloir écouter d'avantage leur chef qui, étant malade et blessé, partit sur le Pontchartrain qui l'avait amené et arriva mourant au petit goave. Les flibustiers rentrés dans la ville où on ne les attendait pas, prirent tous les hommes, les enfermèrent dans une grande église et les menacèrent de les égorger tous s'ils ne leur donnaient un million, en vain ces malheureux représentèrent qu'on leur avait tout enlevé, il fallut déterrer leurs trésors pour contenter leurs ennemis qui, ayant reçu la somme se retirèrent sans faire de mal, après avoir partagé leur butin. Ils s'embarquèrent sur neuf bâtiments qu'ils avaient, mais ils rencontrèrent une escadre Anglaise et hollandaise qui s'empara des deux plus gros vaisseaux et en fit échouer un troisième sur la côte de Carthagène où les Espagnols prirent les hommes et les envoyèrent aux mines, ceux qui avaient été pris par les anglais furent envoyés en Angleterre; ainsi M. Ducasse perdit plus de huit cents des meilleurs hommes de la colonie. Peu de temps après les ennemis vinrent faire la nuit une descente au petite Goave, le Gouverneur eut à peine le temps de se sauver en chemise, mais ayant rassemblé nombre d'habitants il attaque les Anglais qui étaient déjà retranchés et les força de se rembarquer après leur avoir tué ou pris deux cents hommes. Les Espagnols de leur côté faisaient des irruptions continues; ainsi depuis soixante huit ans que les premiers français s'établirent dans l'isle, ils n'avaient pas cessé d'avoir les armes à la main, et l'on peut dire qu'ils ne gagnèrent pas de terrain sans l'avoir arrosé de leur sang et de celui de leurs ennemis; on sera surpris qu'il se trouvât toujours autant d'hommes dans un pays où il en périssait tant, mais on saura que les exploits et le butin que faisaient les fli-

bustiers attiraient une infinité de gens de tous les pays et qui arrivaient en foule.

La paix de Riswick que fut enfin reconnue par les Espagnols de Saint Domingue, laissa respirer nos colons; les plus riches dans les quartiers du Cap et de Léogane plantèrent des cannes
1698 et bâtirent des sucreries, mais les cultivateurs du tabac, qui ne pouvaient avoir le débouché de leurs denrées étaient pauvres. Le fond de l'isle à vaches était presque désert, il se forma une Compagnie qui y attira des habitants en leur avançant des esclaves; ce quartier est aujourd'hui considérable et a été rendu au Roy.

L'avènement de Philippe cinq au trône d'Espagne, réunit les français et les Espagnols, ils auraient réussi à chasser les Anglais de l'Amerique Méridionale, si les français avaient été
1700 secondés par leurs alliés qui ne les secoururent jamais, ils conservèrent contre nos colons une haine qui n'est pas encore éteinte et dont ils leur donnent des marques en toute occasion. Mr. Ducasse étant parti pour France, laissa le commandement à M. de Galifet. La guerre étant déclarée les anglais et les hollandais firent plusieurs tentatives inutiles sur Saint Domingue. M. Auger fut nommé pour successeur de M. Ducasse. M. Pontchartrain, Ministre de la marine en instruisit M. de Galifet à qui il écrivit d'une façon trop remarquable pour le passer sous silence. Il lui disait que sa Majesté avait en intention de lui donner le Gouvernement, mais qu'elle avait été empêchée par les plaintes qu'elle avait reçues de sa sévérité et du peu de ménagements qu'il avait pour les habitants. M. Auger trouva toute la Colonie révoltée contre M. de Galifet qu'il eut ordre d'arrêter peu de temps après, mais cet officier était déjà repassé en France. Le nouveau général était né en Amerique, il possédait toutes les vertus civiles et militaires, il ne vécut pas assez longtemps pour la Colonie, mais dans l'espace de trois ans qu'il la gouverna, secondé de M. Deslandes qui y fut envoyé Commissaire Ordonnateur, elle prit une nouvelle face; les habitants de St. Christophe qui connaissaient M. Auger, ayant été chassés de nouveau par les Anglais, vinrent presque tous à St. Domingue avec leurs effets et s'y établirent. C'étaient des Cultivateurs tout formés la plupart nés dans l'Amerique fort réglés dans leur conduite. Ils donnèrent de bons exemples dans les endroits où ils se retirèrent. Le premier intendant de St. Domingue fut M. Mithou qui y avait d'abord été comme commissaire ordonnateur; c'était un homme d'un grand mérite qui parvint en peu de temps à mettre le plus grand ordre dans l'administration de la justice et de la police. Ces deux chefs,

adorés des colons parce qu'ils voulaient leur bien-être, qu'ils étaient affables, et qu'ils les consultèrent dans les moyens qu'ils employèrent pour le service du Roy et parce qu'on ne les vit jamais en mettre en usage que pour le bien public.

M. le comte de Choiseul Beaupré succéda à M. Auger: ses manières affables et la douceur de son gouvernement attirèrent dans la Colonie beaucoup de gens et surtout les flibustiers
 1707 qui s'étaient retirés parmi nos ennemis, les caresses qu'il fit aux premiers qui arrivèrent et qu'il envoya avec leurs camarades, les engagèrent tous à revenir. Il se proposait de s'emparer de la Jamaïque et il ne lui fallait que quelques vaisseaux de guerre, il ne voulait s'en rapporter qu'à lui même pour faire connaître au Roy, l'importance d'un projet si utile aux français et aux Espagnols désormais réunis. La Jamaïque est située à l'entrée du golfe du Mexique, à trente lieues de l'isle de Saint Domingue et un peu moins de l'isle de Cuba. Il sentait que les Anglais en s'y maintenant auraient un entrepôt d'ou ils pourraient porter leurs armes ou ils jugeraient à propos dans les mers, et qu'en temps de paix, ils feraient un commerce avantageux sur la côte du Mexique. Il s'embarqua sur la frégate la Thétis, qui fut rencontrée par une escadre anglaise à la vue de l'isle de Cuba. Les Anglais ne prirent ce vaisseau qu'après un rude combat dans lequel M. de Choiseul reçut plusieurs blessures; on le porta à la Havane où il mourut.

M. de Gabaret, Gouverneur de la Martinique passa à St. Domingue pour le remplacer, il n'y vécut pas longtemps.
 1711 M. le Comte de Blenac lui succéda avec le titre de
 1712 Gouverneur de Saint Domingue et Lieutenant Général des isles. La paix signée à Utrecht mit fin aux hostilités et à la flibuste. Tous ces aventuriers s'établirent dans différents quartiers de l'isle qui n'étaient pas habités.

M. de Blenac étant repassé en France, M. de Chateaumorans lui succéda, il y demeura trois ans et fut relevé par M. de Sorel. M. de Montholon était intendant depuis M. de Choiseul,
 1716 tous les généraux tenaient le plus grand état, ils faisaient leur résidence à Léogane où le luxe et la magnificence étaient au plus haut degré. Les habitations de cette plaine étaient toutes en sucreries et les propriétaires étaient composés d'officiers mariés dans le pays de créoles élevés en France et d'européens qui avaient épousé en France des filles créoles. Chaque habitant avait un nombreux domestique, des carrosses, beaucoup de chevaux, le jeu, la bonne chère, et les fêtes ne discontinuaient pas, l'or et l'argent étaient en abondance, un nouveau débarqué un peu connu quoi-

que sans biens ne manquait de rien, il avait des maisons à choisir, et on lui procurait les moyens de faire fortune. Cette splendeur ne régnait pas dans les autres quartiers, mais on y trouvait la même abondance et la même hospitalité; le Cap prenait les plus grands accroissements et de proche en proche, les différents quartier s'établissaient, mais plus lentement parce que les vaisseaux ne portaient leurs noirs qu'à Léogane et au Cap où ils faisaient leurs ventes.

1722 La Compagnie des Indes ayant obtenu le privilège exclusif de la fourniture des noirs, envoya trois Directeurs pour résider au Cap, à Léogane et à St. Louis au fond de de l'isle à vaches, ils avaient avec eux des sous Directeurs et des commis. Les habitants ne les virent pas arriver de bon oeil, les compagnies précédentes leur avaient causé trop de maux pour que celle ci fut bien reçue, il y eut des murmures, et le Directeur du Cap qui les entendit, eut l'imprudence de dire tout haut qu'ils rabattraient bien la fierté des habitants en ne leur vendant les nègres qu'en piastres de poids, que les femmes qui portaient de la soie seraient trop heureuses d'avoir de grosse toile, qu'ils ne craignent personne, les gouverneurs et les intendants n'ayant rien à leur ordonner. Ces Directeurs étaient porteurs d'une ordonnance pour la diminution des espèces qui ne seraient plus reçues qu'au poids.

Il est à propos d'observer qu'on ne se sert à Saint Domingue que de monnoye d'Espagne. Dans le temps dont se parle, on ne voyait que de celle frappée au Mexique dont les flibustiers avaient apporté une grande quantité en or et en argent, mais comme ces pièces n'ont point de cordon, plusieurs gens rognaien toutes celles qu'ils pouvaient avoir et cela n'empêchait pas qu'elles eussent cours dans le commerce. Cette fraude a été avantageuse pour la Colonie, en ce que l'espèce qui n'avait plus le même poids y est demeurée et que toute celle de poids a passé en Europe; les choses sont encore sur le même pied à l'égard des espèces d'or et d'argent que les espagnols apportent pour acheter des marchandises. Le quadruple vaut actuellement cent vingt livres; la double pistole, soixante, la pistole trente, la piastre six, la demie trois livres, le double escalin trente sols, l'escalin quinze et le demi escalin sept et demi (*) C'est la plus petite monnoye. Voilà le taux des espèces qui ont cours dans le pays sans être assujeties au poids. Les anglais y ont apporté en échange des sirops une grande quantité de crusades portugaises qui valent soixante-six livres. L'argent de France y a cours et gagne trente trois et un tiers pour cent; mais il n'y reste pas longtemps parce que les habitants qui passent

(*) la piastre gourde ou de poids vaut sept livres dix sols.

en France s'en munissent le plus qu'ils peuvent. Je reviens à mon sujet: On tira la conséquence que la Compagnie voulait s'emparer de tout l'or et l'argent, substituer d'autres espèces, peut-être des billets de banque ou d'autres papiers, en englobant tout le commerce, asservir les habitants comme aux isles de France et de Bourbon: nous avons disaient ils, conquis nos possessions au prix de nôtre sang, nous nous sommes donnés volontairement au Roy qui ne nous a jamais secourus dans nos calamités. Ils nous a toujours trouvé prêts à marcher partout où ses ordres nous ont appelés dans ces mers, nous lui sommes toujours restés fideles dans nos plus grandes détresses, quoique nôtre situation put devenir meilleure en changeant de maîtres, comme nous le pouvions, en étant sollicités et dans le moment où nous commençons à recueillir le fruit des conquêtes et du sang de nos pères, on veut nous asservir à une Compagnie pour l'enrichir par nos travaux. Le Roy ne connaît pas nôtre situation, ni quels sujets nous sommes, on l'a surpris, mais nous péririon plutôt que de souffrir une tyrannie qu'il ignore. Voilà les discours qu'on tenait publiquement, des murmures on en vint aux effets. Toute la partie du Cap se trouva un jour sous les armes, on fit embarquer le Directeur et ses commis dans un vaisseau de la compagnie qu'on força de mettre à la voile. Après son départ le calme se rétablit tout d'un coup. La partie de l'Ouest ne tarda pas à prendre le même parti. Le Général et l'Intendant voulurent protéger le Directeur qui était à Léogane. Les habitants les mirent aux arrêts et embarquèrent le Directeur et ses agents dans un vaisseau qui partait pour Nantes. Ceux de St. Louis furent aussi obligés de s'embarquer. Après leur départ, le Général et l'Intendant furent libres, on protesta au premier qu'on n'avait jamais eu dessein de porter atteinte à son autorité, qu'on lui obéirait aveuglement en tout, à l'exception de l'Etablissement de la Compagnie des Indes. On cria: Vive le Roy nôtre Général et point de Compagnie. L'arrivée de quelques uns de ses vaisseaux chargés de noirs, excita là encore quelque fermentation, mais tout fut bientôt calmé.

M. de Sorel envoya M. de Nolivos instruire la cour de ce qui s'était passé. Les Directeurs arrivés en France avaient fait le mal plus grand qu'il n'était en effet. M. de Nolivos, après avoir rendu un compte exacte au Ministre, lui représenta avec force combien les Compagnies étaient à charge à la colonie, dont jusqu'alors elles avaient arrêté la population et les progrès de la culture; combien les habitants avaient rendu de services et méritaient de ménagements, et qu'enfin on pourrait être assuré de leur fidélité. Le Ministre fut persuadé de la vérité: le Roy accorda une amnistie générale dont il

n'y eut d'excepté que les auteurs du soulèvement si on parvenait à les découvrir.

1723 Sa Majesté chargea de cette mission M. de Champmeslin chef d'Escadre et lui donna pour adjoint M. de Rochatard, capitaine de vaisseau qui devait remplacer M. de Sorel, ce dernier ayant demandé son rappel. M. de Champmeslin arrivé à Saint Domingue mit en panne à la vue de Léogane. Il envoya un officier à terre pour y prendre des informations, il trouva tout dans la plus grande tranquillité, il sut que M. de Sorel faisait sa résidence au petit Goave depuis le soulèvement. On lui envoya un exprès porter une lettre de M. de Champmeslin, qui alla mouiller dans ce port le surlendemain. Les conseillers de Léogane prévenus de son arrivée s'y étaient déjà rendus. Le Chef d'Escadre fut harangué par le Corps et reçu par tous les habitants du quartier sous les armes. Le Conseil fut assemblé le lendemain, M. de Champmeslin qui présidait mit sur le bureau les provisions de deux généraux, c'est à dire la sienne et celle de M. de Rochatard et un ordre du Roy qui transférerait le Conseil de Léogane au petit Goave. Cela fut enregistré sans opposition. M. de Champmeslin parcourut ensuite les quartiers les plus considérables de la colonie. Il fut reçu partout avec de grands honneurs et de grandes acclamations; arrivé au Cap, il reçut les mêmes marques de soumission. Il permit qu'on lui présentât des mémoires sur le privilège accordé à la compagnie, on lui remontra que les privilèges exclusifs avaient apporté le plus grand obstacle à la augmentation de la culture, et à la population, que les différents troubles survenus depuis l'établissement des français dans l'isle n'avaient jamais été occasionnés que par les privilèges, aussi ruineux pour l'Etat que pour les particuliers, que le Roy n'avait point et n'aurait jamais de sujets plus fidèles que les habitants de Saint Domingue. M. de Champmeslin était trop éclairé pour ne pas sentir la vérité et la justice de ces représentations et ne pas faire usage de la liberté que le Roy lui avait donnée à ce sujet, il déclara donc que sa Majesté révoquait les exemptions accordées à la Compagnie des Indes, que tous les vaisseaux français seraient admis au commerce de la Colonie et à la traite des noirs, mais que tout navire étranger en serait exclus sous peine de confiscation pour les navires et de peine corporelle pour les colons qui traiteraient avec eux.

On ne peut exprimer la joie que cette ordonnance répandit partout que cris de Vive le Roy, et M. de Champmeslin, les habitants s'embrassaient et se félicitaient. Dans le compte que M. de Champmeslin rendit à la Cour il dit qu'il n'avait jamais vu de meilleur peuple

et de plus attaché à son Roy, qu'il ne lui était jamais venu en pensée de se soustraire à son obéissance et qu'il voyait dans les acclamations un air de sincérité et de bonne foi qui lui (avait) aurait fait tomber la foudre des mains, quand bien même le Roy l'aurait chargé de punir plutôt que de pardonner. Ainsi finit sans répandre de sang un soulèvement qui pouvait avoir les suites les plus fâcheuses. Si les habitants se sont quelquefois écartés d'une parfaite soumission aux ordres du Roy, ce n'a été que dans des cas de desespoir et où ne pouvant porter leurs plaintes jusqu'au pied du Trône ils ont uniquement cherché à s'affranchir d'une servitude dont le Roy n'était pas instruit. Malheureux sont les peuples éloignés de leurs maîtres dit Mr. de Montesquieu! Les Colons n'ont éprouvé que trop souvent la vérité de cette maxime.

M. de Champmeslin partit comblé de bénédictions et avec les acclamations des colons, ceux qui étaient à portée le conduisirent en foule jusqu'au bord de la mer. Cet homme vertueux avait les larmes aux yeux et gouta le plaisir inexprimable d'avoir rendu tout un peuple heureux. M. de la Rochatard ne pouvait prendre les rênes du Gouvernement dans un plus beau moment. La liberté du commerce procura à la Colonie un grand nombre de noirs et l'abondance de toutes choses, l'argent était commun, le luxe et la dépense (choses avantageuses au commerce) augmentèrent, on établit des sucreries dans tous les quartiers principaux. Les autres quartiers se peuplèrent et s'établirent de proche en proche, mais plus lentement qu'ils n'auraient dû faire. M. de la Rochatard qui gouverna pendant six ans était un homme aussi distingué par sa valeur que par sa capacité dans la marine, il était équitable, modéré, mais ses vues sur le commerce et l'agriculture n'étaient pas assez étendues pour les pousser au point dont elles étaient susceptibles, il se contenta de maintenir toutes choses en ordre, et les habitants vécurent tranquillement sous son administration, il ne fit aucune vexation, ni de ces changements qui dérangent les fortunes des particuliers et qui étant répétés doivent nécessairement entraîner la ruine d'une colonie; celle ci ne l'a que trop senti. Ce ne sont point des qualités purement militaires qu'il faut dans un général à l'Amérique; il doit avoir la connaissance du pays, des hommes qui l'habitent, des différentes branches de commerce dont il est susceptible, qu'il joigne à ces qualités l'affabilité, le maintien des lois qu'il donne des récompenses ou des marques de distinction au mérite: Voilà l'homme propre à gouverner un pays composé d'agriculteurs riches. Les changements, la hauteur, les vexations les chasseront tous successivement. Lorsqu'on a donné le Gouvernement des colonies à des gens éprouvés dans des postes subalternes,

elles ont prospéré, et lorsqu'on s'est écarté de ce principe, tout à été bouleversé. Il en est des intendants comme des généraux. Cette histoire fait connaître la vérité de ce que j'avance: M. Devienne qui succéda à M. de Rochatard, ne vécut que trois mois

1730 et M. de Chasternoye, Gouverneur du Cap, commanda jusqu'à l'arrivée de M. de Fayette capitaine de vaisseau qui fut nommé Général. Il avait fait plusieurs voyages aux Indes pour le service de la Compagnie, il avait vu les

1732 isles de France et de Bourbon établies par elle, et dont les colons gouvernés avec une verge de fer étaient plutôt des esclaves et les paysans de cette Compagnie que des hommes libres. Il voulut conduire les colons de Saint Domingue de la même façon; c'était un homme entêté, absolu, violent, il restait la plupart du temps renfermé au petit Goave ou dans une maison aux environs avec une maîtresse et de là il donnait ses ordres comme le grand seigneur; il faisait biffer les arrêts du Conseil qui lui déplaisaient, sur la plainte d'un homme il faisait mettre l'accusé, et sans l'entendre, dans les fers où il mettait ses propres esclaves: on lui dit qu'un habitant nommé Jordan, gentilhomme islandais, avait fait le commerce étranger, il ordonna qu'on instruisit son procès, Jordan fut déclaré innocent. Le Général furieux le fit enchaîner avec un homme condamné au galères et l'envoya en France. Deux hommes qu'il avait mandés les sieurs Joly et Lanty, n'ayant pu, à cause du débordement des rivières se rendre au jour marqué, il fit mettre leurs têtes à prix, savoir mille livres à l'homme libre et la liberté à l'esclave qui les tuerait. Il jugeait toutes les affaires pour lesquelles on s'adressait à lui; il n'y avait point à revenir de l'arrêt qu'il avait prononcé, les fers ou l'envoi en France étaient la punition de ceux qui ne l'exécutaient pas promptement. Enfin les agents de la Compagnie chargés du recouvrement des anciennes dettes, trouvant que les denrées étaient trop chères, il voulut y mettre un prix, mais heureusement qu'un capitaine de vaisseau de ses amis qui arriva dans ce temps là, lui remontra les conséquences de cette démarche, et l'engagea à s'en départir. M. Duclos Intendant, et après lui M. de Chapelle lui firent des remontrances vaines, il se brouilla avec eux et ne les voyait plus.

Depuis la malheureuse affaire de 1724, on faisait toujours entendre au Ministre que les colons étaient des mutins, et qu'on ne pouvait les contenir qu'en multipliant les Officiers majors; on en mit donc presque partout et plusieurs d'entre eux s'érigèrent en tyrans. Le prétexte d'exercer les milices (chose inouïe jusqu'alors) fut la source des vexations personnelles et des abus les plus criants. Ils trai-

tèrent les Officiers de milice comme des valets. La prison était la punition du moindre manquement, aussi tous les gens notables quittèrent leurs places, qu'on regardait comme honorables jusqu'alors et qui tombèrent dans le mépris. Ces officiers majors à l'exemple du général, s'érigèrent chacun un tribunal dans leurs quartiers; ils prenaient tous séance dans ces conseils et leur nombre surpassait celui des conseillers, on les a vus plusieurs fois rendre des jugements iniques, parce que la cause intéressait un de leur corps (*). Dès lors chacun songea à quitter le pays, des familles entières passèrent en France, plusieurs garçons vendirent leurs habitations à rentes viagères, d'autres vendirent leurs nègres au comptant et donnèrent leurs terres à vil prix ou à crédit. Tous les caboteurs qu'on voulut assujettir aux revues disparurent en un clin d'oeil et passèrent chez les Anglais et les Espagnols et lorsque M. de Larnage successeur de M. de Fayette arriva, il n'y avait pas une seule barque le long des côtes, excepté au Cap où le Gouverneur, M. de Chastenoye laissa les marins tranquilles. On cacha longtemps ces désordres à M. de Murepas, Ministre de la Marine, il n'y avait en France guères d'habitants que les créoles qui y étaient élevés ou qui servaient, mais lorsque tant de gens de tous états furent arrivés, le Ministre fut instruit et y apporta un prompt remède; il choisit M. le marquis de Larnage, gouverneur aux Isles du Vent, pour gouverner à Saint Domingue, il rappela M. de Fayette qui aurait peut-être été puni, s'il n'était pas mort dans l'isle avant l'arrivée de son successeur.

1737 M. de Larnage était un gentilhomme du Dauphine, il passa fort jeune aux isles du vent en qualité d'officier, il avait reçu une excellente éducation. Son goût pour la lecture, soutenu par une mémoire prodigieuse et une application continuelle en firent un homme savant en tout genre, il parlait de tout avec une connaissance, une justesse et une éloquence peu communes, il écrivait de même, et l'on conserve dans les bureaux des colonies sa correspondance comme un chef d'oeuvre. Le long séjour qu'il fit en Amérique, lui apprit à connaître les vrais principes de l'administration. Le rapport direct et inséparable qui se trouve entre la culture des colonies et le commerce, et les richesses qui en doivent résulter pour la métropole en conciliant les intérêts de l'un et de l'autre, sans leur laisser prendre de supériorité. Il était affable, poli, magnifique et savait se faire obéir, en arrivant à Saint Domingue il trouva tous les colons effarouchés, le commerce languis-

(*) On a cependant vu quelques uns de ces officiers majors ne pas adopter le même système et se faire adorer dans les quartiers où ils commandaient.

sant et une disposition générale à quitter le pays. Il n'eut pas de peine à connaître le principe du mal et il ne tarda pas à y remédier. Le séjour du Général au petit Goave était fort incommode pour les habitants, il fallait passer de hautes montagnes pour y arriver; on n'y allait que pour des affaires indispensables, car ces voyages étaient fatigants et dispendieux. Comme il voulait attirer les habitants chez lui, il prit le parti d'aller demeurer à Léogane où avec l'agrément du Roy, le Conseil fut de nouveau transféré. Son premier soin fut d'aneantir la tyrannie des états-majors il laissa subsister les milices, mais on faisait peu de revues et seulement pour visiter les armes et publier des ordonnances. Un commandant qui abusait de son autorité était réprimandé publiquement ou puni. Le militaire ne put s'accoutumer aisément à de pareilles choses, il voulut y résister. L'un d'eux refusa de mettre aux arrêts un de ses camarades, quoique le Général en eut donné l'ordre il punit le coupable en l'envoyant en France, mais au lieu du châtiment qu'il méritait, le Ministre l'envoya servir à la Martinique. Cet exemple dangereux n'a pas été oublié et cette impunité a causé (bien) depuis bien des désordres. L'équité et la douceur du Gouverneur se répandit bientôt dans toute la colonie et tous les habitants de considération allèrent le voir. Il les reçut avec honnêteté et leur dit des choses obligeantes qui lui acquirent leur amour et leur confiance; presque tous ceux qui étaient en France revinrent dans le pays. Sa cour était toujours brillant et un gouverneur espagnol qui se trouvait chez lui un premier jour de l'an ne pouvait revenir de la surprise où le jetèrent le nombre d'Equipages et la magnificence des hommes et des femmes qui vinrent saluer le Général. On reprochait aux colons de chercher à s'enrichir en augmentant leurs biens et de dépenser à profusion. S'ils n'avaient pas ces dispositions disaient-ils, il faudrait tâcher de les leur donner, l'état y gagne, le commerçant s'enrichit et les peuples vivent heureux. J'ai dit que les quartiers éloignés s'établissaient lentement. Il y en avait même plusieurs entièrement deserts. Il sentit qu'ils ne pouvaient s'habiter que par le moyen des Anglais et des hollandais qui y porteraient des nègres, quelques uns hasardèrent ce commerce clandestin, il ferma les yeux, et dans l'espace de quelques années toutes les Côtes de l'isle dans la partie française furent habitées et cultivées en indigo ou en coton. Le commerce jeta les hauts cris, mais comme M. de Larnage ne laissait point introduire de ces nègres étrangers dans les endroits où les vaisseaux français faisaient leur vente, que leurs cargaisons de noirs étaient enlevées dans huit jour à treize et quatorze cents livres (pièce) pièce, il les laissa crier; ils recueilleront bientôt, disait-il, le fruit

de tous ces établissements auxquels ils n'auraient pu contribuer, et lorsque ces quartiers seront riches, on saura bien empêcher le commerce étranger. Celui de France ne pouvait profiter des sirops et de l'eau de vie de cannes: lorsqu'on permit aux anglais de les enlever en les payant fort cher et en argent, les commerçants se plaignirent encore en disant que sous ce prétexte on introduisait des noirs et on enlevait des indigos. Ces sirops et ces eaux de vie sont cependant un objet de trois millions pour la Colonie, qui seront en pure perte pour elle. Si les représentations du commerce ont lieu, on verra d'autres exemples de cet intérêt idéal et mal entendu. Une autre chose fort importante était le commerce avec les espagnols du Mexique et de la Havane. Il ne se faisait que les armes à la main. L'Espagnol faisait croiser des frégates dans ces mers pour y prendre tous les bâtimens étrangers qu'elles trouvaient. Malgré ces obstacles les Martiniquois y allaient fréquemment dans des bateaux armés en guerre, ils trafiquaient avec les habitants du Mexique qui venaient dans des pirogues ou canots à bord des français qui approchaient de la Côte et leur portaient de l'or et de l'argent en échange de leurs marchandises. Lorsque ces bateaux apercevaient les gardes-côtes espagnols ils tâchaient de se sauver ou se battaient, si bien qu'il y en avait rarement de pris. Saint Domingue, dont une des extrémités n'est qu'à 120 lieues du Mexique, est bien mieux située que la Martinique pour ce commerce, mais il n'y avait aucune navigation, M. de Fayette ayant écarté tous les marins. Il était bien difficile à M. de Larnage de remplir son objet. Cependant plusieurs de ces gens étant revenues, on acheta de petits bateaux des anglais, et l'on fit quelques armemens qui ne réussirent pas soit à cause de leur faiblesse, ou parce qu'ils furent mal conduits. Cette ressource ayant manqué au Général, il envoya à tous les gouverneurs espagnols leur proposer une correspondance qu'il croyait nécessaire pour les deux nations, dans les mouvemens que faisait l'Angleterre et qui paraissaient menacer leurs possessions mutuelles en Amérique; sa proposition fut acceptée. On vit arriver fréquemment des bâtimens espagnols qui venaient faire eux mêmes un commerce qu'on ne pouvait faire chez eux qu'avec de grands risques et de grandes difficultés. Les galons, les étoffes, les toiles, les draps, chapeaux, bas & eurent un grand débouché dont le commerce de France profita. L'affluence d'Européens qui vinrent à Saint Domingue fit plaisir au Gouverneur, mais il cherchait à attirer les créoles; les vrais colons disait-il plaisamment, se font au lit en Amérique et il avait raison. Tous les créoles qui étaient élevés en France y servaient la plupart pour acquérir quelque distinction, on ne pouvait les fixer dans leur pays que par le même motif. Il paraît que

M. de Maurepas entra dans ses vues, car il fit recevoir tous les créoles de famille qui se présentèrent, dans la Compagnie des cadets de Rochefort destinée à faire des officiers pour les colonies, et il admit aussi plusieurs créoles dans les Conseils. La colonie et le commerce se ressentirent bientôt d'une administration aussi sage, les habitations établies augmentèrent leurs cultures, il s'en forma une quantité prodigieuse de nouvelles, on commença à cultiver les montagnes et le commerçant de France fit de si gros gains qu'on vit les villes de Nantes Bordeaux & prendre des accroissements surprenants par la quantité et la somptuosité de maisons qu'on y bâtit, le luxe des négociants, le nombre d'étrangers et d'ouvriers que la consommation des isles attirait de toutes parts, la quantité de vaisseaux qui s'y construisaient augmenta le nombre des matelots, les fabriques s'y multiplièrent et dans tout le royaume, je ne crains point de le dire. M. de Larnage qui gouvernait à deux mille lieues fut l'auteur de ces heureuses révolutions, ou du moins, on lui en doit la plus grande partie. On verra la vérité de ce que j'avance lorsque je donnerai l'état des productions et de la consommation de la colonie dont les richesses augmentèrent pendant tout le temps de cette administration.

L'Angleterre ayant déclaré la guerre à l'Espagne fit un armement formidable dont le commandement fut confié à l'Amiral Vernon qui se rendit à la Jamaïque. Il avait un grand nombre de troupes de débarquement qui furent renforcées par un corps de deux mille quatre cents hommes de la Nouvelle Angleterre. Les volontaires de la Jamaïque et beaucoup de nègres qui devaient servir aux travaux d'un siège. M. de Larnage envoya avertir tous les Gouverneurs espagnols de se tenir sur leurs gardes, et quoiqu'on ne sut pas au juste l'objet de cet armement, M. de Larnage présuma que ce serait Carthagène. Il dépêcha le Comte d'Ampus au Gouverneur de cette ville à qu'il envoya des munitions de guerre dont il manquait. Quoique la France ne fut point en guerre avec l'Angleterre, elle prit des précautions sages, on fit armer une escadre à Brest dont le commandement fut donné à M. Dautin et une autre de Toulon que commanda M. de Rochatard qui devait obéir à M. Dautin lorsqu'ils seraient réunis. Les ordres de ce Vice-Amiral étaient d'inquiéter la Jamaïque et d'y arrêter par ce motif l'escadre de l'Amiral Vernon. Il passa à la Martinique où il embarqua beaucoup de volontaires et vint mouiller au fond de l'isle à vaches sous le fort St. Louis où il attendit longtemps M. de la Rochatard. Lorsqu'il arriva M. Dautin avait déjà perdu une grande partie de son monde, presque tout le reste et lui même étaient malades, d'ailleurs il y avait une grande mésintelligence entre les deux chefs, que toutes les représentations de M. de Larnage ne

purent concilier. On sauva Carthagène, car la flotte Anglaise n'osant pas quitter la Jamaïque perdit un temps précieux, les Espagnols se fortifièrent, barrèrent l'entrée de Bocachica, firent venir des renforts de Santa Fé et se trouvèrent bien disposés à recevoir l'ennemi lorsqu'il arriva. D'ailleurs, comme ce fut dans la saison des pluies, qui ne (discontinuaient) discontinuent point pendant deux mois, les tranchées furent inondées, les vivres se gâtèrent et la maladie qui s'en suivit ayant fait perir un grand nombre de soldats et d'officiers, les Anglais furent obligés de lever le siège. M. Dautin était revenu en France en 1744. La guerre s'étant déclarée entre la France et l'Angleterre, M. de Larnage prit toutes les précautions possibles pour mettre la colonie hors d'insulte. Il commençait à y attirer des flibustiers et des (bâtiments) bateaux de la Martinique, mais il mourut en 1746, emportant tous les regrets des colons. M. Maissard intendant vecut toujours avec lui dans la plus grande union, ils avaient les mêmes vues et le même desintéressement. Tous deux avaient une famille nombreuse à qu'ils ne laissèrent presque pour héritage que l'exemple de leurs vertus.

M. le marquis de Conflans fut nommé pour succéder à M. de Larnage, mais ayant été pris par les Anglais en se rendant à Saint Domingue, M. de Chastenoye prit le commandement qu'il conserva jusqu'à l'arrivée de M. de Conflans. Cet ancien Gouverneur laissa subsister les choses telles qu'il les avait trouvées. Malgré la guerre, les colons jouirent de la plus grande tranquillité et si leurs denrées furent à bas prix, du moins ils s'en defaisaient et ne manquaient de rien par les flottes marchandes qui arrivaient de France escortées des vaisseaux du Roy.

M. de Conflans partit pour St. Domingue aussitôt que la paix fut faite, et en apporta la première nouvelle. Il était affable, généreux, compatissant, mais d'une vivacité extrême. Un homme qu'il avait amené de France et en qui il avait beaucoup de confiance, l'engagea à quelques démarches injustes et violentes. Mais d'abord qu'on le lui eut fait connaître, il chassa cet homme et répara le mal qu'il avait fait. Il fit son séjour à Léogane où il tenait un grand état; son affabilité et son honnêteté lui concilièrent tous les coeurs, Léogane se peuplait, le commerce florissait et l'on y voyait les habitants commercer à vivre avec la même splendeur que du temps de M. de Larnage. Lorsque

1746

1748

1751

M. de Conflans fut relevé par M. Dubois de la Mothe, l'Intendant M. Maissard par M. De la porte Lallane qui avait travaillé longtemps sous son frère dans les bureaux de la marine à la tête desquels il était. Quelque temps avant l'arrivée de

M. Dubois de la Mothe, M. de Conflans reçut ordre d' établir le port au prince. Cet endroit est situé entre Léogane et le Cul de Sac, on avait souvent parlé d'y bâtir un fort afin de protéger le port. Il est excellent pour les vaisseaux marchands qui, en temps de guerre peuvent s'y retirer et où ils sont à l'abri d'un coup de main dont ils ne pourraient se garantir à Léogane, et au Cul de Sac où il n'y a que des rades foraines. Les vaisseaux du Roy ne peuvent entrer dans ce port. Un officier avait envoyé à la cour un plan de l'endroit et un projet qui, n'ayant point de contradicteur fut approuvé. M. de Maurepas nomma deux habiles ingénieurs (Mrs. de Verville et de Mulseau) pour examiner les choses. Leur départ qui fut longtemps différé, soit par événement, soit exprès, fut d'un grand préjudice pour la Colonie. Ils ont dit plusieurs fois que cet établissement était insensé, mais il n'y avait plus de remède; lorsqu'ils arrivèrent, on avait acheté deux habitations à sucrerie qui coûtèrent fort cher et sur lesquelles on traça le plan de la nouvelle ville, on n'eût aucun égard aux remontrances des habitants du Cul de Sac, on donna ordre d'abattre les maisons de leur bourg et de les transporter au Port au Prince qui en est à deux lieues. On donna des concessions à tous ceux qui en demandèrent. Le délai pour cette émigration fut court, et aussitôt qu'il fut expiré, le Lieutenant du Roy fit abattre les maisons qui étaient encore sur pied. L'Intendant transféra le Conseil, la juridiction et l'Amirauté de Léogane au Port au Prince, et cette ville devint en peu de temps presque déserte. Une maison dépendante d'une des habitations qu'on avait achetées servit d'intendance, on la répara et on l'augmenta considérablement. L'intendant s'y logea et le Général alla demeurer dans la maison d'un habitant qui dominait sur la nouvelle ville. C'est de là qu'il en vit le renversement total par un tremblement de terre effroyable qui pensa le faire périr lui-même. Cet accident cessé, on fit bâtir des magasins pour le Roy, une maison pour la justice, des casernes, un gouvernement, et une espèce de fort à l'entrée du port; mais comme on n'avait pas consulté l'Ingénieur en chef, et qu'on ne se servit que d'entrepreneurs guidés par des gens sans expérience, il arriva ce que l'ingénieur avait prédit, le fort et le Gouvernement écroulèrent trois fois. Ce dernier seul qui n'est qu'une maison a coûté plus de huit cent mille livres. Il s'est passé des choses à ce sujet sur lesquelles on a gardé le silence parce qu'elles ne remédieraient pas au mal. La Caisse de la Colonie n'était pas assez forte pour suppléer à tant de dépenses. On augmenta la Capitation imposée sur les nègres, les droits sur les sucres, les fermes des boucheries &c, et ce qu'il y eut de plus criant, c'est que la plus grande partie du terrain du Gouvernement de Léogane qui fut

vendu, n'entra point dans la caisse du Roy, les sommes considérables qu'on leva sur l'habitant furent englouties et enrichèrent quelques personnes sans que la Colonie ou le commerce en aient tiré le moindre avantage. Ce changement au contraire fit bien des malheureux. Je reviens à la nature des impôts.

IMPOTS

Le premier impôt fut levé en 1713 sur la demande que le Roy fit à la colonie, pour qu'elle contribuât aux dépenses qu'elle lui occasionnait, les Conseils assemblés comme représentant les Colons sur l'état de la dépense qui fut fourni par le Général et l'Intendant (nommé Commissaires du Roy à cet effet), accordèrent un octroi dont ils firent la répartition. Ils nommaient les receveurs, apuraient leurs comptes, et ils discutaient l'état des dépenses que présentaient le Général et l'Intendant, bien plus, un commissaire des Conseils était chargé de vérifier le complet ou non complet des troupes réglées, ces impôts augmentèrent à proportion des dépenses que les habitants représentés par les Conseils jugeaient nécessaires, ils se montaient à trois cent mille livres ou environ. Lorsque M. De Lane arriva on les porta à environ deux millions et en fit l'emploi qu'il voulut, en laissant à l'Intendant la disposition arbitraire des fonds de la Colonie, il en résulta toujours ou des emplois inutiles ou de la dissipation et du désordre dans la finance. Un homme qui n'a nul contradicteur, peut s'approprier, donner à ses créatures, ou consommer inutilement tout l'argent qu'il jugera à propos. La Chambre des Comptes ne fait qu'apurer leurs comptes et examiner seulement si les pièces sont en règle, elle ne juge point et ne peut juger du prix de la main d'oeuvre, de celui des matériaux, des fournitures qui n'ont point de prix réglé et qui augmentent ou diminuent de moitié d'un moment à l'autre. Si un intendant meurt dans le pays, à qui ses héritiers rendent-ils des comptes? on voit par cet exposé que s'il ne réunit pas la probité, l'attention, et la capacité, l'argent perçu court de grands risques, et qu'en le laissant à sa disposition, c'est le jouer à pair ou non. Les différents changements dans la Colonie suivant la volonté des chefs et les nouveaux établissements entraînent le même désordre. La plupart sont imaginés par des intérêts particuliers, ou sans réflexion on présente un projet au Ministre qui ne connaît pas le local et à qui on cache les inconvénients, il l'adopte, et en ordonne l'exécution croyant faire le bien. Il n'y a qu'un seul moyen de remédier à ces abus et on le trouve dans l'administration de 1713 dont j'ai parlé ci dessus. Qu'on oblige l'Intendant à présenter tous les ans ses

états de dépense aux Conseils et aux Chambres d'agriculteurs assemblés et qu'elles le vérifient; il en doit être de même des nouvelles ordonnances, des nouveaux établissements et de tous les changements proposés; qu'on joigne à ces chambres un député de chaque quartier et qu'ils rendent compte au Ministre de leurs réflexions sur ces objets et le Ministre décidera. Cette mesure ne peut être odieuse qu'à des gens mal intentionnés, elle arrêtera les injustices, elle éclairera ceux qui ne connaissent pas l'intérêt du pays et les mettra hors d'état de faire le mal dans ces différents cas. Ces assemblées ne doivent point être gênées par la présence des chefs, qui souvent ôteraient la liberté des suffrages. La dignité des chefs en souffrira dira-t-on, mais en le supposant, cette considération doit-elle l'emporter sur le bonheur des peuples. Les chefs n'en seront pas moins respectés, et en leur ôtant les moyens de faire le mal, ils chercheront sûrement à faire le bien et à se faire aimer. L'orgueil despotique ou la facilité de s'enrichir étouffent souvent le sentiment naturel à l'homme, de se concilier les coeurs. On me pardonnera cette longue digression que j'ai cru nécessaire pour indiquer le moyen d'établir le bon ordre dans la finance.

Les Colonies étaient florissantes, il est constaté par les déclarations faites aux douaniers qu'elle fournissaient pour cent vingt millions de sucre blanc et brut, d'indigo, café, coton, 1754 bois de teinture, &, sans compter l'or et l'argent qu'on tirait des espagnols de l'Amérique. On portait à trente millions la consommation de ces denrées dans le royaume ainsi il s'en vendait pour quatre vingt dix millions à l'étranger qui les payait en argent ou en échange (*). L'Amérique consommait pour trente millions de denrées de France, soit en comestibles, soit en choses provenant de ses manufactures de toute espèce. Saint-Domingue seul fournissait la moitié de ces denrées et consommait la moitié de celles de France, plus de cinq cents navires, du port de deux cents tonneaux l'un dans l'autre étaient employés à ce commerce. On doit juger combien ce commerce et ces armements influaient sur l'industrie et la valeur des denrées de France, combien il faisait subsister d'ouvriers dans les manufactures et dans les ports et combien il augmentait le nombre des matelots qui suivant le rôle de cette année remontaient à quatre-vingt mille. Ce tableau doit servir de réponse à ceux qui soutiennent que les colonies sont à charge e inutiles à la France; ils croient que ces richesses ne proviennent que de la fertilité de son sol et de l'industrie de ses habitants, mais s'ils

(*) Aujourd'hui Saint Domingue seul fournit près de cent millions de denrées à la France.

ont fait attention pendant la dernière guerre à la misère des ouvriers, au découragement des peuples, à la disette de l'argent, et à la cessation de la plupart des manufactures, ils verront que sans le commerce, les richesses de ce sol, et cette industrie servent à peu de chose, que sans le commerce maritime la marine royale tombe nécessairement. Ces spéculateurs sont comme ces gens bornés qui admirent la beauté d'un fleuve sans savoir qu'il la doit aux différentes sources qui s'y réunissent et que si ces sources viennent à tarir, il ne deviendra plus qu'un ruisseau. On sera surpris que la Colonie de St. Domingue ait pris des accroissements aussi considérables après les obstacles que de mauvais gouverneurs ou la guerre y ont apportés, après les vexations, la gêne et le défaut de protection du commerce, on sera encore plus surpris que les Colonies Anglaises malgré l'attention du gouvernement à protéger le commerce, malgré les dépenses qu'il a fait et qu'il fait journellement pour encourager et établir ses colonies, on sera surpris, dis-je, qu'elles n'aient pu parvenir à égaler les richesses des nôtres; mais cette différence doit être attribuée au sol excellent de nos terres et à l'industrie active des français. A quel degré ces avantages ne pourraient ils pas le conduire, en les laissant seulement agir, en ne les gênant point, et en retranchant les impôts? Un million levé dans une colonie susceptible d'augmentation de culture et de défrichement, est un million de capital qui au bout de quelques années en produit plusieurs autres; que le particulier et par conséquent l'état perdent. Ces impôts font le même effet qu'un propriétaire qui, ayant des terres à défricher, vend partie des bestiaux et des charrues nécessaires à l'exploitation de celles qui sont en valeur, par ce moyen, au lieu de les améliorer, il en laisse tomber la plus grande partie en friche. Si on eut eu un gouvernement conforme à celui de M. de Larnage, si on eut suivi le système des Anglais du côté de la culture et du commerce, la France aurait retiré de ses Colonies au moins un tiers au delà de ce qu'elles produisent.

M. Dubois de la Mothe étant repassé en France, M. le Marquis de Vaudreuil fut nommé Commandant Général en chef. Son caractère ne pouvait guère sympathiser avec celui de l'Intendant. Celui ci avait gouverné despotiquement sous M. Dubois de la Mothe, il ne trouva pas la même disposition dans son successeur; M. de Vaudreuil était vif, franc, allait droit au bien et ne gardait aucune mesure pour y parvenir. Il était jaloux de son autorité, il aimait la Colonie et les colons qu'il connaissait tous. M. De lalane parut avoir pour lui les plus grandes déférences, mais on suscita tant de tracasseries à M. de Vaudreuil qu'il demanda sa retraite. M. Bart capitaine de vaisseau fut nommé Gouverneur Général et M. de Vaudreuil se retira dans ses

terres où il jouit comme particulier de la même considération qu'il y avait eue lorsqu'il commandait. La France déclara la guerre à l'Angleterre, après des hostilités réitérés de la part de cette dernière couronne, qui depuis le mois d'Août 1755 avait pris sans déclaration de guerre plusieurs vaisseaux du Roy et une si grande quantité de navires marchands qu'on comptait au mois de Février quinze mille des meilleurs matelots de France dans les prisons d'Angleterre. Ces pertes effroyables écrasèrent le commerce; il se trouvait sans vaisseaux, sans argent et presque hors d'état de courir les risques d'un armement. M. de Machault, Ministre de la Marine, n'était pas disposé et ne pouvait même lui donner des escortes. On fit observer à ce Ministre l'état déplorable où les Colonies allaient se trouver faute de secours d'Europe, on lui démontra l'impossibilité où étaient les commerçants d'y pourvoir et on lui conseilla d'admettre tous les étrangers au commerce de nos Colonies. Il en devait nécessairement résulter que les puissances maritimes du Nord et surtout la hollande, y trouvant des avantages considérables, feraient des armements nombreux et répétés, que l'Angleterre qui n'était pas en état de s'y opposer au commencement de la guerre ne les troublerait pas, ou que si elle voulait les en empêcher, lorsque toutes ces nations y auraient part, il y avait à présumer qu'elles se réuniraient contre elle, et il en résultait encore que les colonies auraient été non seulement abondamment pourvues, mais que leur culture aurait augmenté par le nombre de noirs que l'étranger leur aurait porté, qu'à la paix ces colonies se seraient trouvées florissantes, que pendant la guerre même les habitants auraient payé leurs dettes, et qu'une grande partie de leurs revenus serait passée en France pour l'acquittement de ces dettes et par les remises qu'ils y auraient faits pour leurs familles, les enfants qui y étaient élevés, les créoles qui y servaient et les propriétaires qui y demeuraient. La Guadeloupe fournit une preuve de la vérité de cette spéculation. Lorsqu'elle fut prise par les Anglais, elle était peu cultivée, les habitants avaient peu de noirs et ils étaient fort endettés; après avoir été quatre ans sous la domination anglaise cette isle est devenue plus considérable que la Martinique; ses habitants ont payé leurs dettes, ont acheté beaucoup de noirs et mit presque toutes leurs terres en valeur. Avant la guerre on n'y voyait pas dix vaisseaux marchands par an, et aujourd'hui il y en a plus qu'à la Martinique qui est réduite aux abois par le défaut de noirs et la cessation de ses armements. M. de Machault sentit la solidité du conseil qu'on lui avait donné et il était résolu de le proposer au Roy, lorsque les négociants des ports qui en furent avertis, présentèrent des mémoires par lesquels ils faisaient voir combien le commerce étranger

était désavantageux à la métropole par le défaut de consommation des denrées & des manufactures de France, &c. Ils auraient eu raison s'ils avaient été en état de pourvoir les Colonies, mais il était démontré qu'ils ne le pouvaient pas, ils devaient sentir que le mal qui en résulterait retomberait sur eux-mêmes, soit par la cessation de la culture, en ne remplaçant pas les nègres morts, soit par l'impossibilité où l'habitant allait se trouver de payer ses dettes par le défaut de vente de ses denrées. Les commerçants sages & intelligents sentirent cette vérité mais le nombre opposé à ces vues l'emporta. M. de Machault crut qu'il devait avoir quelque déférence pour le commerce qui le fit assurer que les Colonies ne manqueraient de rien; il suspendit donc sa résolution, mais ayant appris que nos Colonies et surtout celle de St. Domingue étaient dans la plus grande détresse, que les négociants n'avaient armé que quelques petits vaisseaux avec de faibles cargaisons dont la plupart avaient été pris, il se détermina à donner la permission générale du commerce étranger, mais son exil en empêcha l'exécution. M. de Moras son successeur fut longtemps incertain sur cet objet. Enfin, il se donna quelques passeports à des hollandais qui armèrent, les anglais les prirent, et comme cette injustice n'intéressait que quelques particuliers, la République se contenta de faire au Ministre anglais des représentations qui n'eurent aucun effet. Les choses auraient tourné différemment si toute la tîon avait eu part à ce commerce. Les Colonies furent donc abandonnées à elles-mêmes. La Martinique pourvut à sa subsistance & à ses besoins par les prises que firent ses armateurs. Mais Saint Domingue fut réduit au plus triste état surtout dans la parti de l'Ouest. Le Cap et le fond de l'isle à vaches situés aux deux extrémités de l'isle, étaient secourus par les hollandais et les anglais mêmes qui faisaient le commerce sous pavillon espagnol ou comme parlementaires. Les autres quartiers manquaient de toutes les choses nécessaires à la vie et à l'exploitation de leurs terres, les habitants qui faisaient du sucre brut perdaient leurs denrées et comme il ne peut se conserver qu'un certain temps, il y en eut plusieurs qui abandonnèrent cette culture. Ceux qui faisaient du sucre blanc en mirent en magasin; les noirs qui mouraient n'étant pas remplacés, la culture diminua, personne ne put payer les dettes contractés avant la guerre, les intérêts s'accumulèrent et lorsque les vaisseaux marchands sont arrivés à la paix, ils n'ont point eu le débit avantageux de leurs cargaisons et n'auraient même pas eu de quoi les changer en retour sans les amas faits pendant la guerre et sitôt qu'ils ont été épuisés, la plupart des vaisseaux sont revenus à vide en Europe ou ils rapportèrent même la plupart de leurs marchandises sèches faute de débit à l'Amérique.

On peut assurer que le commerce de France n'a contribué à l'établissement de Saint Domingue que par la traite de noirs que dans les quartiers du Cap, de Léogane et d'une partie de l'Artibonite. La Compagnie des Indes a formé l'établissement des fonds de l'isle à vaches, sans le secours des anglais et hollandais. Cette isle avait plus de cent lieues de côte inculte et cela est aisé à prouver. Les armateurs de France portent des cargaisons de 3 à 400 noirs, ils ne pouvaient le porter que dans des endroits établis ou ils pensent s'en défaire promptement. Un habitant qui commençait un défrichement avec trois ou quatre noirs dans des endroits éloignés, n'aurait pas trouvé de credit chez les armateurs et ne serait pas venu de 30 ou 40 lieues pour faire cette emplette, en supposant qu'il eût eu l'argent ou de la denrée, par l'impossibilité du transport. Les Anglais et les hollandais allaient dans ces quartiers porter dans des bateaux, quinze, vingt ou trente noirs qu'ils donnaient non seulement à meilleur marché que les français, mais encore prenaient toutes les denrées en paiement, mais donnaient même à ces petits habitants des credits qu'ils remplissaient avec la meilleure foi: voilà comme presque toute l'isle a été habitée.

M. Delalane mourut en 1758, il ne fut pas regretté de la colonie. Les impôts avaient été augmentés, sous le pretexte de fortifier plusieurs endroits de l'isle. Il ne fit cependant construire que trois batteries fermées, celle du port au prince en était une. Il laissa les finances dans le plus grand désordre.

M. Clugny de Neris lui succéda; il était né à la Guadeloupe, où son père était allé s'établir ayant épousé une créole *Melle de Crapado*. C'était un gentilhomme de Bourgogne, son fils prit le parti de la robe et il était conseiller au parlement de Dijon, lorsqu'il fut nommé à l'Intendance de Saint Domingue, il ne put y arriver qu'en 1760. Il ne trouva aucun argent dans la caisse du Roy qui, au contraire, était chargée de dettes, il n'y avait nulle confiance dans les papiers royaux qui perdaient 50 pour cent. Les magasins étaient vides. L'ouvrier ne voulait point travailler pour le Roy ni le marchand lui faire des fournitures. Il chercha la source du mal, il examina les états de dépense, en retrancha un grand nombre et en réduisit d'autres; il prit des arrangements avec ceux qui devaient au Roy, il fit des compensations et mit tant d'ordre, que dans le cours de 1761, il acquitta plus de huit cent mille livres d'anciennes dettes, outre les dépenses courantes qu'il paya à peu de chose près. La confiance s'établit, le Roy trouva le credit nécessaire et il en eut besoin l'année suivant. J'ai dit en parlant de l'établissement des tribunaux de justice que chacun plaidait sa cause, mais les avocats et pro-

cureurs y ayant été admis, la chicane s'introduisit et par conséquent les abus. M. de Clugny encore meilleur jurisconsulte qu'il ne se montra financier, travailla efficacement à remettre l'ordre et la dignité dans cette partie de l'administration si nécessaire à la tranquillité des peuples et si négligée jusqu'alors. L'Intendant est président des deux conseil et doit prononcer les arrêts de celui ou il se trouve. Ses prédécesseurs nullement versés dans ces matières présidaient mais laissaient ordinairement au doyen du conseil le soin de prononcer. L'ignorance des lois et des coutumes leur faisaient faire mille fautes dans les ordonnances qu'ils rendaient et les mettait hors d'état de remédier à des abus qu'ils ne pouvaient connaître. M. de Clugny était en état d'agir bien différemment. Il connaissait ces abus et les corrigeait ou punissait ceux qui les comettaient, il choisissait autant qu'il pouvait des gens d'une capacité et d'une probité reconnue pour remplir les places qui se trouvaient à sa disposition, car on envoyait de France des sujets pour remplir celles qui étaient lucratives, la plupart du temps sans autre titre que leur brevets; leur incapacité et leur avidité lui donnaient bien souvent de la peine, et il les réprima toujours publiquement lorsqu'ils faisaient des choses injustes par le dernier motif. Il fut secondé dans ses opérations par M. De la Chapelle ancien procureur général et M. Dubuisson, procureur général du Cap, gens du plus grand grand mérite. Ce dernier a été regretté universellement, lorsque, l'autorité le fit passer en France où le Roy lui a accordé une pension de 1.500^l comme une récompense et une marque de satisfaction qu'on avait de ses services. L'ordre et l'arrangement qu'il a mis dans la police du Cap, dans les greffes, dans les dénombremens forment un tableau curieux et intéressant.

Lorsque la Guadeloupe fut au pouvoir des Anglais, leurs vaisseaux marchands y allèrent en grand nombre, mais les corsaires de la Martinique en ayant beaucoup pris, l'Angleterre sur les plaintes du commerce fit un armement pour se débarrasser de ces corsaires en prenant l'isle d'ou ils partaient. M. le duc de Choiseul dans le temps qu'il n'était que Ministre des Affaires Etrangères avait fait des représentations sur la faiblesse de cette colonie, on y envoya quelques troupes réglées qui n'empêchèrent pas la prise. Ce Duc étant Ministre de la Marine, songea à garantir St. Domingue, la seule colonie importante qui nous restât, il avait trouvé la Marine dans un état pitoyable, peu de vaisseaux et de matelots, les marins découragés, les arsenaux vides, pas une corvette; car son prédécesseur les avait fait vendre ainsi que d'autres agrès et même jusqu'aux armes, tout autre se serait découragé, mais le nouveau Ministre qui connaissait l'importance de cette colonie, qui n'ignorait pas l'impossibilité où

était la France de résister à la marine des anglais, et celle de défendre sans vaisseaux, cent quatre vingt lieues de pays habité dans l'isle, prit le seul parti qu'il y avait à prendre, ce fut de garantir l'endroit le plus considérable, le plus susceptible de défense et le moins difficile à approvisionner. La partie du Cap réunissait ces objets, il y envoya cinq régiments et M. le Vicomte de Belzunce pour commandant général, M. Bory fut envoyé en même temps pour Gouverneur Général de l'Isle.

M. de Blenac commandait l'escadre qui apporta ces troupes.

M. de Clugny n'en avait eu aucun avis, il lui était impossible de faire face avec les fonds de la colonie, aux dépenses de ces troupes, dont la paie seule montait annuellement à deux millions cinq cent mille livres sans compter les hôpitaux, les subsistances les dépenses imprévues et un supplément de cinq mois de vivres pour l'escadre, les vaisseaux qui lui en apportaient ayant été pris ou s'étant perdus. Les recettes de la colonie par rapport à la guerre étaient réduites à moins de quatorze cent mille livres, il est vrai qu'il pouvait tirer des lettres de change sur les trésoriers de la marine et de l'extraordinaire des guerres, mais outre qu'il n'avait aucune instruction particulière à ce sujet, personne n'avait de confiance en ces lettres de change. M. de Clugny surmonta toutes les difficultés, et pas ser amis, et la confiance qu'on avait en ses promesses il pourvut à tout. C'est dans ce moment critique où ses talents, l'étendue de ses vues et sa capacité se firent connaître. On a cru devoir mettre au jour les talents de cet intendant qu'on a cherché à noircir, mais à qui le Ministre a rendu justice en le faisant nommer par le Roy à l'intendance de Brest et lui faisant accorder une pension de quatre mille livres. Il est revenu de Saint Domingue en 1764, aussi peu riche qu'il y avait été.

M. de Belzunce dut à la réputation qu'il avait acquisé en Allemagne, le choix que le Roy fit de lui pour défendre St. Domingue.

1762 Les vertus militaires sont trop connues pour que j'en parle. Il était honnête homme, franc et vif, il désirait le bien et quand il a fait du mal, il l'a certainement ignoré. Son premier soin en arrivant au Cap fut de pourvoir efficacement à la défense de ce quartier, mais comme il ne voyait que cet objet, qu'il ne connaissait pas le pays et qu'il ne consulta que ses militaires aussi peu instruits que lui sur l'administration civile, il causa bien des maux qu'il aurait pu éviter sans qu'il eut moins rempli l'objet qu'il avait en vue et pour lequel il était envoyé. Il commença par former trois camps dans la plaine et les montagnes pour s'y retirer si l'ennemi forçait la ville du Cap, il ordonna militairement aux habitants de fournir des negres, des charrettes, du bois, et un

ingénieur se mit en tête de former deux redoutes dans un endroit aquatique et sablonneux, ce miserable ouvrage et que les connaisseurs jugeaient inutile coûta 80 mille journées de nègres (*). Ces corvées différentes arrêterent totalement les travaux de l'habitant et lui firent perdre grand nombre de bestiaux et de noirs. Si les choses avaient été ordonnées différemment elles auraient pu s'exécuter sans ces inconvenients, mais ce qui mit le comble à la désolation, ce fut l'ordre donné pour les milices, il fut enjoint à tous les habitants d'aller tous les huit jours chez le commandant du quartier apprendre à faire un exercice dont le modèle fut envoyé à chacun de ces commandants et à monter en personne des gardes au bord de la mer, qu'ils faisaient faire par des hommes qu'ils payaient. Il n'y avait nul inconvenient parce que ces gardes ne se faisaient que pour veiller et avertir des vaisseaux ennemis qui paraissaient, et tirer l'alarme. M. de Clugny avait d'abord fait quelques représentations à M. de Belzunce qui n'y fit pas attention, il garda le silence, mais les cris et la désolation des colons augmentant chaque jour, il revint à la charge. Les corvées des camps ont coûté seules douze cent mille livres aux habitants du quartier du Cap. M. de Belzunce l'écouta et après quelques conférences, il fut si bien desabusé, que dès ce moment, il changea de conduite. J'ai dit que c'était le plus honnête homme du monde et qu'il voulait faire le bien; d'abord qu'il le connut il s'y porta avec ardeur, mais il mourut malheureusement dans le moment où la colonie commençait à en ressentir les effets, il fut regretté et il se serait fait adorer s'il eut vécu, voilà les raisons du mal qu'on a dit d'abord et des regrets qu'il a emportés. Il résultera presque toujours la même chose lorsqu'on choisira des chefs qui n'ont aucune connaissance du pays, et avec les meilleures intentions, ils feront du mal lorsque sans le savoir, ils donneront leur confiance à des gens ineptes ou mal intentionnés, ce qu'ils ne peuvent distinguer qu'avec le laps de temps, quelque court qu'il soit, il porte toujours des coups mortels à la population et à l'agriculture. Ces deux objets sont trop importants pour que je n'expose pas tous les moyens qui peuvent leur être contraires.

On a vu que l'établissement des milices a existé depuis que la colonie eut commencé à prendre quelque consistance; les habitants se faisaient un honneur d'être officiers dans ce corps, mais ces places tombèrent dans le mépris, lorsqu'on traita servilement ceux qui les remplissaient; les revues répétées et les exercices chassèrent un grand nombre de personnes de la colonie et M. de Belzunce les asservit en-

(*) Les corvées des camps ont coûté seules douze cent mille livres aux habitants du quartier du Cap.

core davantage! Il ne fallait avoir que la connaissance des hommes qui habitaient le pays pour voir ce qui en résulterait. Il y a beaucoup de noblesse dans le pays, on compte plus de deux cents gentilshommes habitants dans la seule dépendance du Cap et à proportion dans le reste de l'isle. Il y a des Choiseul, Sabran, Maillé, Guisard, Dupourpry, Ségur, Vaudreuil, d'Ormond, Noé, Bailleul &c. Les autres habitants sont composés de gens de famille qui ont épousé des créoles ou des descendants des premiers colons, dont les pères et eux-mêmes ayant servi la plupart en France ou dans le pays et reçu une bonne éducation, vont de pair avec la noblesse. Tous ces habitants vivent dans leurs terres qu'il font cultiver et ils font de la dépense. Parmi les économes qui gèrent ces biens il y a beaucoup de gens de famille et même plusieurs gentilshommes; on ne s'expatrie que pour faire fortune, on en est convaincu à l'Amérique où l'on ne méprise point un homme bien né, lorsqu'il fait un métier au dessous de son état, pourvu qu'il s'y comporte avec honneur. On voit par cette description, qu'il n'y a de peuple que les mulâtres et les nègres libres, les villes et les bourgs sont habités par de gros negociants, les officiers des sièges royaux, les avocats, procureurs, quelques marchands détaillant et les ouvriers qui sont en petit nombre. Tous ces états ne sont pas faits pour porter les armes et faire l'exercice. Si l'on croit la milice indispensable pour la police interieure du pays et pour le garantir d'un coup de main en temps de guerre, des corsaires ou quelques vaisseaux ennemis, qu'est-il besoin de les assujettir à des corvées inutiles? qu'on les assemble deux fois l'an pour visiter leurs armes, qu'on mette à leur tête ceux de leurs compatriotes qui sont les plus distingués, qu'on donne à ces officiers des récompenses militaires à la bonne heure, mais qu'on veuille assujettir ces hommes au métier de soldats, il n'en restera pas un ou celui que ses affaires forceront à demeurer bien loin d'augmenter son bien, ne songera qu'à acquitter ses dettes et à repasser en France. Le créole qui est au service n'ira plus chez lui que pour un court espace de temps. L'Europeen qui aura gagné quelque chose par son industrie retournera dans sa patrie, au lieu de faire un établissement. De là s'ensuit nécessairement la dépopulation, la diminution du commerce, de la consommation et le défaut de culture mais en supposant que ces considérations fussent comptées pour rien, je demande si après avoir bien tourmenté les habitants on pourra compter sur eux lorsque l'ennemi se présentera et les empêcher de se retirer dans leurs habitations. Ils se défendront bien derrière un retranchement dans des bois, ils feront une guerre de chicane, ils auront avec eux leurs esclaves les plus fidèles et qui tirent bien, ils harcèleront l'ennemi lorsqu'il sera débarqué, et il ne le fera pas sans pertes, mais ils ne

lui résisteront pas en corps de bataille et on ne parviendra jamais à les assujettir aux manoeuvres que cela demande. Des gens qui y exploitent tous les jours de leur vie, qui en font leur unique métier ont de la peine à y parvenir et l'on veut y former des cultivateurs et des negociants.

M. Bory qui avait été nommé Général à la place de M. Bart, y était arrivé en même temps que M. de Belzunce qui n'avait que le commandement des troupes et des milices; mais ayant été fait Gouverneur général, M. Bory repassa en France. Le Ministre instruit du désespoir des habitants au sujet des milices telles qu'on les avait établies et du tort que cela faisait à la culture, donna ordre de les supprimer, ainsi que les commandements et états-majors des quartiers. Son ordre fut promptement exécuté et rendit la tranquillité aux colons et lorsque Sa Majesté leur demanda quatre millions d'imposition pour l'entretien des troupes qu'elle y envoyait en les exemplant par ce moyen de milices, corvées, logement de gens de guerre &c, personne ne murmura, quoique cet impôt fut à charge et parce que tout impôt est préjudiciable aux colonies comme je l'ai déjà dit. M. de Clugny et les conseils qu'il assembla connaissaient trop bien les choses pour ne pas se proposer de faire des représentations à ce sujet à sa Majesté, mais ils commencèrent par obéir et sitôt que l'imposition fût établie (le 9 mars 1764), elle fut mise en exécution. M. de Belzunce était mort et M. le Chevalier de Montreuil prit le commandement, il s'agissait donc en accordant au Roy la somme qu'il demandait de soulager l'habitant le plus qu'il serait possible. Ce fut l'objet au travail des deux conseils réunis pendant plus de deux mois. On peut dire que c'est un chef d'oeuvre par l'ordre des matières la recherche et le calcul exact de chaque objet et le tableau qu'il fournit sur les revenus de la colonie. M. de Clugny mit d'abord sous les yeux de l'assemblée le produit des fermes, des postes, les épaves, les confiscations, les péages, les intendants s'étaient réservés jusqu'alors l'administration de ces objets qui se montaient à trois ou quatre cent mille livres par an, on ôta la capitation sur les nègres et le fort de la taxe tomba sur la denrée, en sorte que l'habitant qui commençait à établir, celui qui par des malheurs perdait le fruit de ses travaux ne payait rien. L'habitant qui faisait des remises en France, était seul chargé; en fin par ce réglement la culture et le défrichement étaient encouragés. On avait à objecter que le commerce supportait la plus grande partie de l'imposition par les droits établis sur les denrées qu'ils chargeaient pour la France, et cela était vrai. Mais on remédiait à cet inconvénient en faisant payer au cultivateur la moitié de ces droits, et on a encore reproché à l'Intendant d'avoir établi une police dangereuse en substituant

des syndics au commandants de quartiers qu'on pouvait prendre parmi les habitants il était encore bien facile de remédier à cet abus s'il était comme pour tel. Au mois de mars 1764, la colonie jouissait de la plus grande tranquillité, la paix et l'union régnaient dans le pays, chacun songeait à réparer les malheurs de la guerre et augmenter la culture de ses terres, les colons et les européens arrivaient de France en grand nombre, l'abondance avait succédé à la plus grande disette. L'habitant, le négociant, l'ouvrier travaillaient sans inquiétude et chacun faisait valoir son industrie dans ces différents états; le cabotage devenait considérable, tel était l'état de la colonie au mois d'avril 1764. Le Ministre avait fait établir au cap une chambre d'agriculture et une autre au port au prince. Elles furent composées d'habitants intelligents qui donnaient des mémoires sur tout ce qui pouvait être avantageux à la colonie pour en augmenter la culture, le commerce et la population; elles devaient aussi rendre compte à la mort ou au changement des chefs de la façon dont ils s'étaient comportés. Ces mémoires étaient envoyés à un député choisi par les Colons et qui fait sa résidence à Paris. Le nombre d'ordonnances rendues pour St. Domingue et souvent contradictoires, le code noir mal digéré et plusieurs autres parties de la jurisprudence mal conçues ou mal entendues, j'étaient une confusion préjudiciable dans la distribution de la justice. On forma un Bureau à Paris pour la législation de St. Domingue et l'on mit à la tête de ce bureau un homme qui joint à une grande capacité et de grandes lumières dans ces genres une connaissance parfaite du pays où il avait été conseiller d'une de ses cours souveraines. On ne pouvait prendre des précautions plus sages pour procurer aux colons un bonheur qui sera durable si l'administration ne varie pas, et si les chefs n'ont pas le pouvoir de faire des changements. Dans la persuasion où je suis que les créoles peuvent le plus contribuer à la population et aux richesses des colonies, je crois qu'il est à propos que je parle de ses qualités. Cette connaissance servira à démontrer la vérité des principes de M. de Larnage que j'ai déjà cités au sujet de la population.

Le créole est bien fait, dispos, adroit à tous les exercices, il est brave jusqu'à la témérité, spirituel, plein de feu et d'une vivacité qui le rend fougueux dans sa jeunesse, avec l'âge et une bonne éducation, il se forme des sujets distingués dans tous les états; il est liberal jusqu'à la profusion, il a le coeur excellent, il est franc et compatissant, il est léger, inconstant, fier, haut à la main et colère; sa grande inclination est pour les armes. Il y en a un grand nombre qui servent en France dans tous les corps, ils y font de la dépense et on a remarqué que pas un d'eux n'y a fait de bassesse. On jugera du nombre de ces militaires créoles pour celui qu'en fournit seul le

quartier de Léogane qui n'a que trois lieues de long sur une lieue de large. Depuis 1729, on y compte quarante-sept créoles officiers dont dix-huit servant actuellement, treize de retires et seize morts ou tués au service, et dans ce nombre quinze chevaliers de St. Louis. Il y en a à St. Domingue beaucoup dans les conseils et les milices. Quel bien pour la colonie si on y fixait les créoles. On le peut, en leur confiant les places même les plus distinguées, on trouvera des sujets capables de les remplir, ils reviendront chez eux s'ils y trouvent des hommes et des distinctions; ils aiment leus pays et ils ne s'expatrient que pour en acquérir. Quelle comparaison entre des gens acclimatés qui étant riches ne s'occuperaient que du bien de leur patrie, qui s'y marieraient, quelle comparaison, dis je, avec de nouveaux venus, qui par le désir de faire fortune, celui de retourner en Europe, le défaut de connaissance du pays et le peu d'intérêt qu'ils y prennent, ne peuvent ordinairement se comporter comme le bien public l'exigerait.

Le Gouvernement de M. de Larnage présente les vrais principes d'une sage administration, mais pour qu'elle ne puisse varier il serait nécessaire d'avoir des lois solides et des réglemens sur tous les objets, que les finances ne soient pas à la disposition d'un seul homme, que l'autorité ait une étendue que chacun connaisse, que le subalterne dans son état ait des régles prescrites dont il ne puisse s'écarter sans être puni; alors on verra dans peu d'années cette colonie procurer à la France des sommes immenses par l'augmentation de la culture et de la consommation des denrées d'Europe, les branches de commerce s'étendre et s'en former de nouvelles, la population augmentera, le cabotage formera une Marine qui fera des flibustiers en temps de guerre et cette colonie, avec quelques vaisseaux du Roy, résistera à la plupart des entreprises de l'ennemi un pareil arrangement procurera aux colons une tranquillité invariable et le Ministre s'en procurera à lui même; autrement, il sera toujours dans l'incertitude et quelque désir qu'il ait de faire le bien, il n'y parviendra jamais, tant qu'il sera obligé pour s'instruire, d'écouter des personnes que la prévention et le défaut de lumières, ou l'intérêt personnel font souvent écarter des vrais principes de l'administration. D'ailleurs, un Ministre quelque éclairé qu'il soit, peut connaître parfaitement ceux qu'il envoie commander, mais ces mêmes hommes ne peuvent-ils pas changer en passant de l'état de particulier à une autorité presque sans bornes et dans ce cas peut-on avec justice en accuser le Ministre. Je finirai par une description abrégée des ports, des rades, des villes et quartiers situés le long des côtes. La crainte d'ennuyer le lecteur m'empêche de parler des autres établissemens et d'entrer dans le détail de leurs différentes culture, je

me contenterai de donner le nombre de sucreries, des indigoteries et cafés qui sont dans l'isle, ainsi que le nombre et l'espèce des habitants.

On divise nos possessions en trois parties qui sont celles du Nord, de l'Ouest et du Sud, dans la première et sur les côtes les français sont séparés des espagnols par la baie de Mancenille dont chaque nation possède la moitié, à trois lieues de là est le port de Bayalsa ou Dauphin. C'est le plus beau et le plus sûr de l'isle, il peut contenir un grand nombre de vaisseaux de tout rang, la longueur et le peu de largeur de son entrée le rendent d'un accès impraticable à l'ennemi parce qu'il faut remorquer les vaisseaux pour y entrer. Il y a des batteries à la passe et en dedans, un fort et un joli bourg, on trouve ensuite une plaine immense qui conduit jusqu'à la ville du Cap. Elle est la plus considérable et même la seule qu'il y ait dans nos possessions, elle est située au pied d'une haute montagne qui l'environne presque toute, excepté du côté de la mer et d'une partie remplie de marécages; ils empestent l'air, et la montagne arrêtant le vent de terre, ces deux inconvenients en rendent le séjour si malsain qu'elle n'aurait jamais pu se peupler sans le concours d'étrangers que son commerce y attire, elle est régulièrement bâtie, ses rues sont bien percées, il y a de belles casernes qui peuvent aisément contenir deux bataillons, un beau palais pour le Gouverneur, un couvent de religieuses, un hôpital, un hospice, deux belles places ornées de fontaines et de grands magasins, son port est sûr et vaste, il est toujours rempli de vaisseaux il y a peu de jours ou il n'en entre et n'en sorte quelques uns; l'entrée en est barrée par une chaîne de rochers à fleur d'eau et la passe est défendue par un fort bien garni d'artillerie. La ville est sans fortifications, il y a seulement deux batteries sur le bord de la mer.

Après le Cap et le port de Paix, qui n'est séparé de l'isle de la Tortue que par un canal de trois lieues, il y a un bon port, une forteresse et un bourg; on trouve ensuite le môle St. Nicolas. C'est un port encore plus important par la situation que par la beauté, il est placé entre le Cap et Léogane et n'est distant que de quinze lieues d'une pointe de l'isle de Cuba appelé Messy. Tous les vaisseaux qui vont du Cap dans les parties de l'Ouest et du Sud, tous ceux qui retournent en France de ces derniers endroits et les Anglais qui partent de la Jamaïque n'ont point d'autre passage qu'entre la pointe de Messy et le Môle St. Nicolas qui est le point de partance pour le débarquement, on appelle débouquement le passage entre les isles des côtes et les hauts fonds qui environnent cette partie de l'isle. Ce port est un asile pour les vaisseaux dans les coups de vent qu'on essuie

dans ce parage. Les anglais y allaient faire leur bois et leur eau, ils y carénaient leur plus gros vaisseaux et leurs corsaires se tenant à ce fond de port y attendaient au passage les vaisseaux français. On en peut sortir à toute heure et il est rare d'y entrer sans long voyage. C'est là que se rassembla et se rafraîchit pendant plusieurs jours l'escadre anglaise qui prit la havane. Comme tout le tour de ce port est escarpé et n'est pas susceptible de culture, il n'y avait aucun habitant et les terres qui sont à peu de distance étaient en friche parce qu'elles sont éloignées de toute bourgade et exposées au pillage du premier corsaire. M. de Larnage avait fait plusieurs représentations à la Cour sur l'importance de ce port. Mais on ne connaissait pas assez la valeur de cette colonie pour s'occuper de tout ce qui pouvait contribuer à sa sûreté et à celle du commerce. M. le Duc de Choiseul, instruit de l'importance de ce poste envoya une personne de confiance pour prendre connaissance des lieux et l'établir s'il trouvait de la possibilité et il donna des ordres en conséquence à M. de Clugny, alors intendant de St. Domingue. La personne envoyée par le Ministre alla mouiller dans le port St. Nicolas (et pendant qu'un Ingénieur et un capitaine de vaisseau le sondaient et en levaient le plan) il alla avec des chasseurs que l'intendant lui avait envoyés pour découvrir le pays. A peu de distance du port on trouva une rivière abondante qui sortait d'une vallée étroite et se perdait dans les sables, cette vallée peut avoir une lieue de long, elle est escarpée des deux cotés et au bout est une plaine vaste, inhabitée, à laquelle on parvient par un chemin difficile dans l'escarpement de la vallée. Après ces découvertes on envoya à M. de Clugny pour lui en faire part; il y avait alors six cents acadiens au Cap qui n'avaient pas voulu se soumettre aux anglais et étaient nourris aux dépens du Roy. M. de Clugny ne balança pas à les envoyer au môle St. Nicolas avec des chefs, des vivres, et les outils nécessaires; on y dressa des tentes on amena la rivière (qui se perdait dans les sables) jusqu'au bord de la mer, on commença à construire des magasins, à défricher les terres de la vallée, et l'homme de confiance du Ministre, après quelques mois de séjour eut la satisfaction de voir un commencement solide d'établissement qu'on doit aux soins et à l'activité de M. Clugny, M. D'Estaing connut toute l'importance d'un pareil poste, il y fit dresser des batteries, bâtir des casernes, et établit dans la plaine dont on a parlé une bourgade de familles allemandes qui cultivent des vivres, élèvent des bestiaux et des volailles qu'ils portent à la nouvelle ville qui par ce moyen ne manque d'aucune des choses nécessaires à la vie que le pays produit.

Après le Môle de St. Nicolas, est le port de gonaïves, il est bon et très spacieux. Les terres de ce quartier sont susceptibles d'une cul-

ture en sucre que l'établissement du Môle ne peut manquer de procurer.

A quatorze lieues de là est la ville de St. Marc, elle est bien bâtie, c'est le débouché de toutes les denrées du quartier de l'Artibonite qui est un des plus considérables de l'isle et qui est susceptible de beaucoup d'accroissement, la rade est bonne, l'ancrege excellent, et les vaisseaux peuvent s'attacher à terre.

A dix huit lieues de St. Marc on trouve un enfoncement qui a fait donner à cette partie le nom de Cul de Sac, le mouillage y est bon, ce quartier est fort étendu et considérable par la quantité et la qualité des sucres et indigos qui s'y fabriquent.

Le Port au Prince est situé à une de ses extrémités Cette ville dont j'ai parlé, a pris des accroissements considérables pendant le temps que les chefs y ont fait leurs résidence; mais elle se détruit et se dépeuple depuis qu'il s'en sont éloignés et elle dépérira tout à fait s'ils n'y retournent pas; ils ont toujours résidé dans la partie de l'Ouest qui étant au milieu de nos possessions, les met à portée de donner leurs ordres et de se transporter plus promptement dans les différents endroits où leur présence peut être nécessaire; d'ailleurs, leur séjour augmente la consommation, encourage le commerce, attire les nouveaux venus qui de là se rendent dans les quartiers les moins peuplés. Le Cap n'a pas besoin de leur présence pour avoir ces avantages.

La plaine de Léogane est à sept lieues du port au prince. C'est le plus agréable quartier de l'isle, tout y est cultivé comme un jardin, la ville éloignée d'une demi-lieue du bord de la mer est peu considérable, mais bien percée et fort saine, il n'y a qu'une rade foraine.

Le petit Goave a un beau port où les plus gros (ports) vaisseaux sont en sûreté, la ville est peu considérable.

Le Cap Tiburon est encore un poste important, le port est bon et facile à défendre, il n'est distant que de trente lieues de la Jamaïque, il y a des riches habitants. Ce port est à une distance égale du Môle St. Nicolas et de St. Louis.

La plaine du fond de l'isle à vaches est la plus belle de l'isle, les terres y sont excellentes et arrosées d'une grande quantité de rivières; il n'y a cependant pas la moitié de ces terres en valeur. La ville qu'on nomme les Cayes est fort jolie, elle est bâtie au bord de la mer, mais le port en est mauvais et peu sûr pour l'ancrege.

St. Louis a un port excellent, il est d'une grande importance, il y avait une forteresse bâtie sur une isle derrière laquelle les vaisseaux mouillent. Les anglais s'en sont emparés pendant la dernière guerre et l'on rasée; il y a un bourg et des batteries assez bonnes

en tournant le bout de l'isle on trouve le quartier de Jaquemel, il est considérable par la quantité d'indigo et de coton qu'on y cultive. Sa rade n'est pas trop bonne.

On compte dans la colonie deux cent trente six sucreries en blanc, et deux cent trente en brut. On fait blanchir le premier avec de la terre délayée après qu'on l'a mis dans des formes, on le fait ensuite sécher dans des étuves et piler, c'est le sucre qu'on appelle cassonade, l'autre est mis sans préparation dans des barriques mal jointes où il se purge de son sirop. C'est ce sucre qu'on emploie en France dans les raffineries.

Il y a trois mille cinq cent soixante indigoteries. L'indigo se fait avec une herbe très ressemblant à la luzerne, on la met dans une cuve remplie d'eau, et lorsque l'herbe y a pourri suffisamment, on laisse écouler l'eau dans une cuve qui est au dessous de la première, on l'y bat avec des cuillères montées sur des chandeliers, on l'y laisse reposer et lorsque le marc est au fond, on egoutte l'eau qui est claire, on met ensuite celle qui est bourbeuse dans des sacs de toile suspendus, et au bout d'un certain temps on trouve au fond du sac une pâte qu'on fait sécher au soleil dans de petites caisses plates.

Il y avait en 1764, onze millions cinq cent mille pieds café, depuis la paix cette culture a quadruplé et aurait pris assez d'accroissement pour en fournir l'Europe, sans les droits excessifs qu'on y a mis. Les colons ne peuvent l'évaluer parce qu'ils peuvent se semer tous les ans et rapporter la même année, que cette culture n'est pas suivie exactement et que les cultivateurs l'abandonnent ou la reprennent suivant les prix des cotons. En 1764 on comptait environ seize mille blancs, il y en a eu jusqu'à vingt quatre mille. Cinq mille mulâtres ou nègres libres, et cent quatre vingt mille esclaves.

MÉMOIRE SUR LE COMMERCE DES SIROPS ET TAFIAS OU EAUX DE VIE DE SIROPS.

La Colonie de St. Domingue fournit pour quatre millions de sirops et tafias que le commerce de France ne peut enlever et qui tombent en pure perte à l'habitant; la colonie manque de bois de charpente de mairin et de bardau, il est prouvé que le commerce de France ne peut suppléer à ces articles ni à la perte des sirops et tafias. La Nouvelle Angleterre fournit en abondance et à bas prix, les choses nécessaires dont j'ai parlé, mais comme ils ne font pas la moitié de la balance avec les sirops et tafias ils sont obligés de les faire en or. Après la Guerre on a promis pendant trois ans ce commerce, la Colonie eut tous les bois et bestiaux en abondance, des sommes immenses en pistoles de portugal dont toutes celles de poids passaient

en France. Le commerce commença à jeter les hauts cris en disant que sous prétexte de ce commerce on enlevait des sucres, des indigos et introduisait des noirs. Le Ministre prit un parti qui pouvait concilier les différents intérêts. Ce fut d'établir pour les isles du vent un entrepôt à Ste. Lucie, isle inhabitée qui nous a été cédée par le dernier traité et qui depuis ce temps prend des accroissements si considérables qu'avant peu d'années elle égalera la Guadeloupe par ses productions et le nombre de ses établissements, chose à laquelle on ne serait jamais parvenu par le commerce de France qui, bien loin de pouvoir fournir des esclaves à une nouvelle colonie, ne peut pas remplacer la moitié de ceux dont les anciennes ont besoin. On a vu dans le cours de l'histoire de St. Domingue, comment les quartiers étendus de cette isle se sont habitués à établir et que n'a été que par le secours des anglais et hollandais. Le ministre désirant trouver un entrepôt pour pareil commerce à St. Domingue, il se détermina pour le Môle St. Nicolas dont il est parlé dans cette histoire.

DES HABITATIONS À SUCRE, INDIGO & CAFÉ

C'est cet endroit isolé que le Ministre choisit pour entrepôt. Les Anglais qui y arrivent sont visités pour savoir s'ils n'ont pas de marchandises prohibées; on les visite également lorsqu'ils font leurs changements de sirops et tafias. Avant cet établissement il n'y avait pas un caboteur dans toute la colonie, depuis ce temps, il y en a un grand nombre qui vont dans tous les quartiers de l'isle chercher les sirops et tafias et y porter les denrées de la Nouvelle Angleterre. En temps de guerre les caboteurs formeraient un corps de flibustiers et corsaires bien redoutables à nos ennemis, premier avantage, celui de fournir la colonie de bois, bestiaux, goudron, cordages et mâtures, celui de procurer un commerce de quatre millions de denrées qu'on perdait. La quantité d'or de Portugal qu'il répand dans la colonie, les farines qu'ils peuvent fournir dans les temps de disette et surtout en temps de guerre, sont des objets qui ne doivent pas faire écouter les plaintes du commerce. On dit plus, c'est que ce même commerce fournit par là à la Nouvelle Angleterre des vins, des savons, des huiles d'olive pour leur consommation et de plus des galons de soirie pour le commerce qu'ils font avec les espagnols en interlope. On les a vus acheter des cargaisons entières, des navires de Marseille. Le commerce se plaint qu'on enlève des sucres, des indigos; en supposant que cette fraude monte à un million (ce qui n'est guère possible), cela peut-il balancer quatre millions dont partie en choses indispensables pour la culture et la colonie et la quantité d'or que ces anglais fournissent, dont le commerce ou les habitants apportent en France la plus grande partie; il se plaint encore de l'introduction des noirs, il vend

aujourd'hui deux mille francs un esclave qu'il ne vendait avant la guerre que douze cents francs, il n'est pas content. L'intérêt présent l'aveugle, il ne voit pas que toutes les nouvelles cultures que ce commerce d'esclaves peut produire et qu'il ne peut fournir comme on l'a dit, tourne nécessairement au profit de la métropole, soit par le transport de la plus grande partie de ses denrées en France, soit par les droits qu'elles payent dans la colonie, non seulement ces nouvelles cultures n'existeraient pas mais les anciennes dans les quartiers éloignés seraient anéanties sans le commerce de l'étranger. Ce n'est pas le premier exemple de l'avidité du commerce; lorsque nous fûmes forcés de déclarer la guerre à l'Angleterre en 1756, un homme sensé conseilla à M. de Machault alors Ministre de la Marine de permettre à tous les étrangers de faire le commerce dans les colonies "presque tous les vaisseaux marchands ont été pris lui dit-on, vous n'avez pas de marine pour protéger ceux qui restent, les colons vont manquer des choses les plus nécessaires, ils manqueront d'esclaves, les manufactures tomberont et les denrées qu'on fabriquera tomberont en pure perte faute de transports. Les manufactures augmenteront au lieu de diminuer, les étrangers fournissant abondamment la Colonie, les denrées, il est vrai, passeront chez l'Etranger, mais la plus grande partie ou du moins leur produit passera en France par les envois des habitants et même des négociants". M. de Machault saisit cette vérité, mais le commerce en ayant eu avis présenta des mémoires et promit de ne laisser les colons manquer de rien. Le Ministre se laissa aller à leur sollicitations, il n'arriva pas un vaisseau dans la partie de l'Ouest et du Sud de St. Domingue ou les habitants seraient morts de faim si les Anglais et les hollandais ne leur avaient fourni de vivres par l'appât du gain, au risque d'être pris par leurs vaisseaux qui croisaient pour les en empêcher. La partie du Cap plus exposée à la croisière de ces vaisseaux de guerre, recevait ses secours par les bâtiments espagnols de Montéchrist qui apportaient les subsistances fournies par les Anglais qui les en chargeaient. Il ne fut plus question d'esclaves, la plupart des sucreries furent abandonnées, on faisait peu de chose; lorsque la paix se fit, la colonie de St. Domingue était dans un état de langueur dont dix ans de paix ont eu peine de la tirer. On dit plus; elle y serait encore sans le commerce avec les Anglais de la Nouvelle Angleterre. Si M. de Machault avait suivi le conseil qu'on lui donnait, que de millions ne procurait-il pas à la France lors de la paix et même pendant la guerre. On cite cet exemple pour faire connaître que le commerce sous prétexte du bien de l'Etat, n'a jamais de vues que sur son intérêt présent et personnel ou du moins qu'il l'aveugle sur le bien général.

Examinons à présent les choses du côté de la politique. En continuant le commerce du Môle St. Nicolas, on est encore plus assuré de subsistance dont la colonie manque toujours en temps de guerre et quelquefois en temps de paix. D'ailleurs ces peuples dont la population incroyable augmente tous les jours la puissance, secoueront tôt ou tard le joug de l'Angleterre et nos liaisons nous mettront à même de faire une alliance avec eux et d'avoir de sûrs défenseurs contre les entreprises de l'Angleterre dont les vues tendent toujours à nous priver de nos possessions en Amérique.

F I N

Dónde estuvo la villa de la Navidad?

Por el Dr. APOLINAR TEJERA (*)

No son del todo exactas las referencias o narraciones de los historiadores respecto del sitio donde se levantó la fortaleza de la Navidad.

Se lee en Charlevoix (*Histoire de L'isle Espagnole ou de Saint Domingue*, T. I, Pág. 95, Paris, MDCCXXX): "el banco con que tropezó el navío (la Santa María), está a la mitad del camino de Santo Tomás, o de Acul, al Cabo Francés: los españoles lo han designado después con el nombre de la bahía de Caracoles". Y agrega en la página 97: "Desde que él (Colón) retornó a Puerto Real, hizo construir una especie de fuerte, que se concluyó pronto... Este fuerte fué llamado la Navidad, por haber entrado ese día en el puerto, donde estaba edificado". El barón Emile Nau, en su *Histoire des Caciques D'Haiti*, Paris, 1894, asienta en el sumario del capítulo III, "Naufragio de uno de los buques de la flotilla en la bahía de Acul", y al tocar el punto cuenta que "la flotilla estaba a la entrada de la bahía de Acul, cuando una calma chicha la sorprendió en la noche del 25 de diciembre... Las corrientes habían arrastrado el navío hacia un banco... Pronto el buque se inclinó y se abrió por las costuras... Fué preciso abandonarlo... El Almirante le dió (a la fortaleza) el nombre de La Navidad, para conmemorar el día de su llegada a este lugar. El señor José Gabriel García en su *COMPENDIO DE LA HISTORIA DE SANTO DOMINGO*, T. I, página 26, consigna que "esta fortaleza, que era de madera y piedras sólidamente trabadas, la construyó entre la desembocadura del río Guarico y la punta de Picolet, llamada entonces cabo Santo: y tanto al puerto y villa adyacentes, le dió el nombre de La Navidad, en conmemoración de haber escapado del naufragio en día de pascuas".

Pero estas afirmaciones son erróneas. Equivócase Charlevoix al esponder que el siniestro de la carabela Santa María ocurrió entre Santo Tomás y el Cabo Francés, y al indicar que la bahía de Caracoles está en ese trayecto. Equivócase también el barón Emile Nau, quien supone que la pérdida de la nave fué a la entrada de la bahía de Acul; si bien es cierto que su libro tiene al fin unas *Notas explicativas*, y en la cuarta se registra que "Colón entró en este puerto (Caracoles) el 25 de diciembre del 1492, habiendo dejado el Puerto de

(*)En la edición 40-41 se inició la reproducción de las *Rectificaciones*, de Tejera.

Santo Tomás, hoy denominado *Bahía del Acul del Norte*. El Almirante lo llamó Navidad, como ya se ha visto. Allí fondeó para conferenciar con el cacique "Guacanagaric", lo que implica discordancia de pareceres. Equivócase igualmente el señor García, que sitúa el fuerte de la Navidad entre el desagadero del Guarico y la punta del Picolet. Equivócase asimismo el señor Antonio Del Monte y Tejada. En su HISTORIA DE SANTO DOMINGO, T. I, página 133, da a entender que la Navidad estaba "en el puerto y punta del cabo Santo", no obstante que en el resumen del capítulo III dice así: "Encalla la nao Santa María en Caracol".

Verdad es que en el Diario del primer viaje de Colón hai este pasaje: "Martes, 25 de Diciembre, día de Navidad. Navegando con poco viento el día de ayer, desde la mar de *Santo Tomé* hasta la *Punta Santa*, sobre la cual a una legua estuvo así hasta pasado el primer cuarto, que serían las once de la noche, acordó echarse a dormir, porque había dos días y una noche que no había dormido'. Luego sigue la relación circunstancial del naufragio. Esto como que induce a creer que aconteció de Santo Tomás a punto Santa, aunque la misma relación explica que el Almirante estaba seguro de los bancos y escollos que había al este de punta Santa, porque los marineros recorrieron todo ese litoral cuando Colón le envió las barcas a Guacanagaric. Y el viernes, 4 de enero de 1493, se añade que "aquellas restringas eran grandes, que duran desde el *Cabo Santo* hasta el *Cabo Sierpe*, no hai más que ocho brazas de fondo". Y apunta Colón el 26 de diciembre, un día después del suceso: "Y a esto vinieron tantas cosas a la mano, que verdaderamente no fué aquel desastre, salvo gran ventura. Porque es cierto que si yo no encallara, que yo fuera de largo, sin surgir en este lugar, por quel está metido acá dentro en una gran bahía", palabras que revelan por modo evidente que ya había rebazado del cabo Santo, porque se mencionan en primer lugar los bajíos de piedras que hai a la flor del agua al este de dicho cabo, y se alude más tarde a una estensa bahía, que no puede ser sino la de Caracoles, por que es la que hai al lado oriental del Picolet, y no la de Acul, en situación opuesta, de la que habla Colón en términos entusiastas en sus apuntes del 20, y que dejó el 24.

Por otra parte, hechos irrecusables sirven a maravilla para precisar el histórico paraje de la Villa de la Navidad. Su solar estuvo indiscutiblemente en el circuito de la Limonade, cerca de su fondeadero, y de los brazos o de las marismas del Jacquezy, en la bahía de Caracoles, "que lleva este nombre español, en el concepto de Mr. Médéric Louis Elie Moreau de Saint Méry (DESCRIPCION TOPOGRAPHIQUE, PHISIQUE, CIVILE, POLITIQUE ET HISTORIQUE DE LA PARTIE FRANCAISE DE L'ISLE SAINT DOMINGUE, T.

I, PAJ. 192, PARIS, 1875), a causa quizás de la internación de la bahía de Békly o de las revueltas de las partes del estero”.

En el último cuarto del siglo XVII, una tradición antiquísima señalaba todavía el puesto de la fortaleza bautizado con el nombre del castillo de Colón, punto donde antes se veían los cimientos de la Navidad, que eran de piedras del escueto cerro de Békly. En el año 1784, mientras se cavaba una zanja en esos contornos, para las cañerías de un molino ubicado en la hacienda de Mr. Montholon, colono francés, se tropezaron los trabajadores con restos humanos, y por la configuración de los cráneos pudo discernirse que no eran de indígenas. Por esas inmediaciones se han hallado también tenedores de hierro y piezas de cobre. Mr. Moreau de Saint Méry tuvo en su poder dos de estas monedas, el 26 de mayo del 1787. Una era mayor comparativamente que la otra, y estaba menos deteriorada. Aunque bastante corroída, podía sin embargo conocerse su fecha, que correspondía al año 1476. Más aún: en el predio de Madame Fournier de Bellevue, a novecientas toesas del mar y a cuatro pies de profundidad, en un terreno de aluvión, descubrióse casualmente un ancla cuya verga, medida por Mr. Moreau de Saint Méry, tenía nueve pies y doce pulgadas.

El doctor Chanca, que acompañó a Colón en el segundo viaje como médico de la armada, dirigió al Cabildo de Sevilla una curiosa y verídica relación de cuanto acaeció en esa jornada. Al narrar la desgracia de la Navidad, refiere que en las chozas o bohíos de los indios, se encontraron varios objetos pertenecientes a los españoles, “é una ancla de la nao que el Almirante había allí perdido el otro viaje”... y hallamos... donde estaban muertos once cristianos, cubiertos ya de la yerba que había crecido sobre ellos”.

Ahora bien: el ancla, que es de fabricación española, y que fué exhibida en la Exposición de Chicago en 1893 en el Pabellón de la República de Haití; las osamentas, que no eran de aborígenes; las monedas de cobre, una de ellas del 1476, esto es, dieciséis años antes del descubrimiento de América; los utensilios exclusivamente europeos; los derruidos cimientos, en un punto llamado tradicionalmente castillo de Colón, todo pone de manifiesto que la fortaleza de la Navidad estuvo en los ámbitos de la Limonade. Cómo rechazar, en efecto, la identidad del ancla de la Santa María, de que habla el doctor Chanca, encontrada al cabo de mucho tiempo en la heredad de adinerada propietaria? Cómo dudar que esos esqueletos de europeos, desenterrados en las cercanías del sitio denominado castillo de Colón, esas piezas de cobre, y los demás objetos, europeos también, hallados en sus alrededores, no demuestran que ahí demoró igual-

mente la custodia de la fortaleza, cuyos desvencijados fundamentos eran hasta ayer mudo pero irrefragable testimonio de su asiento en esa comarca?

Además, según el Almirante, la Navidad distaba obra de una legua y media de la villa de Guacanagaric, que debió estar próxima al abra o cala de la Petite Anse, habiéndose encontrado multitud de ídolos, hachas de cuarzo, vasijas de barro, una cueva con zemíes, y osambres de los primeros habitantes de la isla, en los términos de la Limonade y sus contigüedades, indicio seguro de que existió por ahí un gran pueblo de indios.

Esta circunscripción ha sido teatro de memorables hechos. Fue en Sabana Real donde empeñóse a los comienzos del 1691 la desastrosa batalla que los españoles, capitaneados por el Maestre de Campo Don Francisco Segura y Castillo, le ganaron a los franceses: Cuéntase que pasaban éstos de mil y es fama que sólo sobrevivieron 180. Para algunos historiadores levantóse en esa llanura Puerto Real, ciudad fundada por Rodrigo Mejías de Trillo, la cual tenía por armas una nave dorada en campo azul. Herrera la mienta en sus Decadas a consecuencia de una mina de cobre.

Constan los importantísimos datos relativos a la Villa de la Navidad, en la consabida obra de Mr. Moreau de Saint Méry, verdadero y fiel trasunto de la prosperidad y opulencia de la antillana, hasta los turbulentos días de la transcendental revolución que inició la nueva era de la sociedad moderna. Dióse a la estampa en Filadelfia, del 1797 al 1798, y ha merecido el honor de ser reimpressa setentisiete años después de su primera edición. Las atinadas observaciones de tan diligente y escrupuloso investigador, acerca de la Navidad, concuerdan con una apostilla de Don Martín Fernández de Navarrete, sobre el particular, puesta de mano y pluma de este minucioso compilador en el Diario de la navegación del Almirante. Del Monte y Tejada, en el T. III, capítulo VIII, página 117, de su espresada HISTORIA, compendia las noticias y pormenores suministrados a este respecto por Mr. Moreau de Saint Méry, sin indicar como los hubos, pero adviértese a ojos vistas que eso y casi todo el contenido del capítulo está extractado de la ya mencionada obra.

Escribe el conde Roselly de Lorguez en su HISTOIRE DE LA VIE ET VOYAGES DE CHRISTOPHE COLOMB, T. I., página 242, que "el naufragio de la carabela hizo ingeniero a Colón: él dibujó el plano de un fortín o pequeño castillo cuadrado con baluartes en los ángulos, y dirigió personalmente los trabajos". Apóyase este escritor en el cronista jeneral de las Indias, Gonzalo Fernández de Oviedo, pero el Diario del Almirante no habla sino de una torre y for-

taleza, y una cueva o sótano. Y en carta escrita en Lisboa el 14 de mayo del 1493, al Tesorero de los Serenísimos Monarcas Católicos, señor Rafael Sánchez, agrega Colón: "tomé no obstante en sitio más proporcionado, como de más ventaja y de más comercio, posesión especial de una ciudad grande, a la que puse el nombre de *Natividad del Señor*, y mandé al punto edificar un alcázar o fortaleza (que luego denomina ciudadela), que ya debe estar concluida, en la que he dejado cuantos hombres me han parecido necesarios, con toda clase de armas y víveres suficientes para un año".

Confióse la Navidad a treintinueve hombres, bajo el mando de Diego de Arana, que tenía por tenientes o sucesores a Pedro Gutierrez y a Rodrigo de Escobedo. Diego de Arana, honrado hidalgo, á dicho del mencionado cronista, era hermano uterino de doña Beatriz Henríquez, madre de Fernando Colón, y lo ligaba al Almirante una deuda de gratitud, por haberle éste salvado la vida una noche en solitaria y tortuosa calle de la romántica y musulímica Córdoba, en el momento en que Arana fué acometido al pie de almenado muro por dos enemigos, si no miente ó inventa una vieja y mui valida leyenda de la opulenta metrópoli de los emires y califas (Introducción a la obra de Roselly de Lourges, por el M. R. P. Ramón de Buldú, Barcelona, MDCCCLXXVIII).

La aparejada Villa de la Navidad con su escogido presidio desapareció en breve. Algunos de sus guardias sucumbieron a consecuencia de vituperables desenfrenos; otros fueron arrollados por las aliadas huestes de Caonabo y Guarionex: quizás unos pocos buscaron refugio en los intrincados montes, sin que volviera a saberse de ellos. Erijida para sojuzgar a una raza inocente y acumular oro á montones y valiosas especierías, dorados y efímeros sueños de Colón, como la bíblica Babel, deleznable monumento de la soberbia humana, fué sólo triste y vergonzoso campo de escándalos, dispersión y muerte.

"¡Qué estado tan triste, esclama Moreau de Saint Méry, al visitar el sitio donde estuvo la Navidad, si se tiene en cuenta un orijen tan ilustre!" "En vano se buscará allí el menor recuerdo de su primitiva gloria. Puede esto empero darnos una lección; que todo lo que es obra del hombre, es perecedero como su autor" Y Washington Irving, el apreciado biógrafo de Colón, discurre de esta suerte al terminar el capítulo IV del libro sexto de su monografía: "Tal es la historia del primer establecimiento europeo en el Nuevo Mundo. Presenta en mínima escala un compendio de los groseros vicios que denigran la civilización y de los grandes errores políticos que disuelven a veces los más poderosos imperios. Las leyes y el orden relajados por licenciosa corrupción; sacrificado el bien público a intereses y pa-

siones particulares; ajitada la comunidad por facciosas disenciones hasta barrenarlo y destruirlo todo, dos demagogos ambiciosos por gobernar un pequeño fuerte en medio de un desierto, y obtener el mando supremo de treintinueve hombres”.

¡Cuán cierto es, pero que desconsolador también, el amargo aforismo de Plauto, reproducido y comentado por Bacón y por Hobbes, y confirmado diariamente por sombría realidad: *homo homini lupus!*

INDEPENDENCIA DE 1821 (*)

[F. 1. v.] / Las noticias relativas a S.^{to} Domingo son muy escasas, p.^r q.^e no ha podido el gobierno establecer una comunicación fidedigna, tal cual la hubiera deseado, p.^a poder instruir al Gobierno Supremo, y tomar desde luego las providencias mas urgentes y posibles. Sin embargo, las personas que emigran de aquella Ysla aseguran q.^e todos los españoles están no solo descontentos, si no dispuestos á tomar las armas p.^a recuperar su libertad: y segun lo ultimamente dicho por los pasajeros de un barco venido de Puerto Plata la Capital y la par-[F. 2] te del Seybo estaban en viva / agitación. El Sor. Teniente de Rey de aquella Plaza que actualmente se halla en esta, contribuye segun tengo entendido desde aquí á mover los animos, y aun se presentó al Gobierno con un individuo q.^e ofrecía levantar toda la parte española; mas como yo carecia de ordenes, y como no podia cooperar activamente en este asunto, por la escases de mis recursos me hé limitado a permitir el regreso del q.^e hacia este ofrecimiento, para q.^e me informase del verdadero estado de la opinión; de cuyo modo podría yo formar juicios mas exactos, ponerlos en noticia de V. E. y tomar desde luego aquellas providencias q.^e demandasen imperiosam.^{te} las circunstancias; y de este modo no alarmava al agresor, no comprometia la seguridad de los habitantes españoles y no los empeñava en movimientos desastrosos, que solo podrian ser oportunos cuando se les facilitasen los recursos necesarios p.^a dar buen exito a la empresa. Sin embargo no debo dejar de añadir a V. E., para q.^e se sirva elevarlo a S. M., q.^e el numero de tropas q.^e ocupan el total de la parte española, no pasa actualm.^{te} de mil hombres, mal vestidos, mal armados y en completa indisciplina: siendo igualm.^{te} de advertir q.^e tan luego como el mulato Boyer invadió la parte española con 5000,, hombres llamó su atencion por el Guarico el negro Many, en terminos q.^e Boyer tubo q.^e desamparar con casi todas sus fuerzas los terrenos q.^e acavava de usurpar, p.^a acudir a sofocar aquel movimiento por parte de los negros, ignorando por mi parte los detalles de la ocurrencia y sus consecuencias, como también á punto fixo cual es el estado presente de aquella Isla.

[F. 2 v.] Dios gue. a V. E. muchos años, Puerto Rico 30, de Mayo de 1822.

Exmo. Sor. José de Navarros [Rubricado]
Excmo. Sr. Secret.^o de Estado y del Despacho de la Gobernacion de Ultramar.

(*) Ya casi agotada la publicación de los documentos de la Misión Lugo, se inicia la publicación de los documentos copiados por el Lic. M. Coiscou H., por encargo del Gobierno Dominicano, en el Archivo de Indias, de Sevilla.

AVISO DEL GOBIERNO (**)

Acaba este Gobierno de recibir, con otros varios oficios para diversas autoridades españolas, uno en que se le invita á tomar parte y cooperar al plan que han adoptado algunos descontentos y mal avenidos en la plaza de St. Domingo, y que subscribe el titulado presidente D. José Nuñez, Auditor de Guerra y Juez de letras que era en ella.

Solo la obcecacion, la ignorancia ó el frenesi mas estúpido pudo alentar al autor de este papel para dirigirse a mi persona y propagar en su territorio la confianza y facilidad que tenia y hallaria a su favor en ella, segun asi lo preconiza en su comunicacion y lo divulga en sus conversaciones. ¿Por donde pudo figurarse D. José Nuñez, que Gonzalo Aróstegui podria jamas variar de sentimientos, ni creerlo capaz de bajezas ni raterias, para que cuente con su cooperacion al plan detestable que acaba de poner por obra en la desgraciada isla de Sto. Domingo? Si no le bastaban a este nuevo iluso, á este procer mas contra la patria, si no le bastaban, repito, los testimonios que tengo dados en la Nacion y fuera de ella, de mi caracter igual siempre, de mis sentimientos firmes, y de que no hay en la tierra nada que pueda desmentir ni arredrar mis principios, manifestados constantemente, ¿en que ha fundado sus descabelladas expresiones, su insultante comunicacion, su animosa idea de que podia y debia contar con mi autoridad? ¿Me conoce personalmente? ¿Ha conservado nunca conmigo la menor relacion? ¿Tiene alguna noticia de que Aróstegui durante su larga y honrosa carrera, haya jamas titubeado en los nobles sentimientos que le animaron siempre, y que fuese capaz de separarse de ellos, aunque las desgracias lloviesen sobre la España, hasta no dejar uno de sus hijos? ¿Ha concebido el Sr. Nuñez que pudiera notarse mi nombre con el mas pequeño tilde de traicion ni de ingratitud? ¿Pues en qué funda este iluso el concepto con que me presenta, y la facilidad en escribirme? ¿Sera acaso por que soy americano? ¡Ah! este nombre me honra, me llena el alma y me recuerda las obligaciones en que él me constituye. Si, americano, pero americano que ama a su pais, que lo adora, que quiere verlo lejos de las desgracias que lo afligen, que conoce los lazos que lo unen con la madre patria, que es hijo de sus hijos, que no sabe faltar a su cuna, á su obligacion, ni a los juramentos que espontaneamente lo ligaron mas a ella. Arós-

(**) Publicado por E. Rodríguez Demorizi en la revista *Analectas*, (S. D., 5 junio 1934), como parte del artículo *Núñez de Cáceres y Puerto Rico*.

tegui desea la paz en la América, pero nunca introducirá para lograrla, los desórdenes y la desolación. Aróstegui conoce bien el sagrado deber que se ha impuesto, los males que hay que desterrar, la prudencia con que debe aplicarse el cauterio que conviene al cáncer que la devora. No protege, ni ha protegido nunca ideas ambiciosas, ni la exaltación de malvados, ni de intrigantes. El bien público ha sido su guía, y constantemente ha sabido batir el egoísmo y la elación. Desea como el primero la pronta terminación de las desgracias que se padecen, pero no las alentara bajo el especioso pretexto de alejarlas con nuevas convulsiones y desaciertos. Eso queda para los ilusos, para los ambiciosos, para los que no aman su patria: está reservado para aquellos hombres que nunca conocieron la gratitud, el deber y la justicia; en una palabra, para los hipócritas ypreciados de sábios, para los patricidas furiosos, que viviendo de sueños y de quimeras, quieren envolver á todos en sus fantásticas ilusiones.

Haya hecho su disparate el Sr. Nuñez, donde menos debió y cuando menos le convino hacerlo. Llore su locura y vuelva arrepentido al seno de un gobierno paternal, que ni él ni sus paniaguados merecen, pero que es generoso é indulgente, y no se atreva con sus impuros labios, no digo a manchar, á pronunciar el nombre de Gefes, que siempre supieron cumplir con las penosas obligaciones de su instituto; y tenga entendido que el punto donde manda Aróstegui es, y será siempre leal y firme en su union intima á la España; que primero perderá mil vidas, antes que permitir el mas pequeño extravío contra la opinion de Puerto-Rico, y que en esta Isla no se abrigan semejantes ideas ni hay un solo Puerto-Riqueño que no las deteste y abomine, sin que sea necesario mi estimulo, pues siempre han sido y serán firmes apoyos del trono constitucional. Y no crea el Sr. Nuñez, que para ello se vale ni valdrá de terrores ni de apresion; no, es Aróstegui bastante libre, como debe entenderse la voz, para dirigir a sus subordinados por la ley, usar de sus razones, encaminadas al entendimiento, pintando con exactitud lo que es un gobierno revolucionario, y la magna Constitucion que felizmente nos rige.

Aislese el Sr. Nuñez en sus proyectos, deje en pacifica posesion á sus vecinos, no se introduzca á presentarles el destestable veneno que ha derramado en su pais, aprenda mas á conocer los hombres, estudie los deberes de la sociedad, los de América, los de un empleado respecto de su gobierno, y su corazón le dirá: "has errado, y en los términos que yerra el hombre mas vulgar." Me detendria mas en la materia, pero basta para que aquel nuevo prosélito de la revolucion no ignore mis principios é intenciones; los pueblos de esta Isla conozcan lo destestable de sus miras, sus deberes imprescindibles, y la opinion y ca-

racter de su Gefe actual, igual á la que deja en los que le suceden, é identificada con la de los naturales de esta fiel Isla.

Puerto - Rico 29 de Diciembre de 1821. Gonzalo Aróstegui [Rubricado] [Foja 1 vta, en blanco]

[Archivo General de Indias - Sevilla.- Audiencia de Santo Domingo - Puerto Rico. - Gobiernos Politicos. - Años de 1821 y 1822 - Estante 85 - Cajón 5 - Legajo 13.]

[Hay un membrete impreso que dice] Gobierno Politico Superior de la Isla de Puerto Rico. - Sección de Gobierno. - Negociado Politico Negocio. Seguridad pub.ca

Participa estarse siguiendo causa al D. D. Andres Medrano uno de los principales corifeos de la revolucion de Santo Domingo, é incluye copia del auto cabeza de proceso y del oficio con que remitió el sumario al Juez de 1.^a instancia.

Ex.^{mo} Sor

El Alcalde Constitucional de Cayo - Roxo D.ⁿ Bernardo Pabon Davila acaba de dirigirme un Sumario, cuyo auto cabeza de proceso vá copiado en el papel n.º 1.º

Seis testigos fidedignos contestan uniformemente que el D.^r D.ⁿ Andres Medrano profesor de Medicina concurrió á la Junta revolucionaria de D.ⁿ José Nuñez en la Ysla de Santo Domingo, siendo el 1.^{er} Alcalde de la titulada Republica, y su Presidente durante la enfermedad del traidor Nuñez, dando pasaportes y exerciendo con placer y entusiasmo las funciones de su ministerio que conservó hasta la entrada de Boyer: que victoreó en el balcon de la Sala capitular el triunfo de la supuesta libertad; y que baxo todos respectos fué sinó el primero el inmediato corifeo de la revolucion, un subdito ingrato y reo del mas grave delito.

Puesto Medrano en la Carcel Nacional sin comunicacion comisioné al Alcalde de 1.^{er} nombram.^{to} para que inmediatamente pasase a recibirle su declaracion inquisitiva. Su resultado convence esencialmente la conformidad de los testigos examinados sobre la identidad de su destino, inclinaciones y procedimiento revolucionario. En este estado y procurando yo no perder momentos dirigi el sumario a este Juzgado de 1.^a ins.^a con el oficio que acompaño con el n.º 2.

Se me há contestado el recibo por el Juez de Letras, y me consta haberse conferido y á vista al Fiscal interino, previa declaracion formal de la prision de Medrano por su crimen de traicion é infidencia.

[F. 1. v.] Siguiendo / el rumbo que me marcan las leyes, decretos y ordenes de la materia, no dexare de serme muy sensible las dilaciones de los Tribunales; y ademas toda apelacion consulta ó remision a la Audiencia de Puerto Principe, equivale por la distancia y falta

de comunicación á la prision perpetua de los reos, quando en asuntos de esta naturaleza y en los momentos actuales era sobremanera interesante el escarmiento de los malvados que ocupan mi primera atencion. Espero mereceré la aprobación de V. E. que se dignará comunicarme las ordenes de su Superior agrado.

Dios gue a V. E. m.^s a.^s Puerto Rico 22. de Setiembre de 1822.

Excmo Sor. Fr.^{co} Gonz.^z de Linares [Rubricado]

Ex.^{mo} Sr. Secret.^o de Estado y del Desp.^o de la Gob.^{on} de Ultramar.
[Foja 2 y vta, en blanco]

[F. 1.] En el Pueblo de Caborroxo á los once días del mes de Setiembre de 1822, ahora que son las seis de la mañana hé sido informado de que Don Andres Medrano, emigrado de la Ysla de Santo Domingo que con pasaporte de San Tomas arribó ayer á éste Pueblo, há tenido bastante parte en los acontecim.^{tos} revolucionarios de aquella Ysla, y obtenido Magistratura durante el tiempo de su insurrección, con arreglo á la Ley y ordenes del Gobierno de 29., de Abril y 8., de Mayo último relativas á ésta materia, devia mandar y mandó se proceda á la averiguación sumaria de éstos hechos, y examinandose los testigos que puedan haberse savedores de ello, para lo que corresponda, y al efecto citense á mis Testigos generales de asistencia que lo son Don [F. 1.v] Pedro Manuel Guero y Don Andres García: y por este acto así lo proveyó mandó y firmó & - Bernardo Pabon Davila.

Es Copia conforme. Ramon Carpegue ([Rubricado] [Foja 2 y vta, en blanco])

[F. 1.] Dirijo a V. S. el sumario que me há remitido el Alcalde Constitucional de Caborrojo contra el D.^r Andres Medrano uno de los principales agentes de la revolución de Santo Domingo, primer Alcalde en la independencia, y presidente interino por enfermedad del perverso Nuñez. Esta sola narración y lo declarado por el reo son mas que suficientes p.^a excitar todo el celo, y actividad posibles en la sustanciacion, y terminacion de tan escandalosa causa. No dudo un momento que la eficacia de V. S. lé haga fixar en ella toda su atencion asi por el interes publico como p.^a satisfaccion del Gobierno que tanto lo tiene recomendado, sirviendose acusarme el recibo é instruirme de cuanto considere digno de mi atencion en la parte politica y exacto desempeño de las ordenes y decretos de la materia. - Dios guarde a V. S. muchos años. Puerto Rico Setiembre diez y ocho de

mil ochocientos veinte y dos - Francisco Gonzalez de Linares - Señor Juez de Letras de esta Capital.

Es copia conforme. Ramon Carpegue [Rubricado] [Foja 2 y vta, en blanco]

[Archivo General de Indias - Sevilla - Audiencia de Santo Domingo - Puerto Rico. - Gobiernos Politicos. - Años de 1821 y 1822 - Es-tante 85 - Cajón 5 - Legajo 13.]

[F. 1.] Sor Capitan General. - Cumpliendo con la orden verval q.^e V. S. se sirvió comunicarme p.^a q.^e le informe sobre el estado de la Ysla de S.^{to} Domingo á la epoca de mi salida debo decirle: q.^e por las noticias q.^e pude adquirir, y por lo q.^e veia la guarnición constaba de seis regimientos incluso dos de negros libertos españoles q.^e forman todos un total de mil y dos mil y dos cientos hombres, poco mas o menos, y ademas dos compañías de artillería; todas estas tropas se hallan muy mal pagadas, y con poquísima disciplina: el distrito lo manda el General de división Borgella blanco de color aunque mulato de origen. Tambien hay en la plaza un general de Brigada mulato llamado Boregand q.^e es el comandante de ella, tres Ayudantes generales, uno mulato, otro negro, y el otro es D. Manuel Carabajal Capitan General q.^e fue en la independencia, y un Teniente Coronel segundo Comandante de dha plaza, español blanco llamado Buenrostro, segun dicen Havanero al servicio de aquel gobierno hace mucho tiempo. En los demas puntos de la Ysla aunque en todos tienen guarnición no sé a punto fixo su numero, solo en Samaná q.^e se halla de Comandante el general negro Jousaint con trescientos cincuenta o cuatro cientos hombres: en el Seibo un General de Brigada con cien hombres, y en Bayaguana de setenta á ochenta hombres con un Ayudante general. En los pueblos interiores permanecen los Comandantes españoles q.^e los mandaban antes de la llegada de Boyer; pero sujetos a un Gefe mulato o negro q.^e manda el distrito. El espiritu publico en los blancos es tal como se puede considerar de unos hombres q.^e han sido despojados de sus propiedades y q.^e sufren con frecuencia toda suerte de insultos; en general suspiran por el Gobierno español; pero mucha parte de ellos han emigrado a esta isla y a la de cuba y otros desean el momento de poder verificar su salida, y si no lo han egecutado ha sido por falta de medios p.^a ello, de los q.^e estan desididos a permanecer alli no puede tenerse ninguna confianza en razon de q.^e unos han abrazado de corazon el partido de Boyer, y otros aunque muy pocos, pertenecen a la independencia. Los pueblos inmediatos a la parte francesa [F. 1. v.] son adictos al gobierno de / Boyer, pues como su población

en el día se compone en su mayor numero de mulatos y negros, estos por mas q.e se diga propenden como es natural a su color y a un orden de cosas q.e les ofrece libertad, opulencia, preponderancia sobre los blancos, y otras ventajas q.e no hallarian bajo ningun otro sistema, siendo una prueba bien autentica de esta verdad la conducta del coronel Pablo Ali q.e siendo en tiempo de nuestro gobierno recomendable por su humildad, y sencillez, sus costumbres y trajes, en el día está tan lleno de satisfaccion q.e muy amenudo se precenta a caballo y decentemente vestido. El Gral q.e manda el pueblo del Seibo se halla sumamente querido de aquellos vecinos por su escelente manejo con ellos; pero a esta fha, no existirá allí en razon de q.e ya había llegado a Santo Domingo el q.e iba relebarlo. De dicho pueblo han llevado cien hombres de guarnicion a la Capital. La peninsula de Samaná ha sido fortificada por ingenieros q.e para el efecto llegaron del Guarico, y se decia q.e tambien fortificaban los demas puntos de la costa, sobre la cual cruza constantem.te un buque de guerra de Boyer. El comercio se halla en un estado muy decadente, pues habiendo abandonado los negros esclavos las haciendas falta la agricultura y con ella los frutos de esportacion q.e lo sostenian. Dios gue a V. S. muchos años. Puerto Rico 31., de Julio de 1822., Tomás Perez Guerra.

Es copia conforme. Ramon Carpegna. [Rubricado] [Foja 2 y vta, en blanco]

[Archivo General de Indias - Sevilla - Audiencia de Santo Domingo. - Puerto Rico - Gobierno Politico - Años 1821-1822 - Estante 85 - Cajón 5 - Legajo 13]

Felipe Fernandez de Castro, *Memorial acerca de la reclamación de la parte española de la Isla*. Madrid, 1824.

[F. 1.] Presentado al Gobierno de S. M. en Agosto ult.º p.ª que se me concediese licencia temporal dexando aqui mi muger é hijos, y pasar á la Ysla de Santo Domingo mi Patria á reclamar mis bienes patrimoniales libres y amayorazgados; y pidiendome á la sazón el Oficial may.º entonces de la Secretaria de Hacienda de Indias D.ª Rafael Moran, a cuyo ramo pertenezco, las noticias politicas de aquella Ysla, puse en sus manos una memoria que habia yo antes formado y presentado a S. M. p.º el Minist.º de Ultramar luego que llegué emigrado a principios del año de 822, deduciendo de ella las medidas que podrian adoptarse para la recuperación de la antigua población. [F.1.v.] sesión de S. M. en aquella. Y fuese que en la memoria / hubiese el Sor. Moran de encontrar fundamentos para el intento y desease los recientes de la posterior época, ó fuese solo que lo animase el

deseo de adquirirlos todos de nuevo, lo cierto es, que influyó este pensam.^{to} al Gobierno, quien al expedirme la licencia, me lo previno con la calidad de comision reservada. Miré desde luego este asunto p.^r su grandeza como el principal de mi objeto, y para llenarlo lo mas cumplidam.^{te}, me embarqué en 5., de Enero de este año con direcc.ⁿ a la parte francesa donde reside el centro del Gobierno actual que ocupa toda la Ysla baxo el titulo de Republica de Haití, y donde podia con mas claridad percibir los objetos de mis observaciones.

Desembarcado al mes de navegacion en el Cabo frances Capital de la parte del norte, donde el negro Cristobal levantó su trono sobre la destruccion mas bárbara y total de la raza blanca en aquella [F. 2.] parte que spre / habia pertenecido á la Francia, me estrechó desde el acto de mi desembarco el General negro Magni á quien está confiada, a que le declarase si mi presencia de nuevo en la Ysla era como comisionado del Gobierno de S. M. C. ante la Republica de Haiti, qual se lo persuadia por el caracter del empleo de Yntendente que me estaba confiado por S. M. en la parte española, por el rango de mi antigua Familia en ella, y p.^r mi emigracion al tiempo del primer cambio politico con abandono de mi quantioso caudal que constituia el primero de aquella parte en bienes patrimoniales libres y amayorazgados; y que el debia sin perdida de momento darle parte de mi arribo al Presidente Boyer. Con mi pasaporte expedido aqui p.^r el Sor Secret.^o de Estado le hize conocer que mi presencia nada tenia de caracter público en aquella Ysla, sino que las invitaciones que por sus proclamas habia expedido el Presidente convocando los [F. 2. v.] Ausentes de la parte / española compareciesen á disfrutar ó transmitir las propiedades que les estaban sequestradas, me habian logrado obtener licencia de S. M. para ir a recuperar las mias, y arreglar los demas intereses de mis hermanos hembras y varones, de cuya fam.^a yo era el Gefe, y no me fué posible efectuarlo al tiempo y modo de mi emigracion. Preguntóme si era cierto se preparaba un envio de fuerzas combinadas francesas y españolas p.^a recuperar sus antiguas posesiones en la Ysla, cuyo sobresalto ciertamente era alli general; le contesté, que aunque no conocia ningun acto p.^r donde la España hubiese renunciado sus legitimos derechos á su antigua propiedad, tampoco habia traslucido hasta el momento de mi embarque, el que se intentase recuperar aquella a fuerza de armas, pero si me creia dariase principio en caso de recuperacion por inteligen- [F. 3] cia directa con la Republica poseedora, segun lo dictaba la / perfecta armonia con que durante la ocupación de España se habian conducido ambos Gobiernos locales con orden expresa p.^a ello del de la Metropoli; y á más, que sin embargo que bien pudiera el Go-

bierno no dexar traslucir una empresa hostil que se prometiese enviar contra la Republica, tampoco me habria en ese caso dado licencia p.^a que yo hubiese ido inocentem.^{te} y con la ciencia del Gobierno á buscarme un seguro asesinato, quando bien pudiera negarme aquella sin expresar las causales. Por ultimo convine con el mismo General mi partida p.^a Puerto Principe donde reside el Presidente, y conoci no disipados enteramente sus rezelos con respecto á la comision que me queria suponer. Este sin duda hubo de avisar p.^r tierra al Presidente hasta de la ocasion de mi embarque, pues al llegar a fondear en Pto. Principe se presentó un Oficial de caracter procurandome con orden de aquel, y me conduxo al General de la [F. 3.v.] Plaza quien me inquirió mucho sobre / la comisi3n, y nada sobre la expedicion.

Al presentarme á Boyer miró con sorpresa mi presencia en la Ysla, y manifestó en publica concurrencia que Nuñez el motor y Gefe del primer movim.^{to} politico y cambio del Gob.^o de S. M. p.^a instituirse Presidente de otro con titulo de Haiti español independ.^{te}, y Republica confederada con Colombia, le habia expuesto como considerable perdida p.^a aquella parte, mi emigracion que no habia logrado impedir estrechandome aun con violencia á que permaneciese en el empleo de Yntend.^{te} en que me hallaba p.^r el Gob.^{no} de S. M. Boyer expuso tambien los motivos que dixo le habian obligado a entrar y ocupar la parte española luego que vió cambiado su antiguo Gob.^{no}, y sus deseos de proporcionar á los naturales de ella toda tranquilidad y conveniencia, con otras varias palabras abstractas y [F. 4.] de ideas generales. Dixome en orden a mis bienes, / precisaba me esperase allí mismo p.^a escribir él á la parte española y arreglar el asunto; yo habia extendido la misma demanda como de rigorosa Just.^a á favor de todos los otros ausentes propietarios de aquella, estrivandola en que no habiendo sido su reunion á la Republica sino como de utilidad reciproca, segun el mismo me lo habia expresado, no podian, le dixe, tener cabida las confiscaciones y represalias que solo tienen un limitado y estremado caso, quando han precedido por el pueblo vencido hostilidades ruinosas contra el vencedor; y que los españoles no recurrieron á las armas p.^a oponerse a su entrada y ocupacion.

Me hospedé en la casa del Vicario gen.^l de allí, hombre de color, qualidad la mas recomendable ante aquel Gob.^{no}; por ella y sus luces se asegura toda la deferencia y confianza del Presidente, que procede en todo como absoluto. Aquellas circunstancias me pusieron [F. 4.v.] en el mas recto camino de / nar[sic] mis observaciones, pues el Vicario se me entregó con todo afecto y confianza, sin darle yo á penetrar mis fines. Este eclesiastico me invitó á que hiciesemos una

visita de confianza al Presidente; efectivam.te nos recibió con la mayor familiaridad, y desde luego se me dirigió con bastante ayre de franqueza y suma ingenuidad, excusando su empresa de haber ocupado la parte española compelido, dixo, del interez y seguridad de ambos territorios, pues que como vió espirado el Gobierno de España, loca empresa de Nuñez p.^a sostituir otro falto de medios físicos y morales que lo pusiesen a cubierto de los embates interiores y exteriores, tanto conocio amenazada la tranquilidad de aquellos sus hermanos de suelo los vecinos españoles p.^r la anarquia que principio á desplegarse, quanto que el territorio de su República corria riesgos mayores si la parte española llegara á ser ocupada de otro [F. 5.] poder exterior que el de España, á quien / él y sus antecesores siempre habían respetado, y que hubiera continuado del mismo modo mientras hubiese subsistido la dominación de S. M. C. Dixome seguidam.te haberle siempre merecido especial aplauso la firmeza de mi caracter en seguir al Gobierno de S. M. que me tenia cometida su confianza en un ramo tan principal, arrostrando p.^a ello el abandono de mis bienes, patria y conveniencias; que él en mi caso habría hecho otro tanto, pues el honor era segun su opinion, el primero y mas lucido deber del hombre. Que habia conocido mi familia a su entrada en Sto. Domingo, y le daba la considerac.ⁿ que le correspondia; que también conocia varias de mis propiedades ya rusticas ya urbanas determinando señas, y pidiendome le intruyese lo que me constase sobre el estado de ellas y el de su administracion en la calidad de sequestro; asegurome p.^r ultimo ponerme inmediatam.te en posesion de todas, y pidiome que presentase una corta exposi- [F. 5.v.] cion al dia siguiente 29, de marzo / Finalizó manifestandome su anhelo y diligencia en proporcionar á la parte española las ventajas posibles; obra del tiempo y de circunstancias que no estaban en su poder; que veia con el mayor dolor respirar el desafecto a su Gob.^{no} entre algunos de aquellos españoles, y haberse visto ya obligada la policia a tomar medidas que él detestaba.

Con efecto, p.^r la ultima conspiracion descubierta han decapitado en Marzo ultimo á quatro individuos y desterrado á muchos, entre ellos dos Sacerdotes; y aun al Arzobispo lo suponian de inteligencia.

En el final del discurso de Boyer debe notarse que la palabra algunos de que usó su amor propio expresando los españoles descontentos, es sustituida en lugar de todos, por q.e á la verdad la desesperación es general en la parte española, las conmociones que se descubren son continuas y todas p.^r restituir el Gobierno de S. M. La Republica está penetrada de ese espiritu invencible que anima a los [F. 6.] españoles, / con la serie del tiempo se vería precisada á ex-

pulsarlos todos p.^r medios opresivos, pues que ya los miran como enemigos interiores, y poseedores de las propias ventajas en que los haitianos han estrivado su defensa. Lo mas que les admira es, que los esclavos de la parte española son igualm.^{te} que las demas gentes de color los mas efervescientes en que se les restituya el ant.^r gobierno, regimen y costumbres: Aquellos al suave trato y mantenim.^{to} que recibian de sus amos españoles, como aun lo asientan los mismos periodicos haitianos, se les ha sustituido el de un servicio forzado en las armas con la miserable soldada de dos pesos mensuales p.^a todo gasto, alternando esta fatiga con la de compelerlos al labor de las habitaciones de sus Gefes, faltos de los auxilios mas precisos sin haber cambiado del antiguo régimen de los colonos franceses sino los instrumentos del castigo, que si era antes el látigo, es ahora el garrote. Los demas propietarios de la parte del este y casi lo mismo en [F. 6.v.] la francesa / no tienen brazos p.^a la cultura; el que logra algun alquilado se lo arrancan á pretexto del servicio militar: el Gob.^{no} disimula aunque no autoriza este desorden, que disuelve el fomento de la riqueza publica.

En la parte española se han levantado tropas veteranas y provinciales en corto num.^o, y en que los blancos son vejados p.^r todos los medios posibles; pero esta fuerza como parte del pueblo español está animada del mismo espíritu de oposición.

La emigración ha sido prodigiosa en los blancos; a los de color nunca la han permitido. Por esta, p.^r el abandono de la agricultura, y p.^r la expectativa de un cambio suspirado se halla empobrecido un vecindario que vivia en el desahogo hasta la cesacion del gobierno. La Administracion de policia, de Just.^a y de rentas del Gob.^{no} actual han concurrido esencialm.^{te} a la total ruina en que gime aquel desesperado pueblo compelido a sufrir su misera suerte, los unos p.^r [F. 7.] falta de medios p.^a / su transporte, y los otros de permiso. Aunque el primer cambio politico haria creer se merecian esa suerte, la Justicia mas que el amor a mis paisanos me ha hecho proponer, y presentar separadam.^{te} la causa y modo de aquel aborto, pecado que seguram.^{te} no pesa sobre un pueblo que p.^r su natural ha sido de inclinac.ⁿ y prueba el mas sumiso siempre a su legitimo Soberano: las antiguas costumbres y el primitivo caracter nacional se habian conservado alli ilesas: ni habia igualado en la ilustrac.ⁿ y adelanto a otros pueblos, pero ni tampoco en los defectos que en aquellos han sido consiguientes. El Gob.^{no} de S. M. ocupado siempre con preferencia de los vastos Continentes de aquel nuevo mundo, aunque de posterior descubrim.^{to} si hablando con verdad no llegó á mover los resortes propios al aumento de la poblacion y riqueza de la Primada, ó á lo menos no hubieron aquellos de producir su efecto, tam-

poco la impuso sino medios suaves. El Gobierno fué dulce, y el vecindario agradecido. Bien lo mostró en 1808., lanzando á propio es-[F. 7. v.] fuerzo / el poder de la Francia que p.^r el tratado de Basilea ocupaba aquella propiedad. Auxiliado p.^r el Cap.ⁿ Gral de P^{to} Rico con un corto num.^o de Gefes, soldados y pertrechos que formaron la base, los vecinos dieron suelta á sus deseos, y S. M. en 809., recuperó la primera posesion que obtuvo en sus dominios Americanos, segun expuse en mi primer memoria.

Diseminada aquella poblacion en una área superficial tan vasta con respecto al num.^o; Falta de cabezas capaces de la direcc.ⁿ de una empresa en que la prudencia debe obrar a competencia del arte, el valor que seguram.^{te} los distingue no es el que por si solo puede coordinar y hacer rebentar la explosion en donde los riezos principales no son los del primer mom.^{to}, pues q.^e los haitianos podrian cargar sobre la parte española con las fuerzas de su centro de defensa, seguros de pronta retirada al mismo, que miran como unica resistencia contra toda invasion. Tal Boyer á su entrada en aque-[F. 8.] lla con algunas tropas al tiempo de su ocupac.ⁿ solo la dexó / despues una limitada guarnicion q.^e cambia p.^o no aumenta.

Su publicado plan de actual defensa es, una general y forzada retirada a las montañas mas escarpadas y de dificil acceso en aquella parte adonde enviaba en Abril ult.^o los pocos ingenieros que tiene p.^a construir defensa y viviendas; no contando con las que Cristobal tenia dispuestas. Ordenó p.^r bando que á la vista de la expedic.ⁿ se diese fuego á toda propiedad valiosa tanto urbana como rústica; providencia que habia ya suscitado fuerte partido de oposicion no solo de los propietarios; y declarando sin rebozo oponerse al cumplimiento.

El Erario del Estado no es otro que la parte que existe del muy considerable que se tomó a Cristobal: las rentas actuales no dan p.^a las atenciones. Todos los articulos de guerra los adquieren á elevados precios p.^r falta de concurrencia. Se expende considerable suma en correspondales y padrinazgos de partido defensor en las Cámaras de Francia. Tambien les hace coste el mantenim.^{to} de la parte es-[F. 8. v.] pañola, que reguló de diez á doce mil pesos fuertes mensuales p.^r el num.^o de tropas y mandatarios en cada Canton; no obstante q.^e los exagerados hacen subir esta suma a un tercio mas. Este gasto y el relevo de la guarnicion que envian a la parte española tienen producido gran partido contra el sistema de ocupac.ⁿ de ella, aun dentro de los mismos miembros del Gob.^{no}, alegando no haber conseguido sino convertir en enemigos aquellos vecinos que siempre se habian conducido como los mas fieles amigos.

He dicho que el Erario de Cristobal fué considerable; este no

solo lo formó de las existencias de su antecesor, sino que con su tirania y rapiña quitó á todos quanto tenian, y aun tomó p.^r el Estado todas las propiedades de los colonos franceses, é hizo cultivar las haciendas con el rigor mas sanguinario. Su imperioso y tiranico caracter exforzó los productos de la agricult.^a p.^r el Estado.

[F. 9] Boyer sucesor de Petion partido opuesto á Cristobal, / logró la destruccion de este empleando un caracter todo contrario; con suavidad y dulzura se ganó los medios, y se apoderó de todas las propiedades de aquel, despreciando solo la de su rigor y tirania. Cabalm.^{te} esta es la que constituye el único movil que asegure la disciplina y fuerza militar en que deben cifrar todo su poder unas gentes que estan en lo comun en el primer grado de barbarie. Distribuyó las haciendas, fuente de la riqueza del Estado entre los Gefes y personas de la confianza del mismo Gob.^{no} á este han faltado aquellos productos, y los actuales á beneficio de sus propietarios han declinado en sumo grado, atenedos al esfuerzo privado de cada gefe ó dueño que á la fuerza obliga á los individuos de sus Cuerpos a cultivarlas. La decadencia de productos en porción y calidad limitados al café, no ofrecen al Erario otra renta que la Aduana muy mal equilibrada en la proporcion de sus derechos.

Relajada la disciplina militar p.^r el adoptado sistema de con-[F. 9. v.] templacion, la parte superior de esa clase aunque cor / ta, es la q.^e tiene medios y conveniencias; y al mismo tiempo que p.^r aquel principio no se ha exercitado como antes en las operaciones de su arte, se ha habituado á refinadas necesidades de montura, calzado, abrigo, alimento &- asemejados a los mas delicados europeos; y mucho dudo que estos se vieran mas embarazados que aquellos con la intemperie y escabrosidad del terreno. La parte inferior de la fuerza armada está descalza, hambrienta y casi desnuda, excepto la guardia de honor del Gefe del Estado; toda ella que consta de nacidos despues de la revolucion no experimentó la esclavitud ni puede penetrarse en si misma de otros efectos, que de los muy sensibles de la miseria en que gimen comparada con el corto num.^o de sus compañeros que todo lo gozan; p.^r consiguiente su defensa en caso de invasion nunca pasaria de la mera subordinac.ⁿ q.^e ofrece una mala disciplina, y nada de espiritu personal como lo debieron tener los primeros que levantaron aquella revolucion para / sacudir el yugo de una esclavitud que si fue rigurosa en poder de los colonos franceses, no á lo menos en los españoles, á quienes las leyes de S. M. de aquellos sus dominios ponen trabas que han producido el objeto.

No me es posible fixar el num.^o de tropas regladas, pues aquel Gob.^{no} no presenta datos p.^a conocerlo, lo que convence no debe

ser el que estaba regulado; p.^o si puedo asegurar que las guerras de partido continuadas h.^{ta} la reunion de hace tres años han declinado en mucho el num.^o p.^r muerte y desercion. Llamen nacionales todos los hombres que existen esparcidos en los despoblados é incomunicados sin armam.^{to} ni instruc.ⁿ En una revista general q.^e pasó el Presid.^{te} mientras estuve alli, llegarían a seis mil hombres á lo mas, inclusa una mala muestra de Caballeria. Las centinelas pueden estar sentadas p.^r falta de hombres p.^a cubrir los puestos, y aun dos que hay a la puerta de la Sala del Presidente las he visto en dha postura el primer dia que en aquella entré.

La Republica está muy escasa de hombres de conocimientos; [F. 10. v.] los pocos que hay que no pasan de medianos son de color, hijos naturales de los antiguos colonos, algunos de ellos educados en Francia, y uno ú otro negro de los que existian libres en aquella é poca. No se reproduce nuevo plantel p.^a un remplazo tan indispensable; limitan toda su esperanza a un Liceo que tiene a mi ver quarenta muchachos al cargo de quatro preceptores de gentes advenedizas ó pacotilleros en los buques del comercio frances. Estos dan sobrada muestra de sus semillas y frutos p.^r la descompostura é irreverencia con que en el templo y en las calles he visto á aquellos respirando la desmoralizacion que es alli tan general. El Gob.^{no} tiene Junta de instrucc.ⁿ pública que no tiene otro objeto de que ocuparse sino de la eleccion de Maestro de primeras letras p.^a uno que otro pueblo á mas del Liceo. No hay Vniversidad ni otro establecim.^{to} de enseñanza; y aun la q.^e existia en la Capital de la parte española se ha perdido como era consig.^{te}

[F. 11.] El 1^o de Abril en el / discurso con que el Presidente abrió las Cámaras, dexó ver con el mayor calor su principal objeto, anunciando el aviso seguro que se le habia dado de Europa sobre una expedicion inmediata con que atacaban los blancos su independencia; que no podia lisongearse de presentarles resultados del mas minimo adelanto en las relaciones de amistad con las otras potencias en que tanto se habia exforzado, sin que le restase ni la esperanza de poderlo conseguir, no obstante que ni habia cesado, ni cesaria de continuar sus exfuerzos qual correspondia á su investidura y deseos de afianzarlos p.^r si el arbol de la libertad, que parecia querian arrancar de raiz los poderes exteriores; que su esperanza toda estaba cifrada en el valor de los haitianos y las particulares ventajas que el clima y la localidad brindaban p.^a su defensa segun lo habian experimentado. Repitió las disposiciones recientemente publicadas p.^r bando general p.^a que corriesen á las armas, abandonasen los poblados y nada quedase en pie que pudiera dar abrigo á los invasores.

[F. 11. v.] Este repentino accidente / y alarma general en que el Gob.^{no} se puso, me hicieron conocer el entorpecim.^{to} ó ineficacia del reclamo de mis bienes; no me equivoqué con efecto, de la propia fecha aunque a seis dias despues se me dirigió el dec.^{to} en negativo al pié de mi demanda. No perdí mom.^{to} en pedir mi pasaporte p.^a regresarme aqui. Trató el Secret.^o gen.^l de disuadirme, y dixome que al menos viese al Presidente que queria hablarme antes. Este me aseguró sorprenderse p.^r mi pronta partida; le expuse ser yo el que debiera estarlo mas al verlo desentendido de los sentim.^{tos} y seguridades que me habia dado en ntra. ultima entrevista. Me aseguró subsistir en los mismos animos y firme resolucion de cumplirme su palabra, pues que nunca su voluntad faltaria ni a la Just.^a que me asistia, ni a la particular complacencia q.^e le resultaba de hacermela; p.^o que ciertas circunstancias que ocupaban enteram.^{te} al Gob.^{no} sobrevenidas despues de aquella ntra. conferencia, le ha-

[F. 12.] bian quitado la libertad / de poderla llevar al cabo tan prontam.^{te} como me ofreció: pero que tan breve como esas cesasen ó lo permitiesen, y cuya causal no estando en su mano, tampoco lo estaba saber el tiempo de su duracion, me reintegraria mis propiedades, proponiendome esperase en la Ysla. Mas yo que en realidad estaba en la mayor violencia p.^a dar cuenta del resultado de esta comision, cuyo encargo p.^r su nat.^a, mi amor al Rey y a mi patria adopté como principal objeto anteponiendolo á mis intereses privados, y reagrándose mas aquel deseo p.^r las criticas circunst. y ansiedades en que se halla la parte española, atropellé desde luego mi salida sin pasar siquiera a aquella, privandome de ver mis hermanas y de arreglar los intereses pendientes en la familia. Concluí instando á Boyer hiciese llegado el caso que me ofrecia la misma Justicia á los demas ausentes españoles, p.^s que la Repub.^{ca} era gobernada p.^r principios que debian recaer p.^r igual. Manifestó complacerse de que yo extendiese mis miras a todos; me aseguró que [F. 12. v.] con el tiempo haria ver que á nadie quitaba / lo que le pertenecia, p.^s tales eran sus naturales sentim.^{tos} y los que animaban al Gob.^{no}; concediendome no haber razon p.^a condenar á privac.ⁿ de sus intereses los españoles ausentes. Si estas promesas fueron de mera urbanidad despues que se interesó con extremo en que no me embarcase sin hablarle. Si las circunst.^s imprevistas que sobrevenidas posteriorm.^{te} le impedian un arreglo y restituc.ⁿ de bienes de ausentes que me ofrecia p.^a luego que aquellas cesasen, sean ó no el aviso que sus corresponsales le daban de una expedic.ⁿ contra ellos y la alarma á que habia tocado p.^r defenderse; o si como otros decian esperaba un rompim.^{to} en la parte española, bien que no enviaba fuerzas á contenerla como debiera hacerlo en ese caso,

juzgue el Gob.^{no} lo que podrá ser; sin que yo pueda atenerme sino á que a mi embarque los frutos y mercancías habian a la par decaído de pronto á menos de la mitad de precio; que todo estaba en la mayor agitac.ⁿ p.^o muy divididos los animos é intereses en orden á la defenza.

[F. 13.] Quando quiero discurrir si el respeto que dice habria spre. conservado a la España si hubiera continuado su Gob.^{no} en aquella parte, seria digo un setim.^{to} simulado, me inclino a no persuadirmelo al ver que en toda la larga serie que los haitianos luchan p.^r sostener su independ.^a, la España nunca se ha manifestado parte opuesta; que ellos reconocen en ella como generalm.^{te} lo confiesan una Nac.ⁿ cuyo caracter franco y religioso en sus pactos lo ha demostrado aun con ellos mismos, sosteniendo á aquellos que se pusieron á favor de nuestra Nacion y contra la Francia, en sus grados militares hasta la clase sup.^r, sueldos y pensiones á sus familias en las Provincias de América adonde quisieron pasar, y á España mismo en Cadiz y Puerto de Sta. - Maria.

Estos antecedentes que pongo en la considerac.ⁿ de S. M. me convencen de que su real y piadoso animo no despreciará los medios de la politica, ó del arte p.^r recurrir á los dos interesantes ob-
[F. 13. v.] jetos, de aliviar la suerte / de aquellos sus vasallos con exclusion de uno ú otro que los afligen, y de recuperar su antigua posesion en aquella Ysla, especialmente considerandola como ante mural p.^a la conservac.ⁿ de las de Cuba y P.^{to} Rico, segun lo expuse en ant.^r memoria. El Gob.^{no} que como centro de la esfera politica, cuyos radios de conocim.^{tos} van alli á reunirse, sabra desde luego pesar y aplicar los medios que mas convengan a la empresa en su actual crisis. No debiera á mi ver omitirse el de la negociacion con aquel Gob.^{no} antes que el de la fuerza, fundando el reclamo en que Boyer no la tomó de la España; a menos que sea cierto el ataque de la Francia contra aquel, en cuyo caso con debil esfuerso considero recuperada la parte Española; cuya inteligencia adquirirá el Gob.^{no} si no la tiene para resolver el problema, ó mas bien p.^a exe-
[F. 14.] cutar la empre / sa p.^r uno ú otro medio, anunciandolo en cuanto sea posible á aquellos infelices p.^a que cesen entretanto de hacerse infructuosam.^{te} victimas de su deseo.

Aunque yo me ocupé en la ant.^r memoria de que la libertad de los esclavos á los que lo eran de la parte española podría ser acaso condicion exigida p.^r Boyer, he variado mucho ya en esta idea despues que á mi regreso a la Ysla he visto que Boyer no está muy pagado del afecto que aquellos tienen a su Rep.^{ca}; y que en verdad no es la libertad personal entre ellos ya el objeto de la cuestión, sino la libertad general ó independencia. Pero al mismo tiempo si he to-

cado q.e la inversion de gastos causados en haber sostenido la parte española, podrá ser demanda de Boyer; que á plazos con las antiguas rentas y en lo sobrante al mas preciso gasto cuyas atenciones plantearia el Gob.^{no} con ese respecto, podran ir cubriendo aquella. [F. 14. v.] Tambien lo seria pedir que la España no transmita la posesion de su territorio á otro ageno poder, sino que conduciendose respecto á ellos como lo había hecho antes, no se les hostilice p.r ella, ni p.r parte de ntro. Gob.^{no}, ni permitiendo que otro lo verifique.

A la vista de que Boyer no deduce ventaja de la parte española, sino al contrario recargarse de sus gastos y de la enemistad de aquellos vecinos; que no ha enagenado los bienes seqüestrados tanto tpo. hace á los ausentes de ella; que tiene que atenderla con sus tropas y gefes, y lo q.e es mas, que hasta á mi salida el 15., de Abril ult.o no la ha reforzado p.a defenderla de los de afuera y sujetarla dentro, me persuaden que él debe estarlo p.a deshacerse de ella de un modo q.e no se convierta en medio de hostilizarlo contra el punto q.e su independ.a interesa, y es solo la parte francesa, de cuyo terreno es que son / practicos p.a su defensa.

Madrid y Julio 6., de 1824. Felipe Frnz de Castro [Rubricado]
[Fojas 15 vta a 16 vta, en blanco]

[Carpeta]
Sobre la Isla de
S.to Domingo.

[F. 1.] 13) Felipe Fernz Castro

sre la Ysla de S.to Domingo

1824

En el año de 810., al dar S. M. nueva planta á la Administrac.ⁿ de todos los ramos en la Ysla de Sto. Domingo, que en el año anterior habia vuelto á los dominios de S. M. de la enagenac.ⁿ á la Francia en que la comprendió el tratado de Basilea, entre otras alteraciones de aquella precisas á las posteriores circunstancias del antiguo establecim^{to} fué una el nombram.^{to} de un Juez que reuniese los conceptos de Auditor de grra., Asesor general de Gob.^{no} é Intend.^a, [F.1.v.] Juez de bienes de difuntos / y los demas encargos que le atribuyen las leyes y otras reales disposiciones en los parages donde no haya Audiencia, ni está dividida entre varios la Administrac.ⁿ de esos ramos. En el Puerto Principe de la Ysla de Cuba perseveró la de Santo Domingo, y D.ⁿ José Nuñez de Caceres, Relator de ella, fué promovido al empleo de Auditor de grra. con todos los demas conceptos que ya dexo expresados. Sus conocim.^{tos} científicos se han reputado siempre p.r nada comunes, y gozaba en general opinion de sabio y, [F. 2.] justo. Encargado / con generalidad de la parte mas delicada

da de toda la Administrac.ⁿ pública de Sto. Domingo, en medio de un vecindario falto p.^r una parte de sujetos que le compitiesen en conocim.^{tos}, y poseído por otra de una sanidad de espíritu característica a mis paisanos; reuniase el natural de Nuñez presuntuoso de sus luces, y ambicioso de gloria. Blazonaba de la humilde esfera y mecánico ejercicio que en su niñez lo alimentó h^{ta} que la caridad de una tia le proporcionó estudios, p.^a dar, decia, mas latitud [F. 2.v.] al edificio de su elevac.ⁿ; no podia sufrir las clases de / nacim.^{to}, al mismo tpo. que p.^a si se arrogaba una exclusiva. Este hombre mereció el aprecio de todos los Capitanes Generales de aquella Ysla, qual puede verse p.^r sus informes al Rey. Supo apoderarse de la preponderancia en el pueblo con su administrac.ⁿ de Just.^a y demas medios que muy bien empleaba. Suspiró spre. p.^r obtener una toga, pues arrimado de continuo al foro, colmaba su ansia el elevado puesto de una Aud.^a como dechado único de sus manejos. Aquella nunca llegó á obtenerla, y su resentim.^{to} ha sido el azote [F. 3.] exterminador de su / Patria, paisanos y fam.^a á convencim.^{to} general de todas las victimas. Desagradóse con estremo del Gob.^{no} Sup.^{mo}, y prevaleiose p.^a comunicar su veneno de una peregrina circunst.^a jamas ocurrida en los fastos de las historias. Los vecinos de la Española lanzaron a los Franceses de ella en 809., con heroismo de valor y sacrificios de intereses, que el suelo reconquistado aún no fue p.^a la Nacion ventaja igual al modelo de esfuerzo y patriotismo con que el Gob.^{no} de Sevilla presentó al mundo entero este lauro dominicano, como el dechado mas digno de imitarse en la [F. 3. v.] crisis / de la Nacion que trataba de romper sus cadenas y las de ntro. Augusto Soberano. Pero al mismo tiempo y en sentido opuesto siguiendo solo el hado infausto de aquel desventurado suelo, á quien la verdad y la historia solo pueden felicitarle de aquello, que ni la obra de los hombres ni del tpo. ha podido arrancarle, hizo como gravitando el peso a su centro, que la real munificencia al mismo tpo que prodigó sus premios y recompensas en toda su España, y su América p.^r los ilustres hechos de aquella memorable [F. 4.] época, q.^e la envidia mis / ma no podrá obsurecer, fuesen olvidados únicam.^{te} los campeones de Palohincado y demas campos de aquella Ysla sembrados aun con los huesos de vencidos y de vencedores. Los grados militares, y la cruz de distinción propuestos p.^r el conquistador D.ⁿ Juan Sanchez Ramirez sin que jamas llegase la R.^l confirmac.ⁿ fueron suspirados por doce años, y en 1.^o de Diciembre de 821., el monstruo de Nuñez consumó á la inocencia de aquellos, la malvada ilusion de sustituirles la aplicac.ⁿ de aquellas gracias, [F. 4. v] atribuyendose la retribucion como Presidente de Republica / independ.^{te} confederada con Colombia. Para esto hiriendoles su ho-

nor; despertándoles resentim.^{to} contra la España, fuego facil á prender en el candor y pundonor q.^e los distingue; hizo lo mismo con Pablo Alí, Comand.^{te} negro frances pasado al servicio de España, que con un Cuerpo de quatrocientos de su nacion y color que constituian la unica fuerza y guarnicion de aquella Plaza, á quien acaso fingido p.^r Nuñez le llegó la negativa de su carta de ciudadano, que él mismo le había hecho solicitar tal vez con el propio intento. Es- [F. 5.] te dando en aquel dia una nueva / orden de obediencia hizo q.^e la guardia misma del Capitan gen.^l Brig.^{er} D.ⁿ Pascual Real, poniendole bayonetas al pecho, y sorprendiendole a la madrugada en su propio lecho, le sepultasen en la más lóbrega másmorra del Torreón que llaman la Fuerza. Nuñez habia prevenido á aquellos campeones, que qual si fuese disposicion del Gob.^{no}, de S. M. ordenasen a varias de sus compañías, milicias de los Partidos, vinieran dispersos á entrar en la Capital la misma madrugada cuidando de abrirles las puertas. Suspéndese el entendim.^{to} al ver q.^e aquellos inocentes, [F. 5. v.] persuadidos de obedecer á su Rey, y á sus propios sentim.^{tos} al regresar á sus hogares que les preguntaban el objeto de su fatiga, contestaron generalmente no saberlo de positivo, p.^o sospechase era p.^a arrojar unos franceses revoltosos.

Las ocho daban de la misma mañana quando en todos los barrios de una Ciudad nada extensa aun se ignoraba el cambio. A las Oraciones del propio dia la aflicc.ⁿ gen.^l habia traspasado las barreras de la continencia; las hermandades y cofradias concurren en [F. 6.] aquella y las sucesivas p.^r largo tpo. a actos publicos / de devoción que despues se extendieron con toque de campanas p.^a impetrar, decian, la clemencia divina en la suerte q.^e les amenazaba. Miraba Nuñez spre. burlescam.^{te} al pueblo como fanático, y entonces lo sobrellevo baxo ese sentido, tal vez conociendo ya su debil posicion.

Tenia aquel forjados de antemano mamotreto de nuevas leyes y ordenes, y al punto me parecieron las felices pinturas de los antiguos poetas. Entre aquellos puede mirarse como Gefe de Obra su Acta constitutiva, que p.^a revestirla de algun ayre de voluntad gen.^l [F. 6. v.] y despues / de su atentado reunió y habló del asunto p.^r la prim.^a vez á los miembros q.^e hasta aquel dia habian compuesto la Diputac.ⁿ Prov.^l sacandolos de sus camas a la hora precisa. Estos firman en aquella, y uno q.^e otro simpatizó despues segun entiendo con la farsa.

Quando estoy pronto á poner de manifiesto el oficio q.^e de letra de su mismo puño me pasó en aquel acto invitandome á que adoptase su cámbio, perseverase en la Intend.^a de q.^e me hallaba encarga-

do p.^r S. M. y concurriese á la Municipalidad p.^a jurar como Autori-[F. 7.] dad, debo afirmar q.^e aquellos ma / mostrotos debió reposarlos antes como legislador, y no en la madrugada que le vimos p.^r prim.^a y ult.^a vez ceñir el sable á su cintura como soldado.

La negativa en que me sostuve de no jurar su independ.^a ni admitir su empleo de Intend.^{te} á que me quiso forzar á presencia de la Junta Provisional agolpado el pueblo, sin que otro sino él me reconviniese y con mucha contemplac.ⁿ, muestra de un modo positivo su convencim.^{to} de que el pueblo no tomaba parte en su designio, y de lo contrario me habria despedazado este ó aquel.

[F. 7. v.] Nuñez procede de fam.^a sujeta p.^r inter / valos á accesos de locura q.^e tambien á él mismo se le habian notado á veces. Un año habia que se habia sentido tan acometido de aquellos y tan debil del cerebro, que le impidieron el exercicio de su empleo, y fué enviado a tomar ayre y baños al campo. Bien me acuerdo q.^e entre varios, uno de los cargos de su disloc.ⁿ de sentido en aquellos dias despues del cambio, fue con un Of.^l veterano llamado D.ⁿ Carlos Galo, q.^e fiel al Rey no se dejó seducir, y resentido Nuñez le suspendio sus haberes. Galo en solicitud de auxilio p.^a su transporte de la [F. 8.] Ysla / fué donde Nuñez y le hablaba en la Sala, quando al saludarle y tpo. q.^e metia la mano en el bolsillo del lado del pecho p.^a sacar el docum.^{to} de sus alcances, decia: "Me veo en la necesidad", dió aquel salto atras, cortando al otro la palabra, y voceando desafortadam.^{te} su guardia p.^a q.^e prendiesen y registrasen aquel hombre q.^e sacaba de su pecho un puñal p.^a asesinarle. Galo suspenso e inmovil sin retirar la mano del bolsillo sufrió en el acto y puesto q.^e casi lo desnudasen: mas quando solo le encontraron los papeles [F. 8.v.] en q.^e habia conservado aplicada su mano, y / vieron eran sin duda el instrum.^{to} con q.^e Nuñez temia que lo asesinase, quedaron generalm.^{te} abochornados.

Luego que los Dominicanos supieron el modo y fin del atentado de Nuñez, sintieron todo el peso de su dolor á medida de su engaño; creyeron q.^e estaba en la crisis de su acceso de locura y del de su desmesurada ambic.ⁿ; acometieron á arrastrarle, asechándole p.^a asesinarle y cargándole á sus barbas de los mas publicos y afrentosos vituperios en medio de las calles: hubo de recogerse enteram.^{te} en su casa, y de esa suerte conservó la vida a beneficio del Com.^{te} more-[F. 9.] no Pablo / Ali, de quien antes hice mencion, que dedicó su tropa á conservarsela poniendole reforzada guardia y centinelas hasta en los texados de su casa, e impidiendo que desde la caida del sol nadie transitase su calle. Entonces odiado generalm.^{te} y molestado p.^r todos los medios al alcance de un pueblo tan justam.^{te} resentido, no menos él lo estaba de q.^e se le hubiese escapado la Presidencia de su

figuraba Repub.^{ca}, y de haber convertido en el de negros un Gob.^{no} q.^e levantó prometido como el de Dioses. Emigró á Caracas, donde [F. 9. v.] con el desprecio que / lo mirará la humanidad toda, se ve reducido al trabajo de impresor.

Este quadro fiel de la causa y modo con que Nuñez apagó sus sentidos privó á sus paisanos de las luces de su amado Soberano, les obscureció en mucha parte su pub.^{ca} opinion y en total la esperanza de gozar, si la Just.^a de Dios y la voluntad del Rey no vuelven p.^r una causa q.^e debe interesar a todo corazon sensible á cuyo tribunal la someto.

[F. 10.] Madrid y jul.^o 8, de 1824 - Felipe Frnz / de Castro [Rubricado] [Foja 10 vta, en blanco]

[F. 1.] Habiendo ya presentado mis ideas en dos partes reducidas, la primera, á las actuales circunstancias politicas de la Ysla de Sto Dom.^o, que prometen la recuperacion á S. M. de su antigua parte en ella: y la segunda, a la causa y modo con que Nuñez de Caceres la substrajo, ageno el vecindario de semejante parricidio, é illesa su fidelidad al Rey Nuestro Sor, a cuyo dominio pretenden volver con sacrificio actual de sus vidas y fortunas; trataré ahora de la antecedente conducta y disposiciones del Gobierno de S. M. para mantener las relaciones locales de amistad, y mutua conveniencia con el Gobierno indigena y limitrofe de la misma; hechos subsecuentes: medios y condiciones de la adquisicion siguiendo la traza de aquel dechado, para no comprometer la dignidad de nuestra nacion por la parte que concurre, á formar cuerpo con las demas, ni a que decline en acto alguno que respire debilidad; sino que la restitution se consiga con entera plenitud de sus derechos.

Dando principio á aquellos, debo repetir lo que en mi primer [F. 1. v.] memoria presentada a S. M. en 822. entre otras cosas dixe: "La parte antigua francesa dominada que fue por los dos Caudillos y Gobierno separados, Cristobal con el titulo de Rey, y Petion con el de Presidente de Republica se condujeron durante los doce a.^s del Gobierno Español en su antigua posesion, con la mejor armonia, respectando los limites del territorio y propiedades de los españoles, prodigandoles toda deferencia en la mansion y negociaciones que en sus dominios hacia, cuando á él pasaban por el continuo y reciproco comercio fronterizo de ambas partes. Los dos Caudillos sostuvieron siempre con todos los Capitanes Grales de la Parte Española, la mas cortez correspondencia, respecto, y consideraciones a los derechos de la España. El Mariscal de Campo D.ⁿ Carlos de Vrrutia a quien entonces estaba confiada, recivio de S. M. expresa Orden para que

contemporisase, y se aviniese directamente y en todo lo posible con ambos Gefes (vease en la Secretaria del despacho)- Lo mismo se le aprobo al Brigadier D.ⁿ Sebastian Kindelan que sucedio á aquel - El primero reclamo del presidente Petion que residia en el Pto. Princi- [F. 2.] pe la ocupacion que habia he / cho cubriendo con fuerza militar cierto punto del territorio Español que no habia estado ocupado p.^r nosotros después de la reconquista, p.^r que sus poblaciones fueron destruidas en la gra anterior al Tratado de Basilea: Petion contestó a Vrrutia, no lo ocupaba por usurpacion, sino p.^r su seguridad y la de la parte española, cuidando no se abrigasen en ella partidos que hostilisasen al uno, ó al otro; pero que estaba pronto á evacuarlo tan breve como el Gobierno Español lo cubriese. Vrrutia que no tenia medios para ello, lo dejó al cuidado de Petion (deve aparecer en su correspondencia con el Ministerio, pues dió cuenta a S. M.) - El mismo Vrrutia reclamó también de Petion, la habilitacion que hacian en sus estados Bolivar y Bermudes cuando salieron de costa Firme para reparar sus fuerzas; quejandose Vrrutia se consintiere un apresto belico y desembarco que se anunciaba p.^a Sto Dom.^o por la Peninsula Samana: contesto Petion, que aunque el Gobierno Español no habia celebrado con el ningun tratado de alianza, en cuyo unico caso seria que estaria comprometido á impedir la hostilidad de todo [F. 2.v.] agresor al Gobierno Español; sin embargo, no descuidaba / la mutua consideracion y armonia con que hasta entonces habian corrido ambos Gobiernos locales. 1.^o [sic] efecto la expedicion de Bolivar fue sobre Venezuela (deve constar de la correspondencia de Vrrutia con el Ministerio) - El Brigadier D.ⁿ Sebastian Kindelan reclamó tambien del sucesor de Petion Juan Pedro Boyer, disturbios que en la parte fronteriza del Norte se le anunciaron introducidos por Dessire Dalmassire Gefe de su exercito insurrectando aquella parte del territorio Español donde tenia casa y hacienda, como otros muchos franceses, alistados en las banderas de Boyer; quien contestó, que sin embargo de hacersele inconceivable la conducta de que se acusaba a Delssire, tomaria las medidas para precaver todo recelo, pues que nada turbaria su paz y armonia con el Gobierno y pueblo Español: no volvió a verse á Delssire en la Parte Española; y Kindelan hizo circular impresa esta contestacion, p.^a calmar la ppa inquietud (deve aparecer de su correspondencia con el Ministerio, pues dió cuenta [F. 3.] a S. M.) Quitose la vida de un pisto / letazo Cristobal, á quien Boyer habia ganado sus tropas y este se apodero rapidamente de toda la antigua parte francesa. Señor de ella pidio al Arzobispo de la Parte Española cuatro eclesiasticos para subministrar el pasto espiritual en sus estados; el Arzobispo de acuerdo con el Capitan Gral, Brigadier Kindelan, accedio al pedido; y yo en calidad de Yntenden-

te me preste al subministro de quinientos p.^s del erario, a cuenta de las rentas que hubiere de vencer el Arcediano de aquella Catedral D.ⁿ Juan Antonio Pichardo, Vicario nombrado p.^r aquella mision apostolica, a fin de que se expeditase. (S. M. me aprobo la medida segun Real Orden que recibí por Hacienda en el año de 821) - El ultimo Capitan Gral Brigadier D.ⁿ Pascual Real, reclamó del mismo Boyer, que advirtiéndolo por la propia parte fronteriza a sus estados papeles sediciosos invitando a la independencia de Colombia, y donde ya se determinaban partidos, hiciese aquel Gefe por su parte redoblar el zelo en su frontera, como Real le decia, lo haria en la del territorio español pues que nada menos devia esperar de la since-[F. 3. v] rida[d], y armonia con que corrian ambos / Gobiernos: contestole Boyer agradecido a la Justicia que le hacia en suponerlo desde luego opuesto al desorden; y que p.^r si comunicaba las disposiciones p.^a conservar el orden y tranquilidad, pues respetaba los drhos de la España. (debe tambien constar de la correspondencia con el Ministerio)"

Podré añadir a los atecedentes que preceden, las epocas en que los tres expresados Gefes tomaron el mando de la parte española. Vrrutia en 813, Kindelan en 19 y Real en 21.

Como Boyer no se apoderó de la parte española tomandola del Gobierno de S. M. sino antes bien lo respeto siempre, ni encuentro resistencia en creer que el no la hara para devolver lo que no ha adquirido p.^r justo titulo, ni la dignidad de nuestra nacion y magestua discrecion del Soberano Augusto que la rige deben omitir el consecuente paso de reclamarlo de aquel: prescindiendo de que su Gobierno sea de hecho ó de derecho, pues cada cual está en politica y justicia autorizado para pedir lo que es suyo en cualquier poder que [F. 4.] se encuentra; y lo propio, para / mantener las relaciones de mutua conveniencia que otro tercero no puede proporcionar.

El nombramiento de comisionado de S. M. en una persona, que reúna las circunstancias propias para sacar el mejor partido posible revestida del ayre y dignidad del poder comitente, y acompañada de otra que con el caracter de Secretario pueda servir de segundo en el desempeño del primitivo encargo, en el solo caso de faltar la existencia de aquella primera que debe obrar exclusiva é independientemente del Secretario, poseyendo ambas el idioma francés de que solo usa aquel Gobierno y su vecindario, deberá con plena autorización y credencial de S. M. que exprese el objeto, poder de quien, y ante quien, presentarse al Presid.^{te} de aquella Republica Juan Pedro Boyer, embarcandose directamente p.^a el punto de su residencia, que es el Pto. Principe de aquella Ysla; sin que hayan de tocar antes ni en la de Pto Rico, ni en la de Cuba por estar aquel Gobierno muy

receloso de que en estas se disponen medios violentos, cuya sola idea debe alejarse mientras se ventila la negociacion. Si se proporcionase [F. 4. v] buque del servicio de S. M. que hubiese de / pasar por el norte de aquella Ysla donde sin extravio sensible de su viage soltase al comisionado, seria menos costoso al erario, y mas ayroso al decoro. En su defecto, el transporte deben ser p.^r puerto y buque del comercio frances con aquella parte debiendose efectuar el embarque a fines de Setiembre o principios de Octubre.

Como puede suceder que la Francia invada, como se ha dicho, aquella parte de su antigua propiedad, en cuyo caso variaria la medida de nuestro Gobierno, podrá este penetrarlo antes para su solo conocimiento.

La Comision debe ser ostensible en aquella Ysla, a fin de que en publicidad no solo inspire la confianza y respeto de su actual Gobierno, sino tambien fermente la opinion de aquellos españoles, y aliente su esperanza en la proteccion del Soberano que les muestra su Real y piadoso animo de un modo tan manifiesto.

La demanda debe ceñirse a pedir de Boyer la parte española suponiendo que si el la ocupó, fue con el unico designio de ponerse á [F. 5.] cubierto de toda invasion extranquera que pertur / base el territorio de la Republica. Las condiciones a que el comisionado podra condecender si las circunstancias lo exigieren, seran: conservar la España su posesion sin transmitirla: no hostilizar a la Republica de Hayty, ni permitir que lo haga por alli otro algun poder como siempre se observó: y en extremado caso, y gradualmente segun pueda excusable [sic] la eficacia del Comisionado el reconocimiento de una parte, o del todo de los gastos que aquel Gobierno ha invertido en mantener aquella posesion; excusandolo por la conveniencia y seguridad que le ha traydo: pero en caso preciso debe ser esencial condicion, cubrir aquel del producido de las rentas que aquella misma propiedad ofrezca, sobrante al mas preciso costo en que debè montarse su publica administracion.

El Comisionado irá autorizado en el caso de que Boyer acceda a la reclamacion, para tomar desde luego posesion en nombre de S. M., y restablecer todos los ramos conforme a las leyes de Yndias, consiliando la economia con el orden. Y deben prevenirse anticipadamente al Capitan Gral de Pto Rico le auxilie en ese caso con los [F. 5. v.] recursos que aquel le indique / ser indispensables.

El decoro mismo y dignidad de la Nacion exige que esta pacifica demanda la sostenga la fuerza armada en caso que apurados todos los medios de la mas diestra politica no se lograra aquella, retirandose de S.^{to} Dom.^o el Comisionado, y avisandolo al Capitan Gral de Pto. Rico, pues para ese caso son apropiado, las fuerzas que se

expeditasen de dicha Ysla, á barlovento, y paralela por uno de sus extremos con la parte del Este de la de S.^{to} Dom.^o, siendo propiamente la Parte Española y residencia de los naturales de ella, tan dispuestos a reunir sus esfuerzos al primer grito apoyado, y dirigido, que se haga firme para replegar el partido, y desplegar las operaciones. El Cefe de aquella Ysla tiene felizmente a la mano el exemplar y testigos presenciales que activaron en igual operacion y envio, aunque demasiado debil que de alli se hizo en 809., y con que se recuperó la antigua dominacion de S. M. en aquel territorio.

[F. 6.] Madrid 11. / de Julio de 1824. Felipe Frnz de Castro [Rubricado] [Foja] 6 vta, en blanco)

[Archivo General de Indias - Sevilla - Estado - Audiencia de Santo Domingo. - Legajo 4. - (7)]

INDICE GENERAL DE LOS LIBROS COPIADORES DE LA SECCION DE RELACIONES EXTERIORES

(ARCHIVO GENERAL DE LA NACION.—SECCION F.)

(Continuación)

NÚMERO 164.—AGOSTO 25, 1859.

Al Sr. Cornelio G. Kolff, Cónsul de la República en Nueva York, participándole su nueva designación y dándole instrucciones al respecto.

NÚMERO 165.—AGOSTO 27, 1859.

Al Agente Comercial de los Estados Unidos sobre ciertas irregularidades cometidas por el Vice-Agente Comercial de su país en Puerto Plata.

NÚMERO 166.—SEPTIEMBRE 5, 1859.

Al Gobernador de La Vega, remitiéndole una exposición con su aprobación al pie, para ser entregada al Sr. Ramón Iglesia de David.

NÚMERO 167.—SEPTIEMBRE 6, 1859.

Al Sr. de Castellanos, Ministro de la República en París, contestándole su nota del 16 del pasado. Trata de la conducta del Cónsul francés, de un empréstito de quinientos mil pesos, de intensificar las relaciones con Francia e Inglaterra y de su admisión como diplomático en ambos países.

NÚMERO 168.—SEPTIEMBRE 6, 1859.

Al Cónsul de la Rep. en Génova contestando su nota de 13 del pasado, respecto a un proyectado Tratado con Prusia y sobre las bulas de Cerezano.

NÚMERO 169.—SEPTIEMBRE 6, 1859.

Al Sr. Dávila Fernández de Castro, Ministro de la República en Copenhague, significándole la conveniencia de concluir sus gestiones antes de salir de Holanda, donde se encuentra, y dándole noticias del Presidente Santana y de ciertas expulsiones.

NÚMERO 170.—SEPTIEMBRE 6, 1859.

Al mismo Ministro Dávila sobre sus notas del 3, 5 y 8 de agosto sobre remisión de fondos.

NÚMERO 171.—SEPTIEMBRE 20, 1859.

Al Ministro de Hacienda sobre envío de fondos al Ministro Dávila.

NÚMERO 172.—SEPTIEMBRE 23, 1859.

Al Sr. Don José de la Cruz de Castellanos, Ministro en Francia e Inglaterra, sobre varios asuntos relacionados con su encargo.

NÚMERO 173.—SEPTIEMBRE 23, 1859.

Al Sr. Don Felipe Alfáu, Ministro Plenipotenciario en España, sobre su nota del 27 de agosto, sobre las bulas de Cerezano y otros asuntos.

NÚMERO 174.—SEPTIEMBRE 23, 1859.

Al Ministro Dávila, lamentando su salida de Holanda hacia París por falta de fondos, suministrándole éstos y dándole algunas instrucciones a fin de evitar que Curazao siga siendo el centro de las maquinaciones baecistas.

NÚMERO 175.—SEPTIEMBRE 23, 1859.

Circular a los Ministros Alfáu, Dávila Fernández de Castro y de Castellanos y a los Cónsules en Hamburgo y Génova, haciéndoles una relación de la insurrección y pacificación de Azua.

NÚMERO 176.—SEPTIEMBRE 27, 1859.

Al Sr. Abraham Coén, encargado del Consulado en Curazao, participándole la salida para ésa de varios expulsos en la goleta *Libertador*, bajo el mando del Gral. J. A. Acosta, y dándole instrucciones al respecto.

NÚMERO 177.—SEPTIEMBRE 28, 1859.

Al Sr. David León, Encargado del Consulado de Dinamarca en esta ciudad, acusándole recibo de su oficio del 24, en el cual participa la reanudación de las relaciones oficiales de su gobierno con el nuestro.

NÚMERO 178.—OCTUBRE 5, 1859.

Al Sr. J. Elliot, Agente Comercial de los Estados Unidos en esta ciudad, sobre el naufragio en la Saona de la goleta norteamericana *California*.

NÚMERO 179.—OCTUBRE 8, 1859.

Al Ministro de la República en París, Sr. de Castellanos, participándole la llegada a esta ciudad del Ministro Dávila Fernández de Castro, sobre la remoción del Cónsul francés St. Andre, etc.

NÚMERO 180.—OCTUBRE 23, 1859.

Al Sr. Don Felipe Alfáu, Ministro en España, sobre varios interesantes asuntos; instructores para el ejército, etc.

NÚMERO 181.—OCTUBRE 23, 1859.

Al Sr. de Castellanos, Ministro en París, sobre la pacificación de

Azua y sobre la labor de Báez y Segovia en Europa. Otra igual al Ministro Alfáu.

NÚMERO 182.—OCTUBRE 24, 1859.

Al Sr. de Castellanos, en París, sobre el asunto de su nacionalidad y sobre nombramientos consulares.

NÚMERO 183.—OCTUBRE 27, 1859.

Al Sr. A. Coén, Agente del Gobierno en Curazao, sobre gastos ocasionados en ese puerto por la goleta *Libertador* y avisándole la salida para Sta. Marta de la 27 de Febrero con 36 expulsos.

NÚMERO 184.—NOVIEMBRE 8, 1859.

Al Capitán Gral. de Pto. Rico, avisándole el envío de un ejemplar del mapa de esta isla por Schomburg.

NÚMERO 185.—NOVIEMBRE 8, 1859.

Al Cónsul de España en Santomas, remitiéndole sendos mapas de esta isla para los Cap. Generales de Cuba y Puerto Rico.

NÚMERO 186.—NOVIEMBRE 8, 1859.

Al Capitán General de Cuba participándole el envío del mapa de Schomburg.

NÚMERO 187.—NOVIEMBRE 4 (SIC)

Al Sr. Cazneau, Agente Especial de los Estados Unidos de América en Santo Domingo, contestándole su nota del 10 del pasado sobre explotación de minas.

NÚMERO 188.—NOVIEMBRE 8, 1859.

Al Ministro Alfau, en Madrid, sobre el asunto de los cónsules y su regreso.

NÚMERO 189.—NOVIEMBRE 8, 1859.

Al Ministro de Castellanos, en París, sobre extravío de correspondencia, la indeseabilidad del Cónsul Saint André y otros asuntos.

NÚMERO 190.—NOVIEMBRE 19, 1859.

Al Sr. Cornelio G. Kolff, Agente Comercial de la Rep. en Nueva York, sobre su exequátur, contratación de carpinteros de ribera, compra de farolas y dragado del puerto de esta ciudad.

NÚMERO 191.—NOVIEMBRE 24, 1859.

A los Srs. Schon Willinè y Co., de Santomas, sobre la remisión de unos fondos para el Cónsul de la Rep. en Hamburgo.

NÚMERO 192.—NOVIEMBRE 24, 1859.

Al Cónsul de la República en Hamburgo, participándole el envío de los fondos de que habla la anterior, destinados a cubrir gas-

tos del Ministro Dávila, y manifestándole que la próxima cosecha de tabaco será muy buena.

NÚMERO 193.—NOVIEMBRE 24, 1859.

Copia de una carta del Presidente Santana a S. S. el Papa sobre la preconización del Dr. Cerezano.

NÚMERO 194.—DICIEMBRE 1, 1859.

A los comandantes de los buques "Cossack", inglés, y "Le Mercure", francés, surtos en este puerto, significándole la protesta del Gobierno por su insólita actitud, al no saludar la plaza como es de rigor.

NÚMERO 195.—DICIEMBRE 2, 1859.

A los mismos Comandantes de los mencionados buques, respondiendo a su nota de esta fecha, sobre el incidente provocado por ellos al negarse a saludar primero la plaza.

(Aquí termina el ejercicio del señor Don Miguel Lavastida y comienza el del señor Don Felipe Dávila Fernández de Castro).

NÚMERO 196.—DICIEMBRE 3, 1859.

A los mismos Comandantes de los buques inglés y francés, aceptando una solución al conflicto.

NÚMERO 197.—DICIEMBRE 3, 1859.

A los mismos Comandantes, significándoles que al aceptar su proposición la "pequeña" República Dominicana ha obrado bajo el imperio de la fuerza y que por ello protesta contra ese acto de violencia.

NÚMERO 198.—DICIEMBRE 4, 1859.

Al Comandante del vapor español "Don Juan de Austria", Sr. Francisco Montero, respondiendo a su nota sobre la cuestión del saludo a la plaza y cuya conducta fué distinta a la de los franceses e ingleses.

NÚMERO 199.—DICIEMBRE 5, 1859.

Al mismo Comandante español, en contestación a su nota de esta misma fecha.

NÚMERO 200.—DICIEMBRE 5, 1859.

Al Cónsul de Francia, sobre su recepción oficial. (Oficio en francés).

NÚMERO 201.—DICIEMBRE 6, 1859.

Al Sr. Don Manuel de Js. Galván, participándole su designación como Subsecretario de Relaciones Exteriores.

NÚMERO 202.—DICIEMBRE 7, 1859.

A los Ministros de Castellanos en París y Alfau en Madrid, refiriéndoles pormenorizadamente el incidente con los Comandantes

de los buques extranjeros y señalándoles la amigable conducta del español.

NÚMERO 203.—DICIEMBRE 13, 1859.

Al Presidente del Senado Consultor, sometiéndole el Protocolo concertado con los Cónsules de España, Francia e Inglaterra, sobre la amortización del papel moneda, origen de la ruptura de relaciones con dichas naciones.

NÚMERO 204.—DICIEMBRE

Oficio sin dirección y sin fecha, remitiendo una copia del Protocolo aludido en la anterior.

NÚMERO 205.—DICIEMBRE 15, 1859.

A los Cónsules de Inglaterra y Francia, en esta Ciudad, sobre su nota del día anterior relativa a su seguridad personal y ciertos rumores circulantes.

NÚMERO 206.—DICIEMBRE 15, 1859.

Al Cónsul de S. M., Sarda, remitiéndole copia del Protocolo concertado con los Cónsules francés, inglés y español y significándole que sus efectos alcanzan a sus nacionales.

NÚMERO 207.—DICIEMBRE 16, 1859.

Al Cónsul francés, remitiéndole un pasaporte para el asilado Luis Ricart.

NÚMERO 208.—DICIEMBRE 17, 1859.

Al mismo, prometiéndole que le remitirá los informes que le solicita.

NÚMERO 209.—DICIEMBRE 19, 1859.

Al mismo, relativa a la defunción del súbdito francés Subervier, ocurrida en Hato Mayor.

NÚMERO 210.—DICIEMBRE 20, 1859.

Al Ministro de Hacienda, pidiéndole informes para complacer al Cónsul francés, acerca de unos "suntuosos presentes" de que habla la Gaceta Oficial Núm. 49, de que dicho Cónsul fuera objeto de parte de la Administración anterior.

NÚMERO 211.—DICIEMBRE 21, 1859.

Al Ministro Alfau, en Madrid, remitiéndole fondos.

NÚMERO 212.—DICIEMBRE 21, 1859.

A Don Rafael Ma. Baralt, Ministro que fué de la República en España, remitiéndole una suma que se le adeudaba.

NÚMERO 213.—DICIEMBRE 21, 1859.

Al Pbro. Dr. Antonio Cerezano, Arzobispo Electo, en Añasco, Pto. Rico, en contestación a la suya de fecha 20 del pasado mes, en

la cual participa que recibirá la Consagración Episcopal en aquella Isla, de manos del Sr. Obispo de ella.

NÚMERO 214.—DICIEMBRE 22, 1859.

Memorandum dirigido a los Gobiernos de Inglaterra y Francia, sobre el agravio inferido por sus buques de guerra al honor de la República.

NÚMERO 215.—DICIEMBRE 22, 1859.

A los Ministros de RR. EE. de Francia e Inglaterra, remitiéndoles el anterior Memorandum.

NÚMERO 216.—DICIEMBRE 22, 1859.

Al Ministro de RR. EE. de Dinamarca, remitiéndole un ejemplar del Memorandum aludido.

NÚMERO 217.—

Igual comunicación que la anterior, remitiendo el Memorandum a los Ministros de RR. EE. de los Países Bajos y de Cerdeña y a los Ministros de la Rep. en España y Francia.

NÚMERO 218.—DICIEMBRE 23, 1859.

Al Ministro de Castellanos, en París, sobre el incidente de los buques francés e inglés.

NÚMERO 219.—DICIEMBRE 23, 1859.

Al Ministro Alfau, en Madrid, sobre el aludido incidente diplomático y suplicándole activar sus gestiones en esa Corte.

NÚMERO 220.—DICIEMBRE 23, 1859.

Al Ministro de R. E. de España, remitiéndole el Memorandum y expresándole la gratitud del Gobierno Dominicano por la actitud amigable del Comandante del buque español en el conflicto.

NÚMERO 221.—DICIEMBRE 23, 1859.

Al Ministro Alfau, en Madrid, encareciéndole hacer un empréstito por la suma de 300 mil pesos fuertes.

NÚMERO 222.—DICIEMBRE.

Al Ministro de R. E. de Holanda, avisándole recibo de su nota sobre el asunto del papel moneda.

NÚMERO 223.—DICIEMBRE 27, 1859.

Al Cónsul de los Países Bajos en esta Ciudad, sobre el arreglo del asunto del papel moneda.

NÚMERO 224.—DICIEMBRE 29, 1859.

Al Cónsul de España, avisándole recibo de las dos piezas de la Sec. de Estado de S. M. C., de fecha 1º de julio y 29 de Octubre.

NÚMERO 225.—DICIEMBRE 29, 1859.

Al Cónsul de Francia, en esta ciudad, sobre la sucesión del francés Subervier, muerto en Hato Mayor.

NÚMERO 226.—DICIEMBRE 29, 1859.

Al Ministro de Justicia sobre los bienes relictos por el mencionado Subervier en Hato Mayor.

NÚMERO 227.—DICIEMBRE 30, 1859.

Al Cónsul francés, remitiéndole copia del Memorandum enviado a su Gobierno sobre el incidente de los buques.

NÚMERO 228.—DICIEMBRE 30, 1859.

Al Cónsul inglés, en el mismo sentido.

GOBIERNO DE SANTIAGO

1858

NÚMERO 1.—MARZO 23, 1858.

Circular a los Cónsules extranjeros remitiéndoles sendos ejemplares de la Constitución sancionada en Moca y participándoles la exaltación del General José D. Valverde a la Presidencia de la República.

NÚMERO 2.—ABRIL 15, 1858.

Al Sr. Gral. Jefe Superior y Militar de la Provincia de Sto. Domingo, avisándole haber entregado su nota al súbdito francés Pe-rauls y manifestándole que el Gobierno procederá conforme a los principios de hospitalidad que le animan.

NÚMERO 3.—ABRIL 16, 1858.

A los Srs. Rodes y esposa y viuda de Risies, participándoles que el Presidente ha recibido su escrito y que se ha dado orden al Gral. Libertador para que los socorra debidamente y les proporcione los medios de pasar a esta ciudad, donde encontrarán el modo de ganar su subsistencia.

NÚMERO 4.—ABRIL 23, 1858.

Al Cardenal Secretario de Estado de su Santidad el Papa, participándole la muerte del Arzobispo Portes, ocurrida en la sitiada Ciudad de Santo Domingo el 7 de los corrientes, a la edad de 81 años, y significándole que dé por no recibida las recomendaciones que para cubrir la vacante pudiera hacerle el ilegal gobierno de Báez, ya que de conformidad con la atribución 23ª del Art. 58 de la Constitución, el Congreso Nacional procederá a elegir la terna que le será oportunamente sometida a la Santa Sede.

(Continuará en el próximo número)